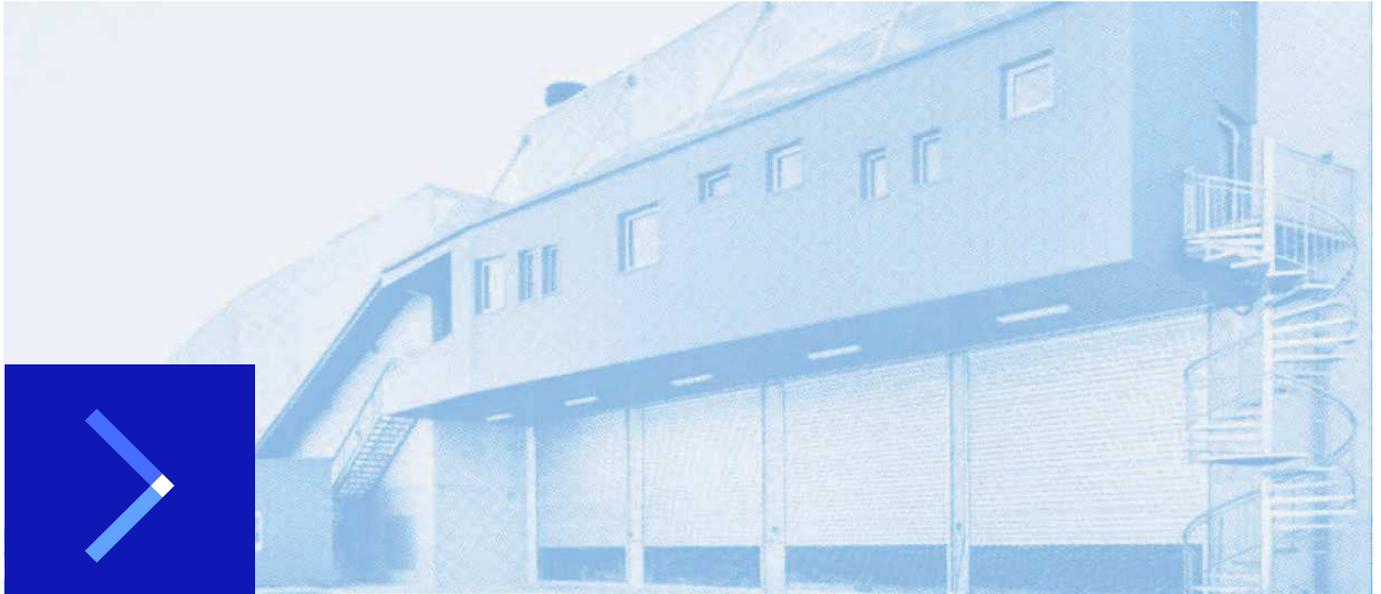




Délégation
de service public
du réseau
de chaleur de
Bellevue Chantenay

COMPTE
RENDU
D'ACTIVITÉ

Exercice 2023



2358
TONNES DE CO₂
ÉVITÉES

UNE ÉNERGIE
PROPRE ET
COMPÉTITIVE

97,8%
DE DISPONIBILITÉ
POUR LES ABONNÉS



 CENTRALES DE COGÉNÉRATION BIOMASSE Collaborateurs : 44
 La Direction Régionale
 Les Centres Opérationnels
 Les Agences Commerciales
 Le Centre de Pilotage de la Performance Énergétique
 Les structures supports : Collaborateurs : 170

ÉDITO

Votre réseau de chaleur est la vitrine des ambitions de transition énergétique que vous mettez en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de votre territoire. Nous partageons en effet ensemble le souhait de trouver des réponses aux enjeux climatiques actuels.

L'objectif de ce compte-rendu d'exercice est de vous offrir visibilité et transparence sur les indicateurs qui concernent votre réseau de chaleur. Performance, consommations, mixité énergétique, compte-rendu financier, travaux engagés... Ce document présente une synthèse de notre partenariat sur l'année écoulée.

Nous traversons une période durant laquelle ces besoins de décarbonations se mêlent à des problématiques de coûts et d'approvisionnement énergétique inédites. Soyez assurés que Dalkia est plus que jamais à vos côtés pour vous accompagner dans le déploiement de solutions durables, locales, et audacieuses. Avec toujours en ligne de mire la garantie d'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO2.

Je constate au quotidien l'engagement de nos équipes pour déployer sur votre territoire les solutions techniques, numériques et bien sûr humaines, qui permettront de proposer aux usagers de votre réseau l'énergie la plus décarbonée et compétitive possible.

Nous restons à votre écoute pour garantir ce haut niveau d'expertise, et continuer de relever, ensemble, le défi climatique.

Très cordialement,

Bruno MORAS

Directeur Régional Dalkia région Centre-Ouest
et Membre du Comité Exécutif

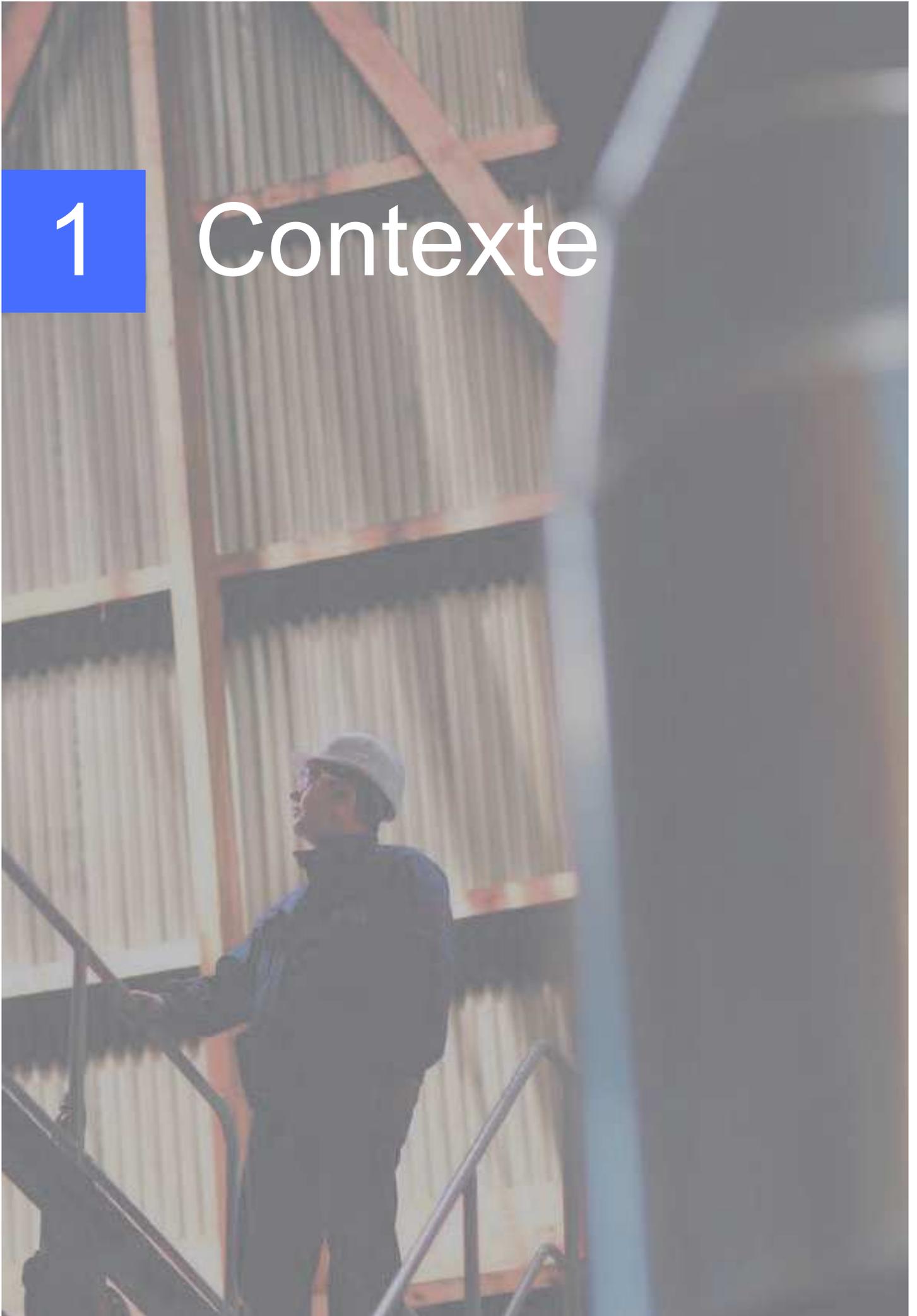
Sommaire

1	Contexte	6
1.1.	Votre réseau de chaleur	7
1.2.	La recherche de nouveaux abonnés	8
1.3.	Les caractéristiques techniques	9
2	Compte rendu technique	11
2.1.	Rigueur climatique	12
2.2.	Livraison de chaleur aux abonnés	13
2.3.	Consommation d'énergies primaires	14
2.4.	Bilan énergétique et environnemental	17
3	Compte rendu opérationnel	21
3.1.	Notre équipe au quotidien	22
3.2.	Analyse des opérations courantes	27
3.3.	Entretien des ouvrages concédés	30
3.4.	Gros entretien / Renouvellement	30
3.5.	Plan de progrès	31
3.6.	Bilan Sécurité	32
4	Compte rendu financier	34
4.1.	Rappel de la structure tarifaire	35
4.2.	Historique des prix de la chaleur	37
4.3.	Détail des revenus	38
4.4.	Détail de l'activité financière	39
5	Relation Clients	54
5.1.	Mieux communiquer avec le délégant	55
5.2.	Le Centre de Relation Clients	56
5.3.	Travaux en domaine public	57
5.4.	Commission des usagers et visites de la chaufferie	58
5.5.	L'Espace Client CLEA	58
5.6.	Communication de crise	60

5.7. Procédure de traitement des réclamations	61
6 Actualités	62
6.1. Actualités des réseaux de chaleur en France	63
6.2. Actualités de votre réseau	72
7 Annexes	75
7.1. Annexe 1 : Liste des abonnés	76
7.2. Annexe 2 : Consommations sous-stations par sous-stations	76
7.3. Annexe 3 : Indisponibilité cogé CLEA	76
7.4. Annexe 4 : Planning contrôles réglementaires CLEA	76
7.5. Annexe 5 : Demandes d'intervention CLEA	76
7.6. Annexe 6 : Arrêts technique de la biomasse	76
7.7. Annexe 7 : Inventaires	76
7.8. Annexe 8 : tableau d'évolution du tarif	76
7.9. Annexe 9 : Suivi de la facturation fournisseur BOIS	76
7.10. Annexe 10 : Suivi de la facturation fournisseur GAZ	76
7.11. Annexe 11 : Suivi de la facturation fournisseur d'électricité	76
7.12. Annexe 12 : Suivi de la facturation fournisseur d'eau	76
7.13. Annexe 13 : Attestations D'assurance	76
7.14. Annexe 14 : facturation frais de siège	76
7.15. Annexe 15 : avis d'imposition	76
7.16. Annexe 16 : les tableaux d'amortissement des emprunts contractés par le Déléataire	76
7.17. Annexe 17 : liasse fiscale	76
7.18. Annexe 18 : rapport des commissaires aux comptes	76

1

Contexte



1.1. Votre réseau de chaleur

FOCUS HISTORIQUE

En 2022, Dalkia remporte l'appel d'offre lancé par Nantes Métropole pour une nouvelle DSP de 20 ans, prenant effet dès 2023, avec les objectifs suivants :

- Développement substantiel du réseau,
- Compétitivité du prix du service,
- Atteinte d'un taux minimum de 84 % d'énergie renouvelable,
- Amélioration et sécurisation de l'efficacité du réseau pour l'ensemble des clients.



Le réseau historique sera entièrement rénové d'ici 2028 avec un pourcentage d'énergies renouvelables et de récupération passant de 55 % à 84 %.



CHIFFRES CLÉS

Aujourd'hui, le réseau de chaleur urbain Bellevue Chantenay, alimente en chauffage collectif et en eau chaude l'équivalent de 11 500 logements.

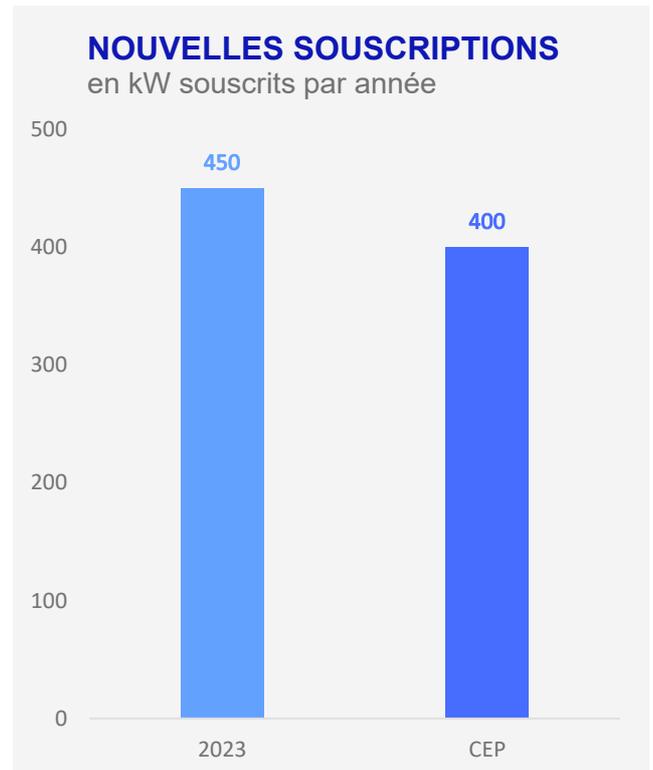
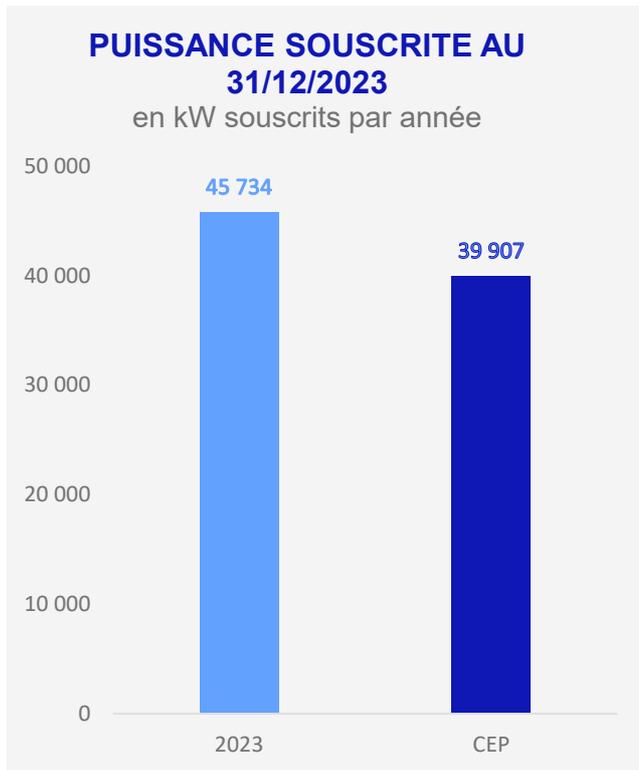


1.2. La recherche de nouveaux abonnés

LES ABONNÉS DU RÉSEAU

En tant que levier de la transition énergétique et sous l'impulsion d'une véritable stratégie commerciale, le réseau de chaleur continu de s'étendre et de se densifier.

Durant l'année 2023, on dénombre 1 nouveau raccordement (+450 kW souscrits) et 1 retrait (- 87 kW).



Vous pouvez retrouver la liste complète des abonnés du réseau en annexe :

❖ *Annexe 1 : Liste des abonnés*

2023



+1

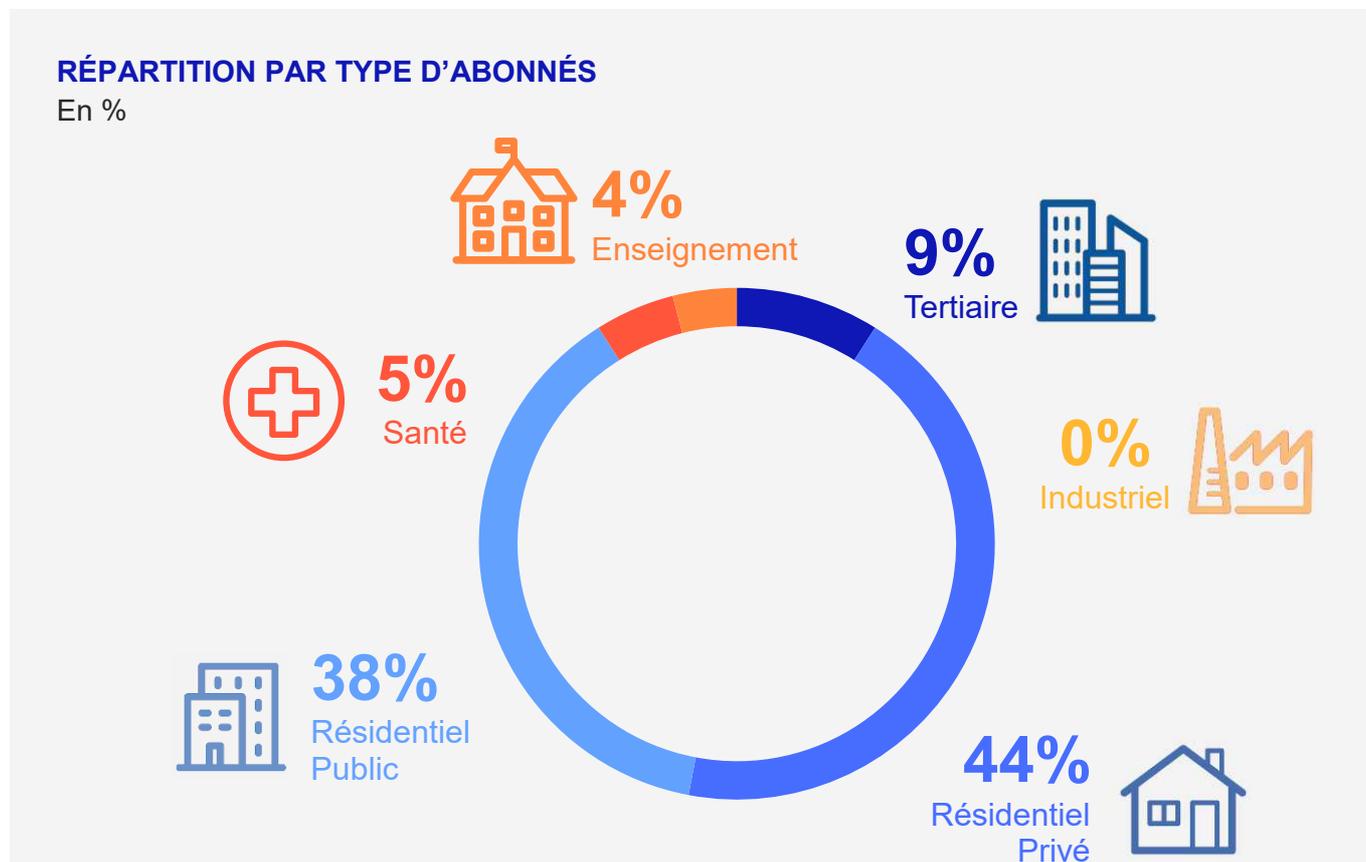
RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ABONNÉS SUIVANTS :
ILOT 11 – EXT 35 **+450 kW**

RETRAIT DU RÉSEAU DE L'ABONNÉ SUIVANT :
SERVICE ASSAINISSEMENT – SST 9.30 **- 87 kW**

1.3. Les caractéristiques techniques

RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE CHALEUR VENDUES

Sur l'exercice 2023, la majorité de la chaleur **est vendue à des logements.**

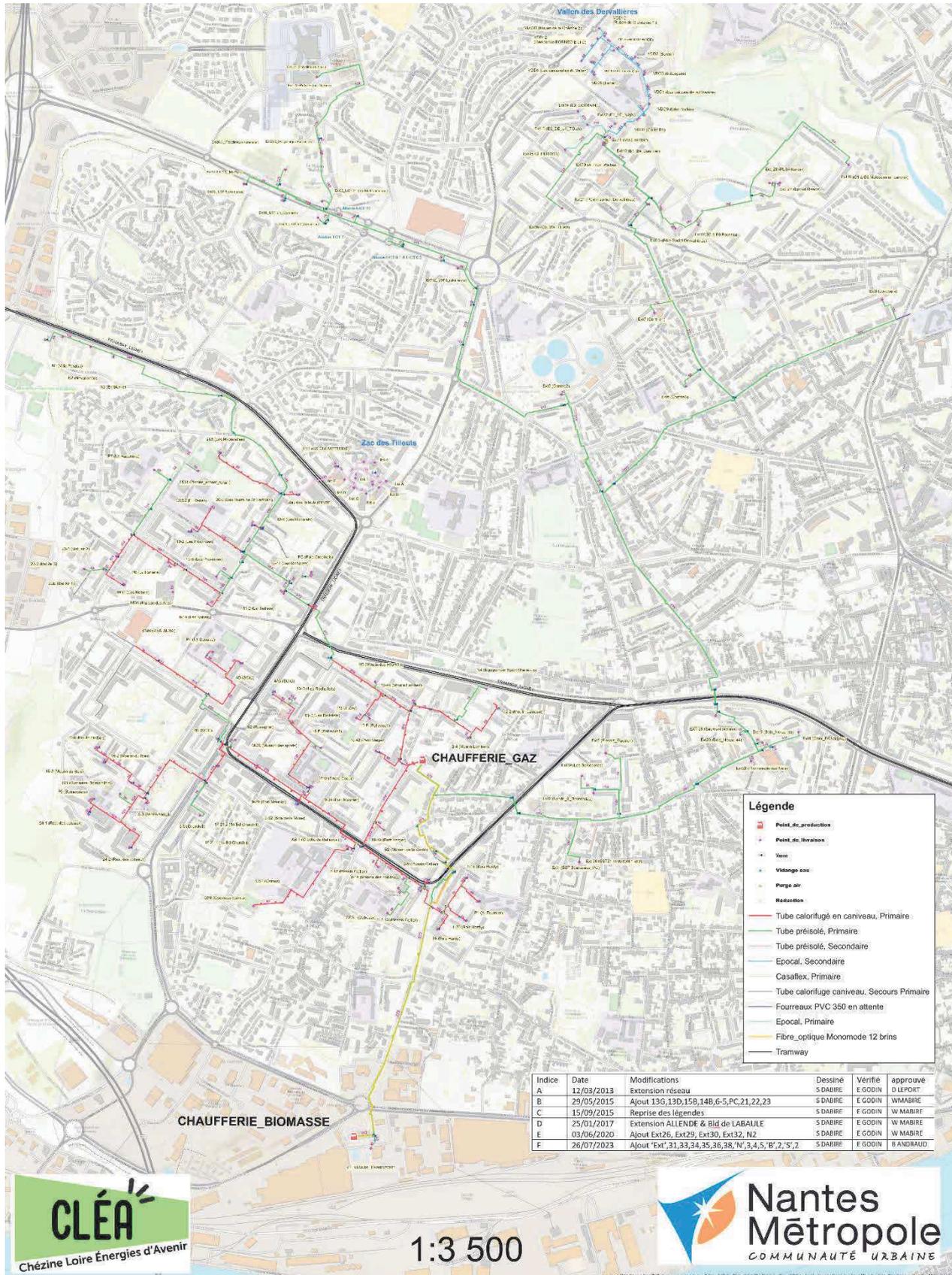


SPÉCIFICITÉS DU RÉSEAU

MOYENS DE PRODUCTION			
Site de production	Type d'énergies	Capacité	Début d'utilisation
Chaudières Biomasses n°1 et 2 Boulevard Koenig	Bois	2 x 6 MW	2023
Chaufferie Biomasse Boulevard Koenig	Condenseur (PAC)	2 x 1 MW	2024*
Réseau de Chaleur Centre Loire	Récupération chaleur fatale CTVD	4,5 MW	2028
Chaudières Gaz n°2 et 3 Rue du Jamet	Gaz	2 x 18.5 MW	2023
Cogénération Rue du Jamet	Gaz	4 x 2 MW	2023

*Mise en œuvre en attente de l'arbitrage sur la construction d'une nouvelle chaufferie bois (avenant 1)

PÉRIMÈTRE EXISTANT

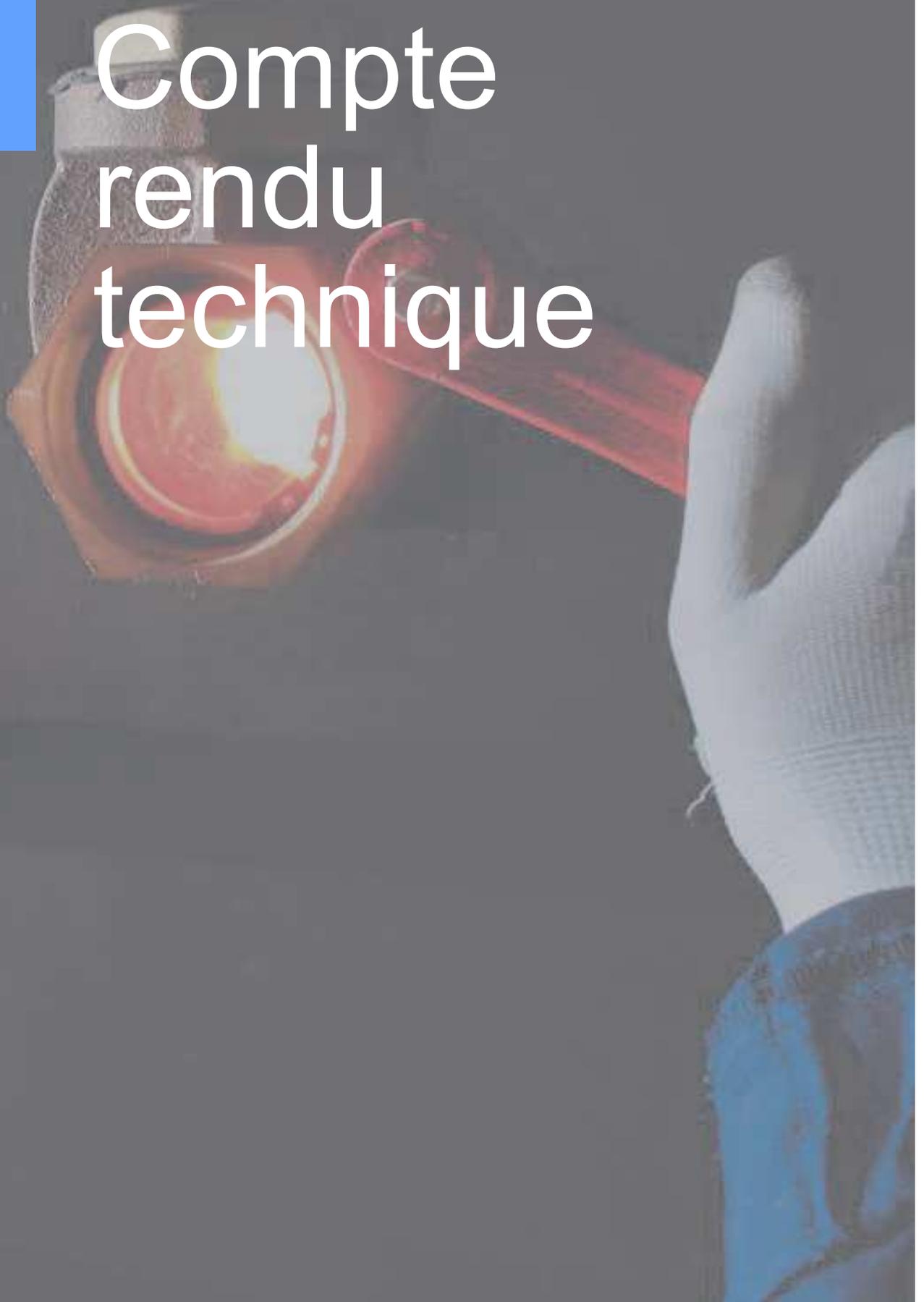


1:3 500



2

Compte rendu technique



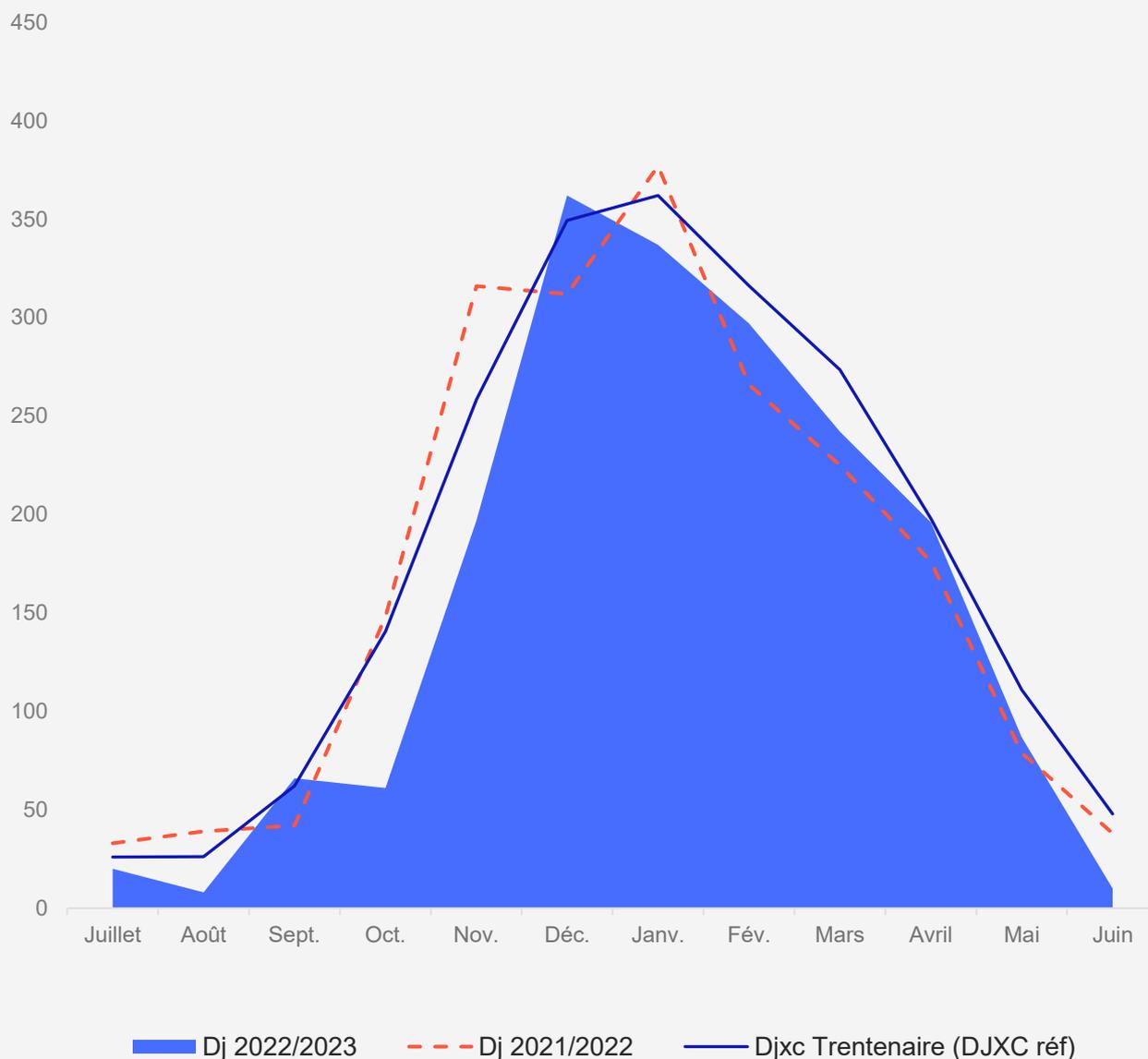
2.1. Rigueur climatique

ÉVOLUTION DE LA RIGUEUR CLIMATIQUE

La rigueur climatique de l'année 2022-2023 (rigueur de 0.87) est inférieure de 8.4% à celle de l'année 2021-2022 (rigueur de 0.95). À noter la douceur des mois de janvier, février, avril et mai dont les DJU sont en baisse de respectivement 7%, 14%, 29% et 44% par rapport à l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DE LA RIGUEUR CLIMATIQUE – NANTES BOUGUENAIS DJXC BASE 18

Par mois pour l'année 2022/2023
En DJU – Station météo de Nantes Bouguenais

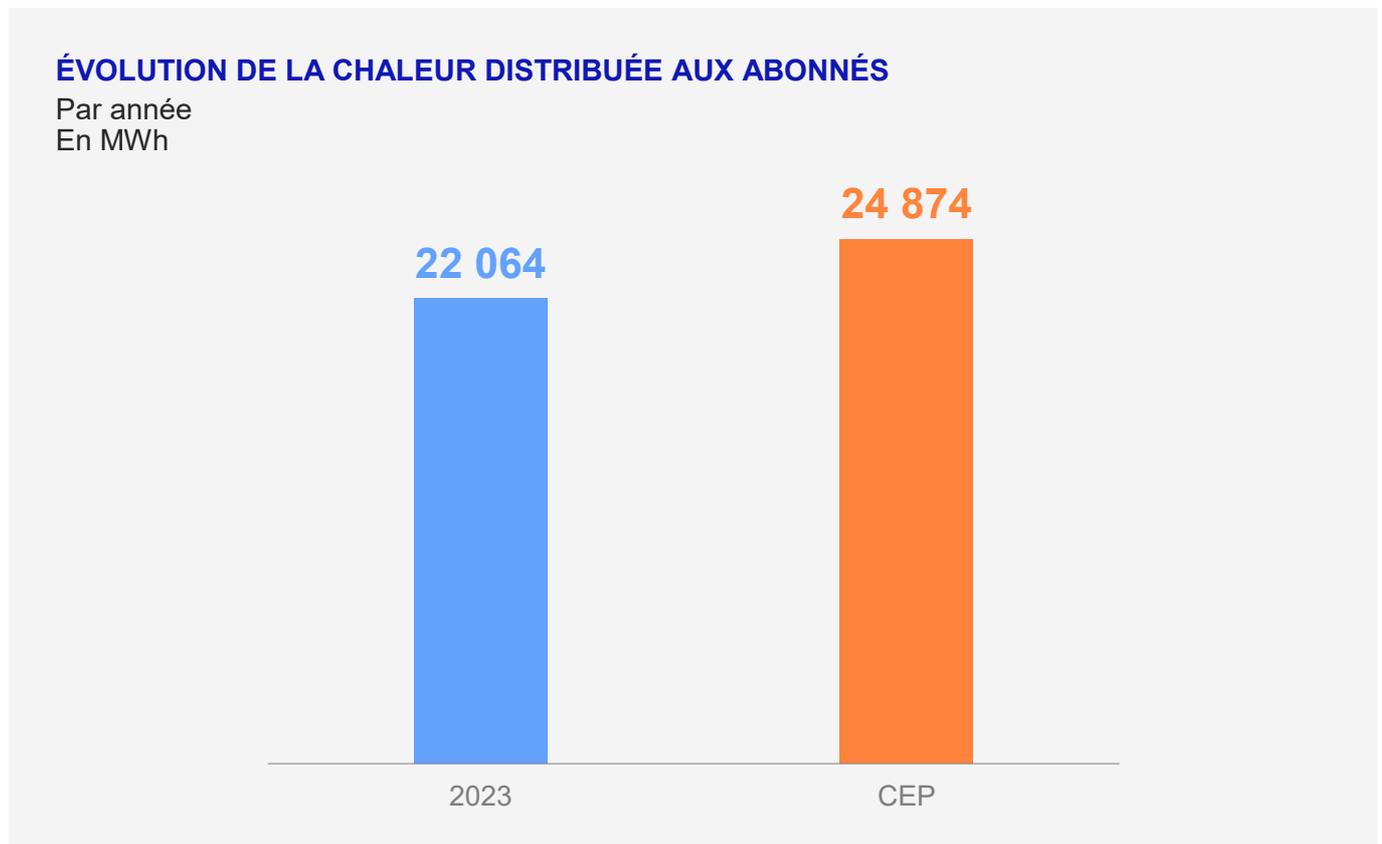


*Valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température d'une journée préétabli (18°C dans le cas des DJU).

2.2. Livraison de chaleur aux abonnés

CHALEUR DISTRIBUÉE AUX ABONNÉS

La chaleur prévisionnelle du CEP en 2023 était erronée car il a été compté deux fois alors que l'année était incomplète.



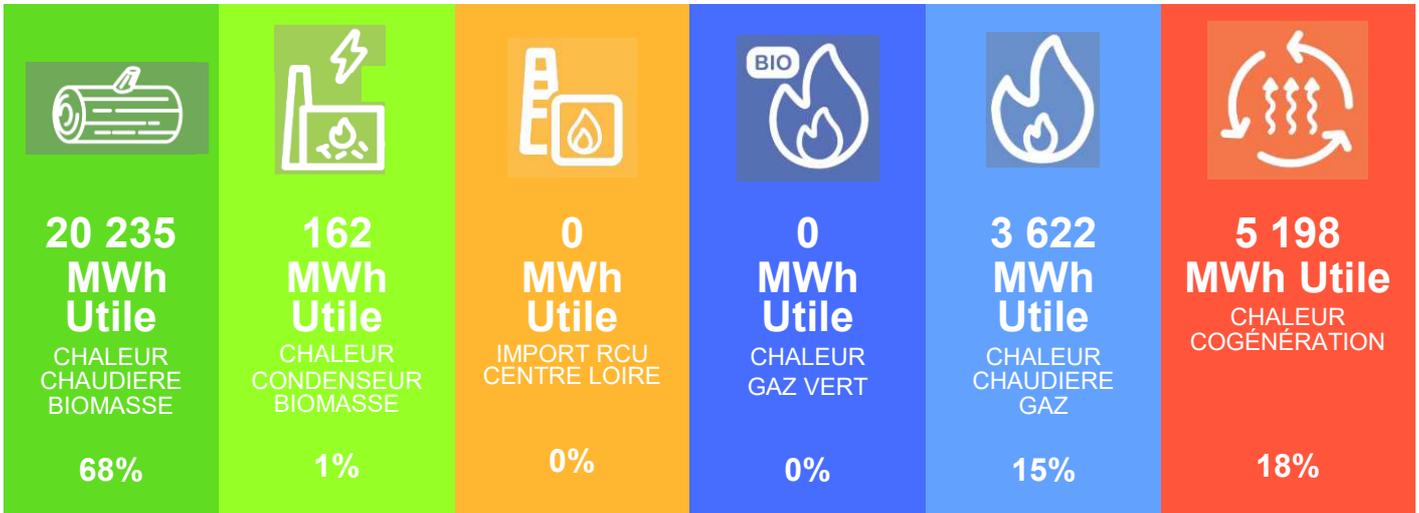
VENTES DE CHALEUR SOUS-STATIONS PAR SOUS-STATIONS 2023

Compte tenu du démarrage de la DSP, nous vous proposons exceptionnellement de ne pas comparer les consommations de CLEA avec NADIC. Nous comparerons l'année 2023 et 2024 l'année prochaine.

❖ *Annexe 2 : Consommations sous-stations par sous-stations*

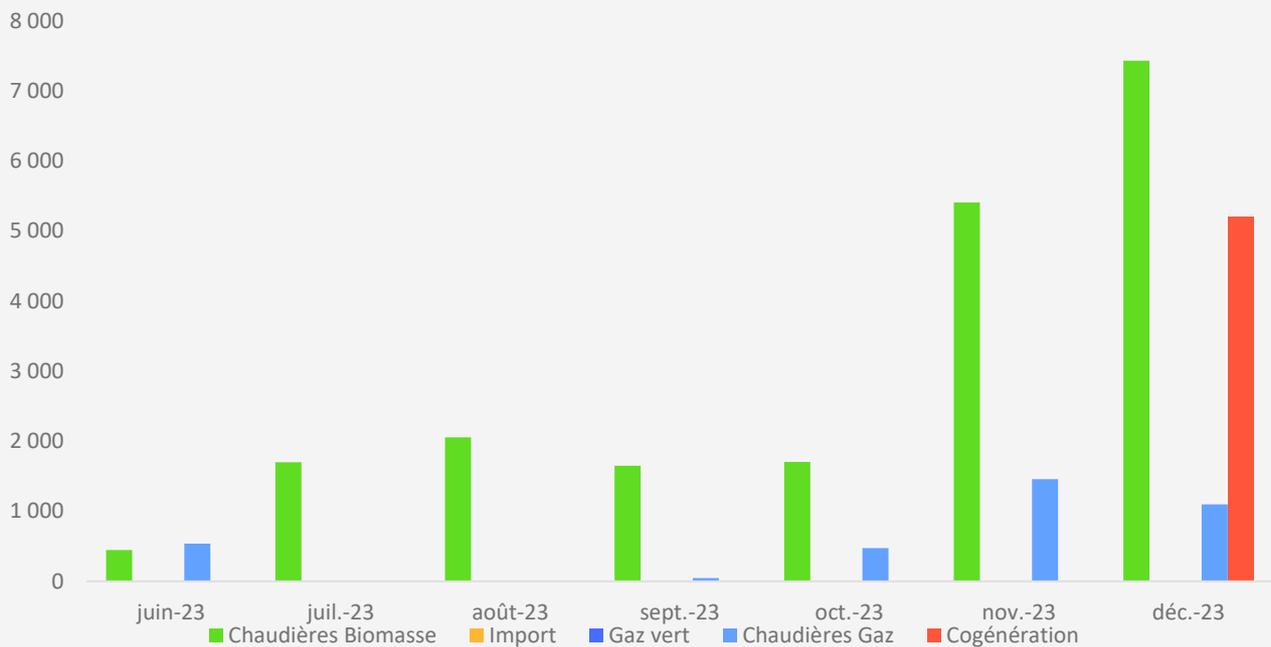
2.3. Consommation d'énergies primaires

CHIFFRES EN 2023 : CHALEUR FOURNIE AU RESEAU

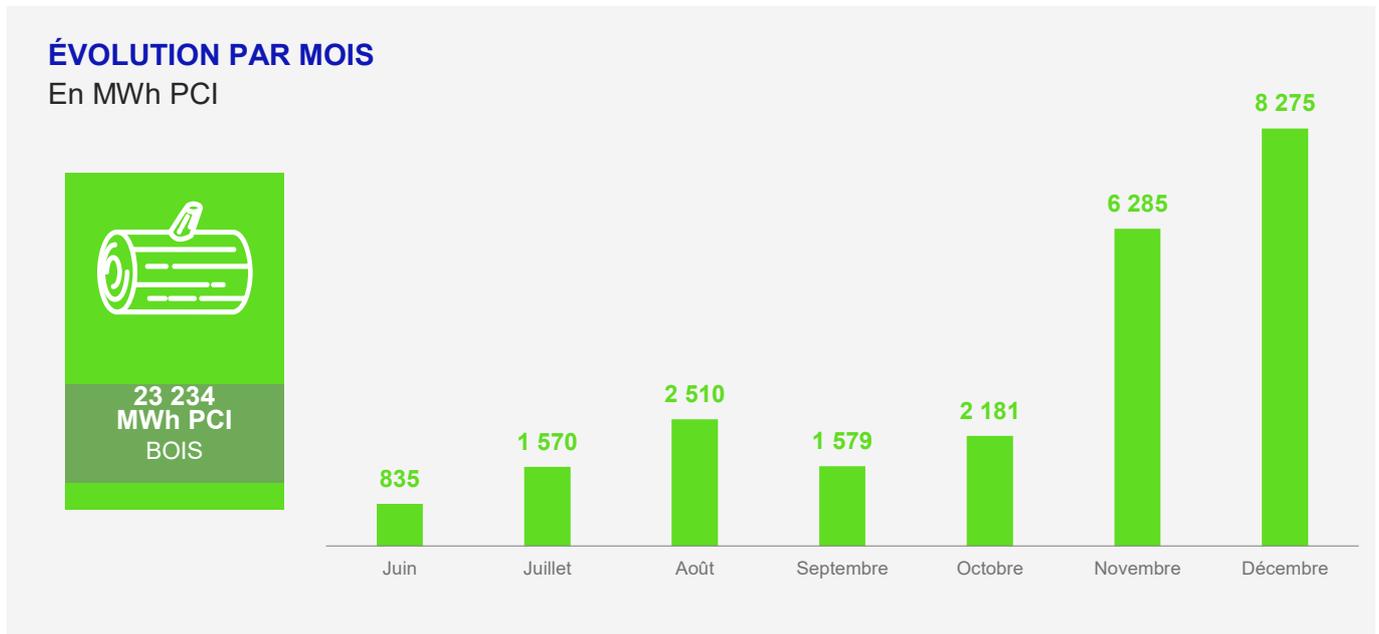


ÉVOLUTION PAR MOIS

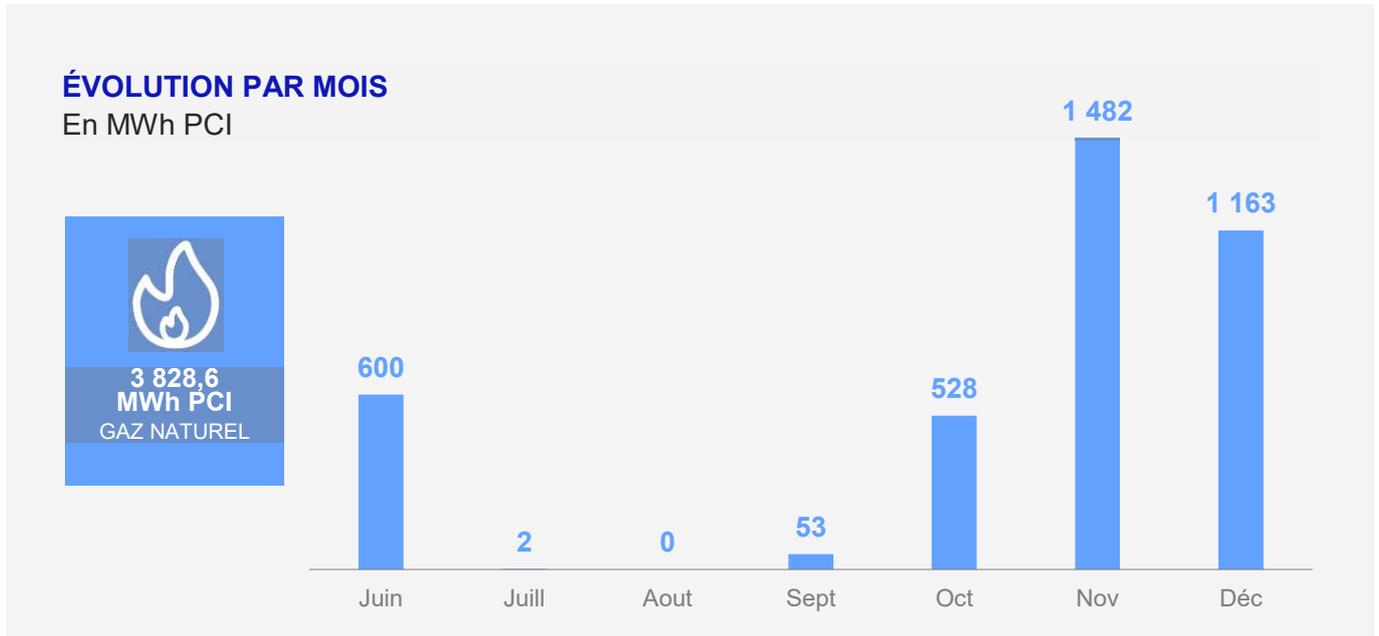
En MWh utiles



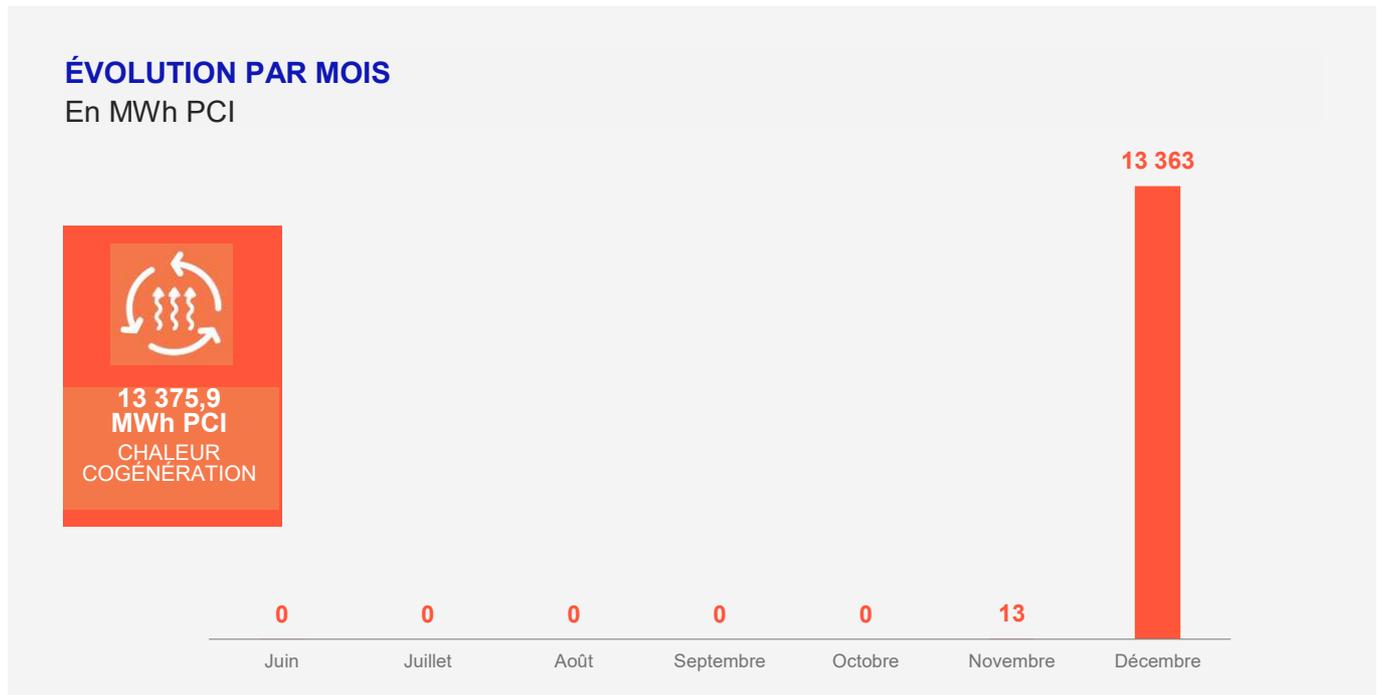
QUANTITÉ DE BOIS CONSOMMÉE



QUANTITÉ DE GAZ CONSOMMÉE CHAUDIERES

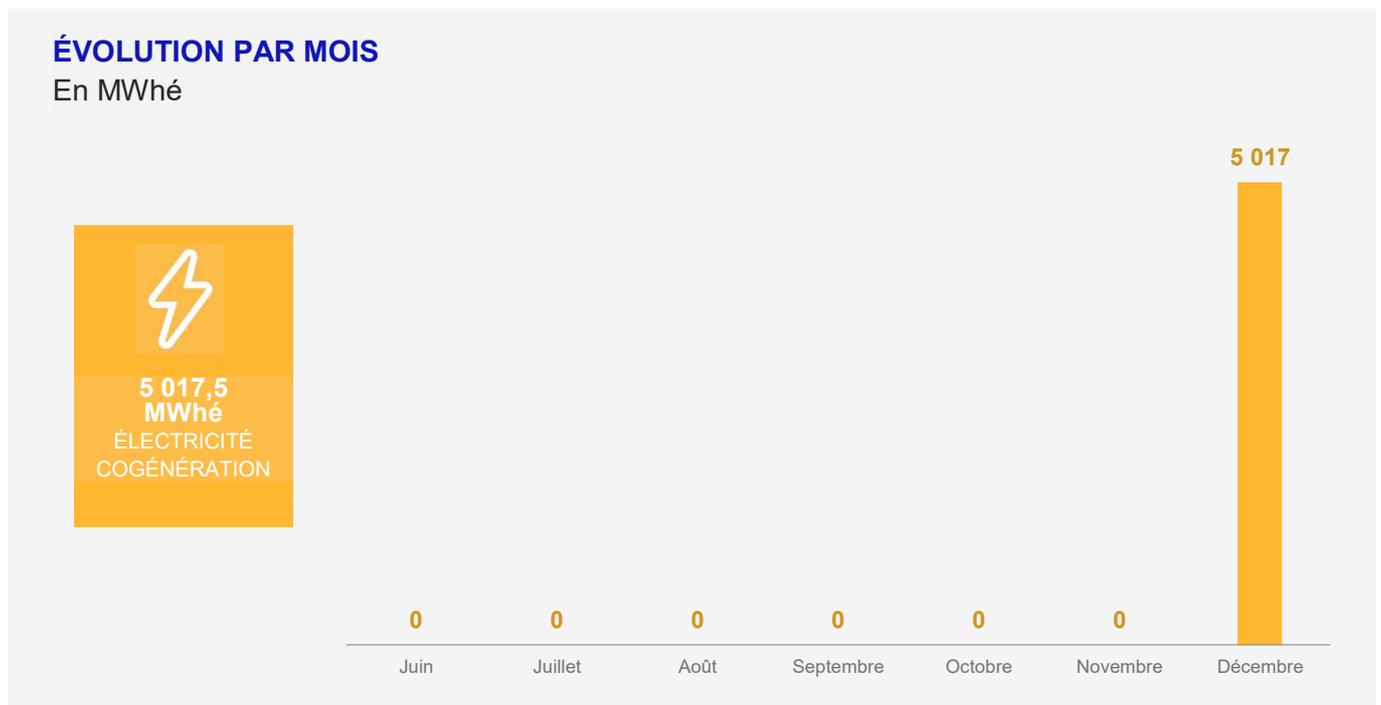


QUANTITÉ DE GAZ CONSOMMÉE COGÉNÉRATION



❖ Annexe 3 : Indisponibilité cogé CLEA

QUANTITÉ D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR COGÉNÉRATION



2.4. Bilan énergétique et environnemental

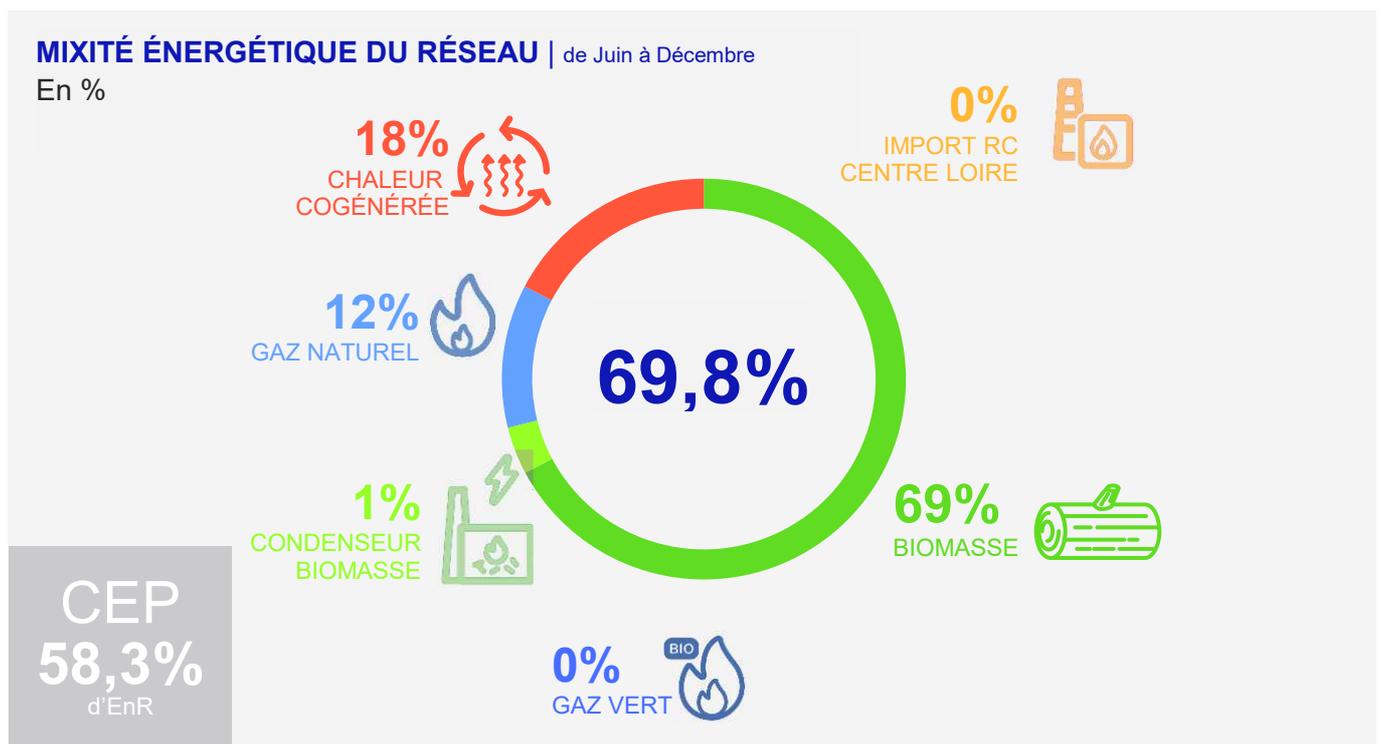
ÉNERGIES ET COMBUSTIBLES POUR LE RÉSEAU

BILAN ÉNERGIES					
	Site de production	Type d'énergies	Quantités entrantes	Rendement	Chaleur
			MWh PCI	% moyen sur PCI	MWh SCH
Chaleur produite	Chaufferie 1 Boulevard Koenig	Biomasse	23 324	87%	20 235
	Chaufferie 2 Boulevard Koenig	Condenseurs	N/A	N/A	162
	Réseau de Chaleur Centre Loire	Récupération chaleur fatale CTVD	0	0%	0
	Chaufferie Rue du Jamet	Chaudières Gaz	3 828	95%	3 622
	Chaufferie Rue du Jamet	Cogénération	13 375	39%	5 198
	Total				
Chaleur vendue aux abonnés					21 863
Perte Réseau				25,2 %	- 7 353

Les pertes réseaux particulièrement élevées s'expliquent par le fait que la période analysée comprend une part importante de jours hors saison de chauffe.

MIXITÉ ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU

Le **taux d'EnR&R** atteint, durant l'exercice 2023, **s'élève à 69.8%**, permettant ainsi de conserver un tarif avantageux pour les abonnés au réseau de chaleur.



BILAN CO₂ GLOBAL : CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO₂ DU RÉSEAU EN 2023

BILAN CO ₂						
Indicateurs	Site de production	Type d'énergies entrantes	Unité de mesure	Énergie consommée	Ratio CO ₂	Émission CO ₂
					tonnes CO ₂ /MWh	tonnes CO ₂
	Chaufferie	Gaz naturel	MWh PCI	3 828	0.227	869
		Biomasse	MWh PCI	23 235	0.013	302
	Cogénération	Chaleur cogénérée	MWh Utile	13 376	0.227	3 036
CO₂ émis	Total					4 207
Energies livrées			MWh Utile	21 863		
Contenu en CO₂ du réseau					0.112	
Equivalent Gaz (*)			MWh PCI	28 819	0.227	6 565
Emissions CO₂ évitées						- 2358

(*) Hypothèses :
 Rendement distribution réseau : 0,84
 Rendement production : 0,9

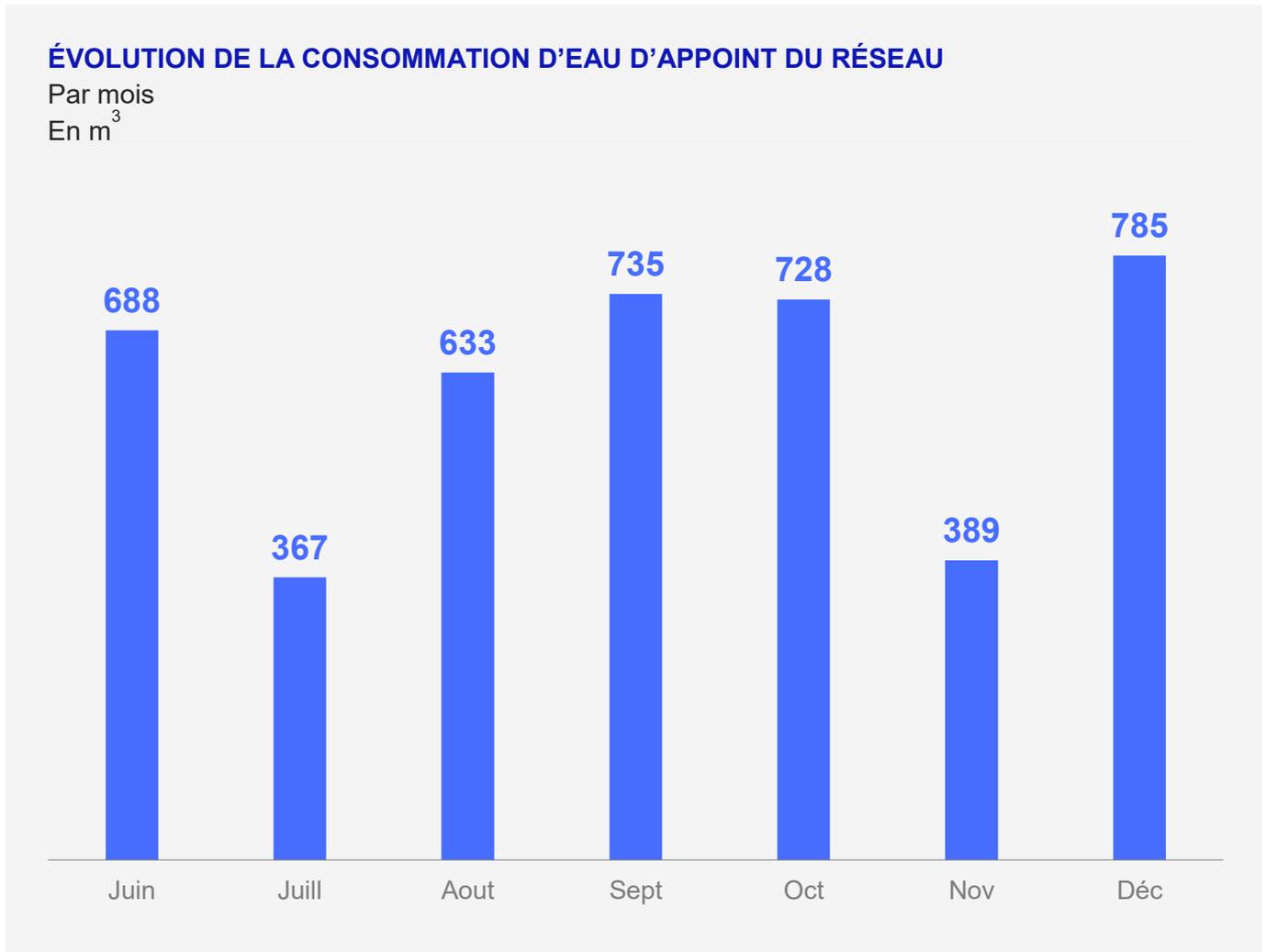


CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES OBTENUS EN 2023

Nom	Fiche opération	Avancement	Montant	Bénéficiaire	Année
Ecole Maternelle Soleil Levant	BAT TH 127	dossier en cours	67 100 €	Abonné	2024
Ecole élémentaire Soleil Levant	BAT TH 127	dossier en cours	67 100 €	Abonné	2024

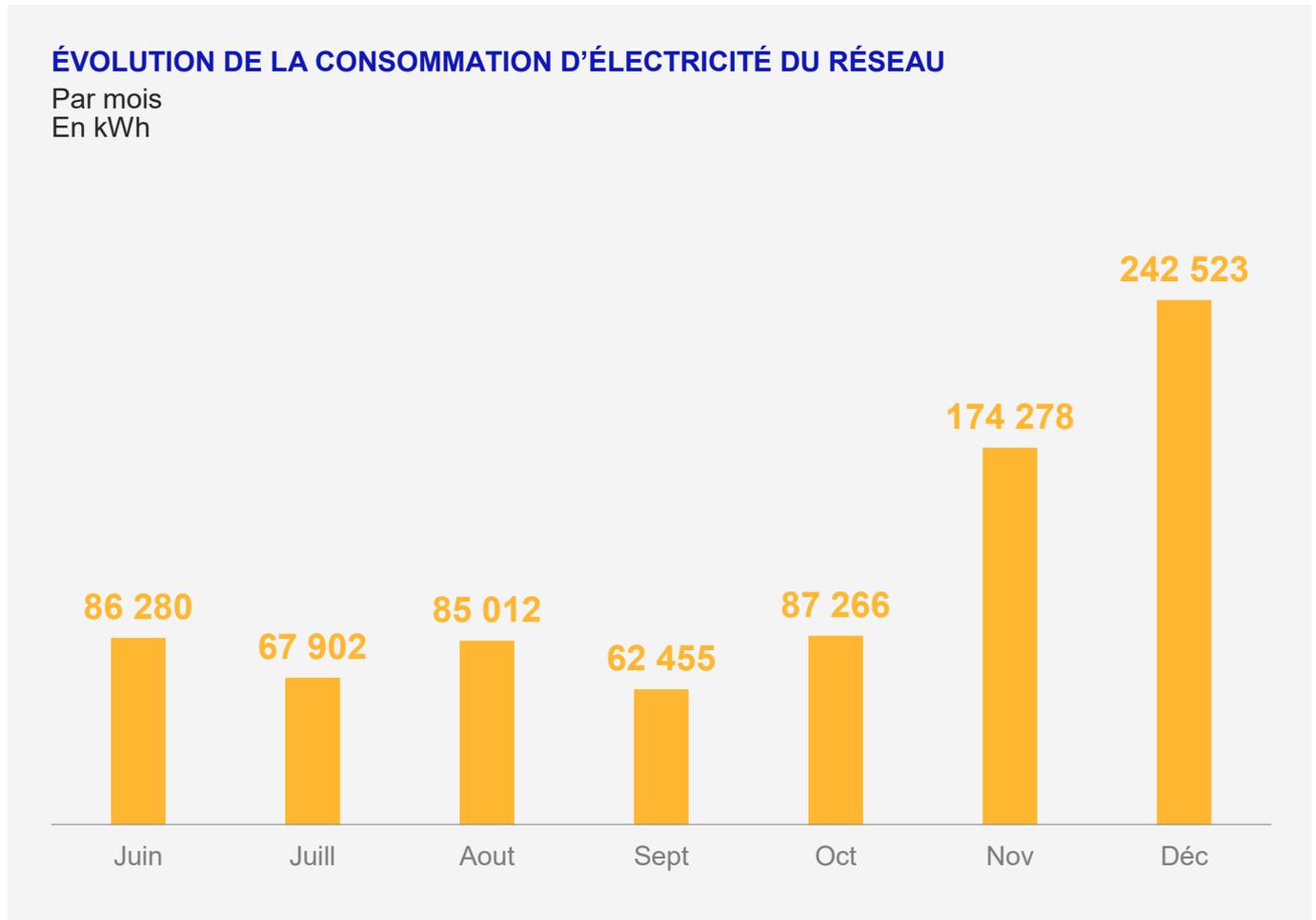
SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION D'EAU D'APPOINT DU RÉSEAU

Durant l'exercice 2023, la consommation d'eau d'appoint du réseau fut de **4 325 m³** :



SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU

Durant l'exercice 2023, la consommation d'électricité du réseau fut de **806 MWh**.



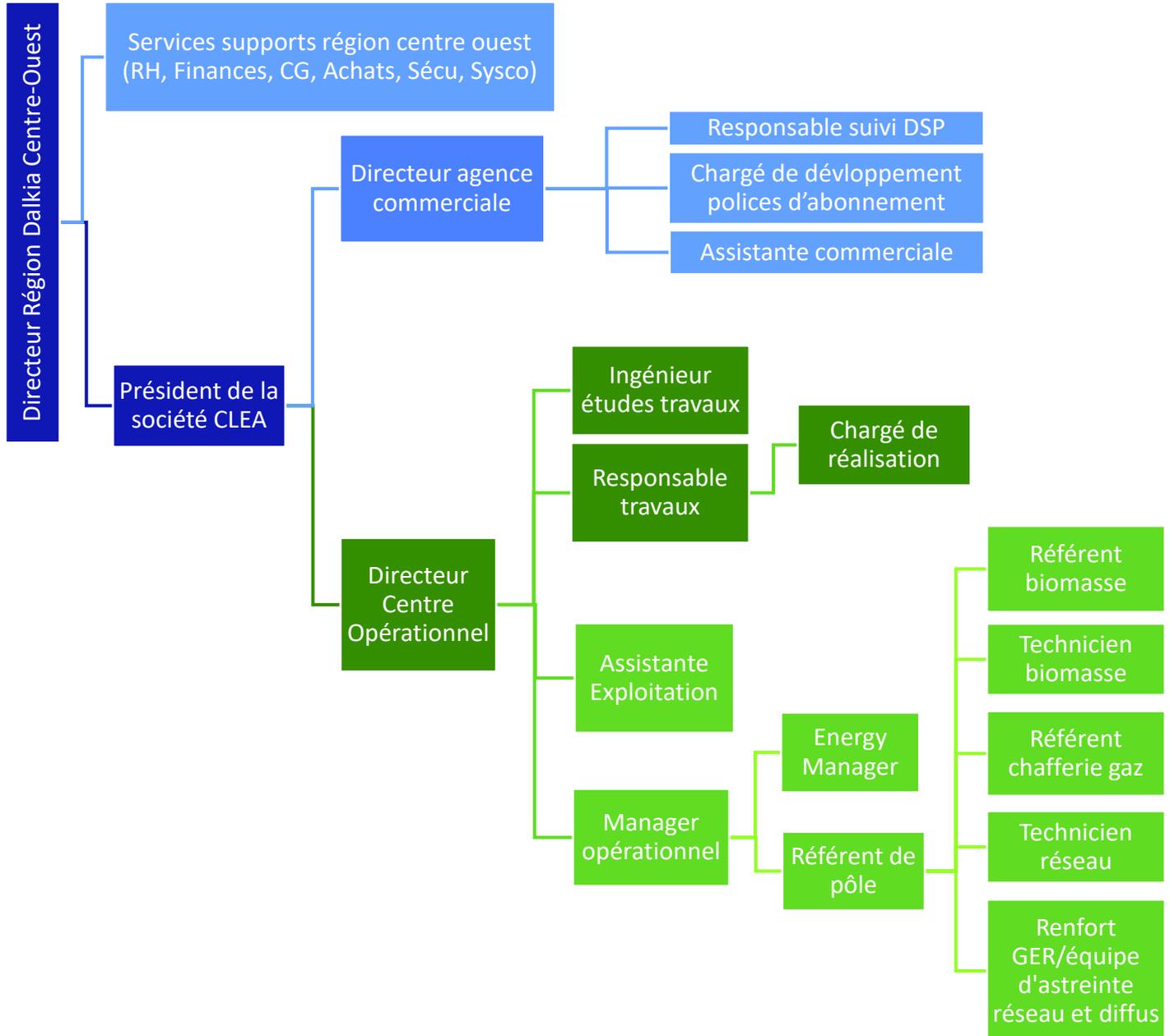
3

Compte rendu opérationnel



3.1. Notre équipe au quotidien

NOTRE ORGANISATION



L'ÉQUIPE COMMERCIALE AFFECTÉE AU RÉSEAU

<p>RESPONSABLE SUIVI DE DSP</p>	<p>En relation avec le Responsable d'Exploitation, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est l'interlocuteur principal pour le suivi commercial et contractuel. • Coordonne la réalisation des différents comptes rendus et rapports à produire
--	---

	<p>dans le cadre du suivi de la DSP pour le compte de la société dédiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre la stratégie de communication en accord avec la Métropole. • Répond aux différentes demandes de la collectivité et des abonnés. • Conseille les meilleures adaptations contractuelles à envisager. • Participe aux comités annuels de pilotages. • Appui la collectivité dans le suivi du plan de développement (notamment à travers le classement du réseau) en lien avec les objectifs fixés au schéma directeur.
CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT POLICES D'ABONNEMENT	<p>Signer les polices d'abonnements avec les prospects identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les polices • Explique les nouveaux tarifs <p>Conquérir de nouveaux clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prospecter de nouveaux clients • Communiquer et promouvoir le réseau de chaleur <p>Fidéliser les nouveaux clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Explique les particularités d'un réseau de chaleur (demandes techniques et commerciales des usagers) • Communiquer et dialoguer

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE AFFECTÉE AU RÉSEAU

MANAGER OPÉRATIONNEL	<p>Ses fonctions principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter et encadrer les équipes opérationnelles de Dalkia à Saint-Herblain (exploitation, gestion, formation, recrutement) dont il est le responsable hiérarchique. • Adapter les moyens pour le fonctionnement optimum des services demandés au titre du marché. • Mettre en œuvre la démarche de progrès et la démarche qualité de Dalkia. • Coordonner et contrôler le bon fonctionnement au quotidien du service, de façon à ce que celui-ci offre un haut niveau de prestations en termes de confort, et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes.
TECHNICIEN D'EXPLOITATION COGÉNÉRATION	<p>Formés aux spécificités des réseaux de chaleur et chaufferies biomasse, ils garantissent des interventions dans les meilleures conditions et une parfaite continuité du service.</p> <p>Rattachés au manager opérationnel, leurs fonctions principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les interventions de conduite, de maintenance et de dépannage d'installations thermiques • Déceler les anomalies sur les équipements • Formuler un diagnostic de dysfonctionnement • Intervenir pour maintenir la production d'énergie <p><i>La présence du personnel est assurée tous les jours ouvrables de 8h à 17h. En dehors de ces horaires, un personnel d'astreinte prend le relais.</i></p>
TECHNICIEN D'EXPLOITATION CHAUFFERIE BIOMASSE ET RÉSEAU	
TECHNICIEN D'EXPLOITATION CHAUFFERIE BIOMASSE ET RÉSEAU	
TECHNICIEN D'EXPLOITATION	

RÉFÉRENTS TRAVAUX

INGÉNIEUR TRAVAUX	En relation avec le Responsable d'Exploitation ses fonctions principales sont <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'exécution, dimensionnements et notes de calculs
RESPONSABLE TRAVAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des équipes de bureaux et suivi de chantier gestion de la partie financière • Organisation du planning en fonction de l'évolution du chantier

SERVICES SUPPORTS

CLEA bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de DALKIA.

Structure nationale :

Basée à Paris, elle pilote les 7 régions de DALKIA et l'ensemble des filiales et développe, au-delà de ses activités de siège, des missions essentielles qui sont :

- La recherche et le développement liés aux services énergétiques (CRPE : Centre de Recherche sur la Propreté et l'Energie).
- La promotion et la défense de nos activités au sein des Instances nationales et internationales (Ministère de l'Economie, Assemblées Nationales, CEE), notamment dans les domaines de la dérégulation des marchés énergétiques, le développement durable, la fiscalité des réseaux urbains, etc.
- La représentation au sein des grands syndicats et des associations de notre profession (Fedene, SNCU, Amorce, Via Sèva...).

Ainsi, CLEA dispose à tout moment de l'ensemble des moyens offerts par le groupe DALKIA. Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien sur les aspects commerciaux, communication, administration, technique et financier. En outre, des experts et des « sachants » sont à la disposition de nos clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

Les moyens apportés par la Direction Générale sont :

- Expertise juridique,
- Expertise financière,
- Expertise achats,
- Expertise technique,
- Expertise communication,
- Veille technologique et réglementaire,
- Expertise qualité et environnement.

Structure régionale :

Chaque centre opérationnel de DALKIA est organisé de façon identique. Les particularités vont résider dans la différenciation éventuelle d'un Centre sur l'autre de la typologie des secteurs d'activité.

Cette typologie est conçue pour prendre en compte les contraintes d'efficacité nécessaire pour la réalisation des interventions d'urgence et des potentiels d'activité des zones géographiques.

Basée à Tours, la région Centre-Ouest dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :



- Direction Générale,
- Direction des Opérations (technique, sécurité, qualité, méthodes),
- Direction Commerciale (vente, marketing et communication),
- Direction Administrative et Financière (finances, achats, comptabilité, juridique, risk management),
- Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).
- Direction Etudes et grands projets

La gestion d'un contrat comme celui de CLEA fait appel aux moyens et compétences des services du groupe DALKIA, et plus particulièrement à ses moyens humains, techniques et financiers.

Les différents services de cette société sont composés des équipes de son siège social ainsi que des équipes de ses Directions Régionales. Les prestations assurées par ces services sont :

- Assistance générale
 - Relations avec les organisations professionnelles, syndicales et administratives ;
 - Etudes de marchés et de prestations nouvelles ;
 - Informations sur tous les nouveaux textes dans les différents domaines touchant à la vie de la société.

- Assistance commerciale
 - Prospection commerciale ;
 - Relations avec les entités co-contractantes de droit public ou privé ;
 - Contact avec la clientèle ;
 - Préparation de contrats, avenants ;
 - Manifestations commerciales.

- Assistance administrative, comptable, informatique et financière
 - Assistance et conseils ;
 - Mise en place, élaboration et suivi du budget ;
 - Elaboration et mise en place des plans de financement ;
 - Mise en place de procédures comptables et suivi ;
 - Relations avec les Commissaires aux Comptes ;
 - Assistance à la mise en place et à l'élaboration de comptes rendus financiers annuels.

- Assistance juridique et facturation
 - Aide au suivi du contentieux et prise en charge de dossiers particuliers de contentieux, gestion des sinistres ;
 - Conseil pour la préparation, la mise au point et le suivi des documents contractuels avec les Collectivités ;
 - Accompagnement juridique pour les procédures de consultation lancées par les Collectivités locales ;
 - Elaboration des procédures de facturation.

- Assistance technique
 - Commandes de matériel ; gestion des relations avec les fournisseurs ;
 - Etudes techniques (renouvellement des matériels, choix des fournisseurs) ;
 - Contrôle et assistance sur site ;

- Assistance à la gestion et à l'entretien des installations ;
- Optimisation des performances énergétique des installations (DESC)
- Télésurveillance ;
- Politique d'assurance qualité ;
- Assistance à la définition et à l'élaboration de comptes rendus techniques annuels aux Collectivités.

BILAN DE L'INSERTION

Conformément au contrat, des heures d'insertion professionnelles ont été réalisées sur l'année 2023.

Ce sont près de 595h d'insertion au poste d'agent d'exploitation réalisées par un collaborateur bénéficiant de minimas sociaux. Les heures de formation effectuées dans le cadre du contrat de travail sont prises en compte.

SOUS-TRAITANCE

Ci-dessous la liste, non exhaustive des entreprises extérieures missionnées sur CLEA :

SOUS TRAITANTS	PRESTATIONS
BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS	Contrôles réglementaires (air, eau, elec, foudre, levage, comptage,...)
NANFOURMA	Maintenance/dépannage centrale hydraulique chaufferie biomasse
FRANKY SERRURERIE	Serrurerie diverse
DEFI BRETAGNE	Maintenance/dépannage portails automatisés (entrée sites + quais biomasses)
AQUAPROX	Traiteur d'eau des deux chaufferies
SNC DUBILLOT	Assainissement (pompage convoyeur, bassin orage)
SIPELEEC	Travaux divers d'ordre électrique
TSM LAMBERT	Tuyauteur (réparation fuites chaudière gaz, réparation fuites réseau)
CODEFEL	Recherche de fuite réseau (acoustique, drone)
BAUDRY TP	VRD lors d'interventions sur le réseau
SAKKARAH	Maintenance, réparation échangeur à plaques sous stations
FUJI ELECTRIC FRANCE SA	Maintenance baie analyse chaufferie gaz
HAKKOUM ISOLATION	Isolation tuyauterie
SARL SYSMOTIC	Automatisme sous-station et chaufferie
ITOS MEASURE	Etalonnage appareils de mesure (mallette combustion, débitmètre portable, détecteur 4 gaz)
AIRMAX GROUPE - MIB	Maintenance air comprimé
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SECAUTO	Maintenance détection gaz chaufferie gaz
VISSMANN INDUSTRIE FRANCE SAS	Maintenance brûleur chaudières gaz
DAC	Maintenance pont grappin
DALKIA ELECTROTECHNICS IG	Maintenance groupes électrogènes
CHIMIREC	Traitement déchets chimiques
RIALLAN SIDANER	Maintenance moteur chaufferie biomasse
ATLANTIQUE BOBINAGE SARL	Maintenance réparation moteurs
SARL CLAUDE MENARD	Tuyauteur (réparation fuites chaudière gaz, réparation fuites réseau,...)
BGST ENERGIE BIOMASSE	Audit, inspection et réglages chaudières biomasses
DS&C ASSOCIES	Tuyauteur (suppression bras morts et bypass circuit condenseur pour maîtrise risque légionelle)
DESAUTEL	Maintenance extincteurs
TECFIDIS	Maintenance, audit filtres à manche
TTL	Maintenance, dépannage filtres à manche
ADC	Maintenance, dépannage pont grappin
ADIAMS	Ramonage chaudières

DAMRYS	Maintenance réfractaire chaudières biomasse
CTIO	Maintenance réfractaire chaudières biomasse
DV GROUP	Maintenance variateurs moteurs
KSB	Maintenance pompes chaufferie
RAMONETOU	Ramonage chaudières
ITRON FRANCE	Fourniture et pose de compteur énergie
VEOLIA	Collecte déchets

❖ *Annexe 4 : Planning contrôles réglementaires CLEA*



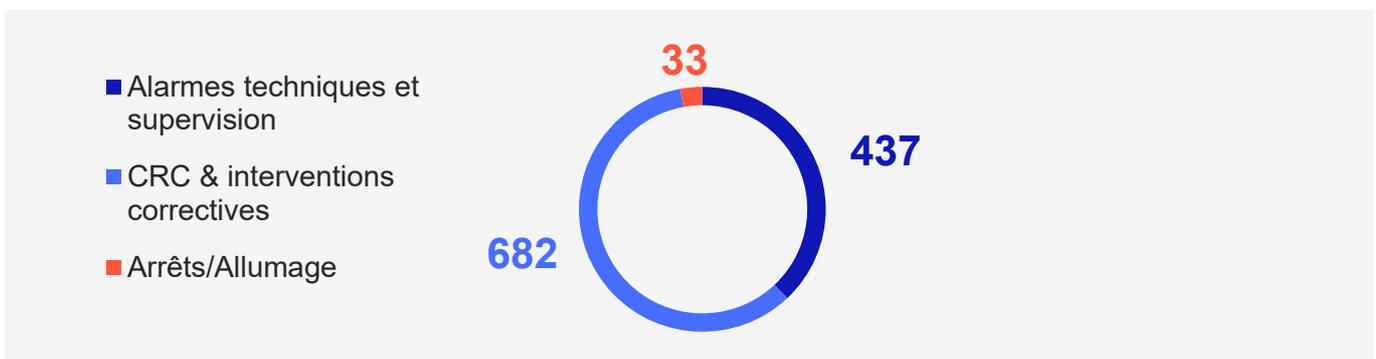
3.2. Analyse des opérations courantes

1152 appels ont été traités par l'équipe opérationnelle durant l'exercice 2023 dont plus de 37% générés par des alarmes sur les chaufferies ou les sous-stations (défaut chaudière, manque d'eau, température mini-primaire...).

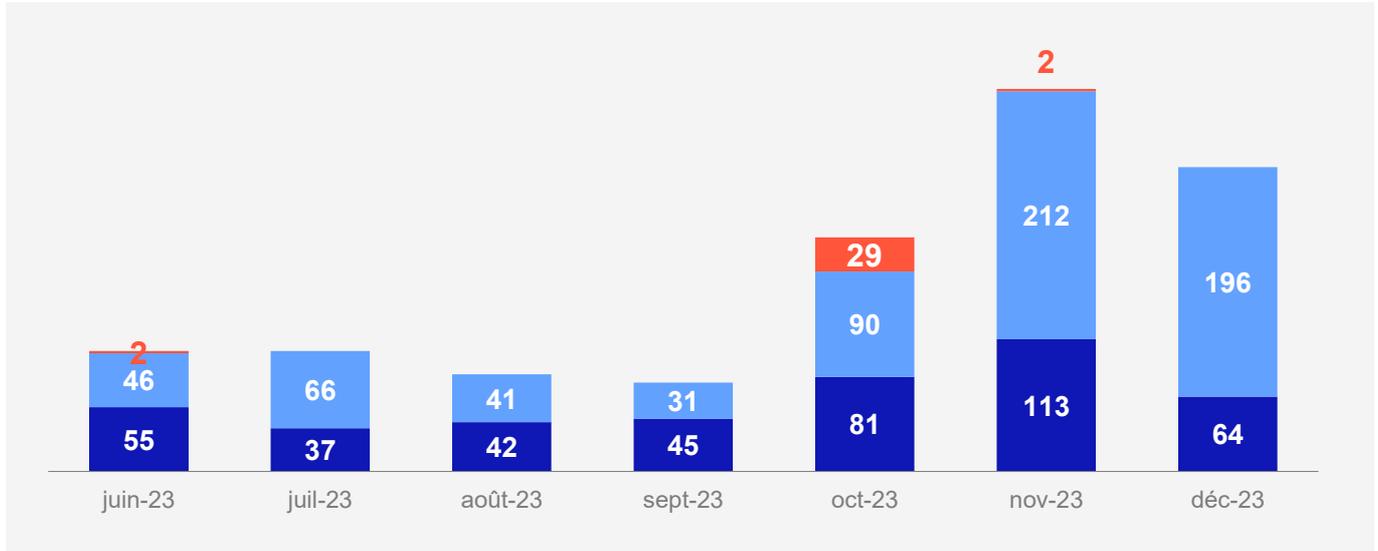
Ces alarmes permettent d'anticiper et d'intervenir sur les réglages ou les installations et ainsi prévenir les pannes de chauffage.

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services, de plus en plus de sous-stations sont connectées, augmentant ainsi le nombre d'alarmes reçues.

NOMBRE D'INTERVENTIONS ET D'ALARMES



NOMBRE D'INTERVENTIONS ET D'ALARMES PAR MOIS



❖ *Annexe 5 : Demandes d'intervention CLEA*

TAUX DE DISPONIBILITÉ DU RÉSEAU

Cet indicateur nouvellement affiché (référéncé sous le nom « taux d'interruption pondéré du service », comme un indicateur majeur de performance des réseaux de chaleur et de Froid dans la Charte des Services Publics Locaux de 2009, dans la section « Assurer la continuité des fournitures », qualifie la continuité de service durant un exercice. Il est traduit en %.

Il est déterminé comme suit :

$$\frac{(\text{Nombre d'heures d'arrêt de fonctionnement}) \times (\text{puissance souscrite concernée})}{\text{Période de fonctionnement (en h)} \times \text{Puissance souscrite totale}}$$



SUIVI DES FUITES ET ARRÊTS DE SERVICE

Nous avons compté 8 fuites entre juin 2023 et décembre 2023. Le tableau ci-dessous donne le détail des fuites :

DATE	LOCALISATION DESCRIPTION	SST IMPACTÉES	DURÉE COUPURE (h)	PUISSANCE SOUSCRITE (kW)	INDISPONIBILITE (MWh)
01/06/2023	Rue du petit verger - réseau départ extension	Tout réseau extension	12	10 400	124.8
15/06/2023	Fuite alimentation SST 2.9	2.9 - PLESSIS CELLIER	Sans impact (hors saison de chauffe)		
25/08/2023	Fuite rue de Joncours, NANTES	EXT8 - JONCOURS	20	555	11.1
01/09/2023	Fuite rue Honoré DAUMIER	EXT27 - POLE SOCIAL	10	252	2.52
06/09/2023	Fuite réseau alimentant P4 et 4D	4D - Bellevue 4D.1 - Astragale	10	545 355	9.0
04/10/2023	Sinistre réseau résine Dervallières suite travaux non Dalkia	EXT13 - E2 LA TOUR EXT14 - E2 LORRAIN	Sans impact (hors saison de chauffe)		
05/10/2023	Fuite réseau, passage sous tram alimentant la SST 2.9 - Plessis Cellier	2.9 - Plessis Cellier	Sans impact (hors saison de chauffe)		
15/10/2023	Fuite sur réseau résine Dervallières	EXT13 - E2 LA TOUR EXT14 - E2 LORRAIN EXT15 - D PERRON EXT16 - C5 WATTEAU	5	739 670 969 1353	18.655
TOTAL INDISPO (MWh)					166.1
TOTAL PS CLEA (MW)					46

REJETS ATMOSPHERIQUES

Cet Indicateur (référéncé comme un indicateur majeur de performance des réseaux de chaleur et de Froid dans la Charte des Services Publics Locaux de 2009 dans la rubrique « Préserver durablement de cadre de vie et le milieu naturel et assurer la sécurité ») permet de communiquer sur les mesures de rejets dans le milieu naturel.

Bilan 2023 des rejets atmosphériques		
CO2	4 207	tonnes
SO2	0.027	tonnes
N2O	0.139	tonnes
NOx	3.32	tonnes

3.3. Entretien des ouvrages concédés

Il comprend l'entretien et les réparations de pièces ou parties d'équipement individualisées, nécessaires au maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement qui ne relèvent pas du gros entretien. Les principaux postes sont décrits ci-dessous :

CHAUFFERIE GAZ

- Maintenance annuelle compresseur d'air
- Maintenance annuelle baie d'analyse
- Analyses vibratoires des moteurs (pompes réseaux, ventilateurs d'air primaire et pompes de charge chaudières)
- Maintenance annuelle des variateurs moteurs (pompes réseaux, ventilateurs d'air primaire et pompes de charge chaudières)
- Maintenance annuelle centrale détection gaz
- Maintenance annuelle centrale incendie

COGENERATION GAZ

- Maintenance annuelle centrale détection gaz
- Maintenance annuelle centrale incendie
- Ramonage par cryogénie des 4 chaudières de récupération
- Maintenance moteurs selon planning maintenance de notre filiale dédiée (DALKIA ELECTROTECHNICS)
- Analyses vibratoires des moteurs (pompes circuit HT et BT)

CHAUFFERIE BIOMASSE

- Arrêt technique biomasse réalisé sur 3 semaines en juin (rapport complet en annexe)
 - ❖ *Annexe 6 : Arrêts technique de la biomasse*
- Maintenance semestrielle air comprimée
- Maintenance semestrielle pont grappin
- Maintenance semestrielle groupes hydrauliques
- Ramonage semestrielle tubes fumées chaudières

SOUS STATIONS

- Maintenance annuelle

Vous retrouverez les inventaires en annexe :

- ❖ *Annexe 7 : Inventaires*

3.4. Gros entretien / Renouvellement

Il désigne les travaux de gros entretien et renouvellement hormis le bâti de la chaufferie et hormis les réseaux de transport et de distribution. Ils comprennent les réparations de tous les dommages éventuellement causés à ces

installations ou qui sont à la charge du Délégué. Il englobe notamment les épreuves décennales. Les principaux postes sont décrits ci-dessous :

CHAUFFERIE GAZ

- Remplacement groupe froid baie d'analyse
- Revamping baie d'analyse

COGENERATION GAZ

- Remplacement roulement alternateur GE3
- Réfection de deux pompes BT
- Réfection pompe HT GE3

BIOMASSE

Les principaux postes P3 de la chaufferie biomasse sont décrit

- Remplacement convoyeur navette et cendres fines
- Remplacement de la totalité des manches et supports manches des deux filtres à manches
- Remplacement sonde O2 chaudière 1
- Remplacement des 4 servomoteurs clapets condenseurs

SOUS STATIONS

- Reconditionnement plaques échangeurs SST 4D / EXT8 - Joncours / EXT11 - Dervallières F
- Remplacement V2V SST EXT8 - Joncours
- Remplacement automates SST 13G - Rochelets / 23.1 - Bel Air II

3.5. Plan de progrès

BIOMASSE

- Installation de turbulateurs dans les tubes de fumées du second parcours chaudières
 - Diminution de la température fumée en sortie chaudière (sécurisation des filtres à manches)
 - Amélioration de la récupération de chaleur
- Modification de la régulation des condenseurs de fumées
 - Maitrise du risque légionnelle en assurant une température de l'eau supérieure à 50°C
- Mise en place d'un accès distant sur les automates des chaudières et contractualisation d'une astreinte avec la société POUCHAIN
 - Sécurisation du fonctionnement des chaudières
 - Réduction des délais de dépannage
- Mission d'audit d'une semaine passée auprès de la société BGST

- Audit complet des chaudières biomasses
- Identification et réalisation (ou préconisation) des optimisations à faire pour améliorer la combustion des chaudières
- Modification de la régulation des pompes réseau biomasse
 - Optimiser le débit biomasse en fonction des besoins du réseau
 - Abaissement des températures retour biomasse (réduction du surdébit sur la biomasse)

TRAVAUX

Le plan de progrès des travaux pour l'année 2024 inclut plusieurs améliorations opérationnelles majeures.

Tout d'abord, la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des raccordements des nouveaux abonnés. Cela permettra une gestion plus efficace et cohérente des projets, assurant une meilleure coordination et exécution des travaux. L'objectif est d'être davantage réactif sur les demandes de raccordement.

Ensuite, le renforcement de la communication travaux visera à améliorer l'information entre autres à l'aide d'un renforcement des signalétiques chantier.

Enfin, nous prévoyons une meilleure anticipation des déclarations d'intention de travaux sur le logiciel de NANTES METROPOLE (octavia).

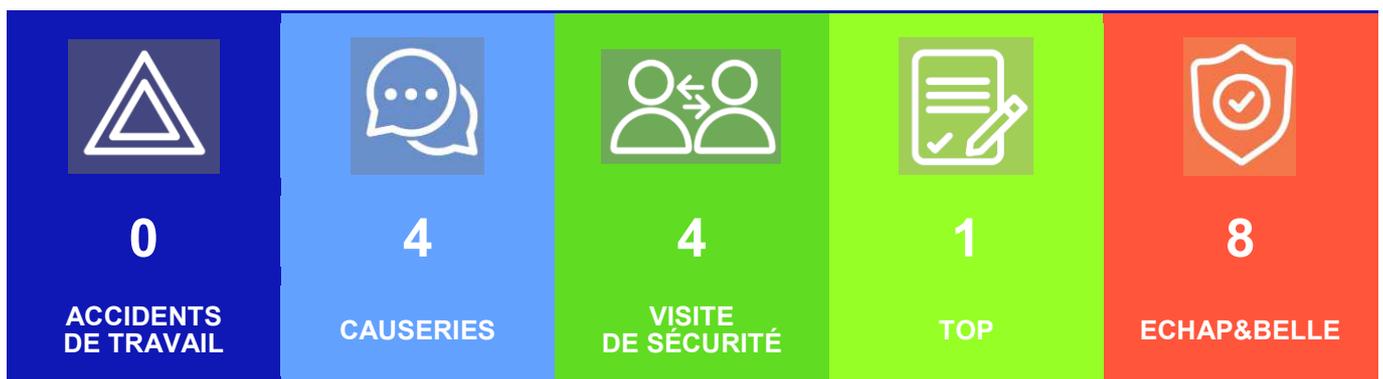
3.6. Bilan Sécurité

La vie de nos salariés et de nos prestataires est notre bien le plus précieux. Notre priorité absolue est donc de préserver l'intégralité physique et mentale de chacun, d'éradiquer les risques d'accidents graves et mortels et de mobiliser l'ensemble des équipes pour atteindre notre ambition "ZERO ACCIDENT".



Dans cet esprit, la Santé Sécurité est pilotée au plus haut niveau de l'entreprise et fait l'objet d'un dialogue permanent avec les représentants du personnel. Cette politique Santé Sécurité réaffirme un principe simple : **la sécurité c'est partout, tout le temps, avec tous et pour tous.**

BILAN SECURITE



ACTIONS DE PREVENTION

Causeries :

Les causeries sécurité permettent un échange direct et privilégié, au plus près du terrain, entre les managers et les équipes autour de la Prévention Santé Sécurité et ce, afin de prévenir les situations dangereuses et de mettre en place des plans d'actions quand cela est nécessaire.

Pour l'année 2023 de CLEA, 4 causeries ont été réalisées sur les thèmes suivants :

- Test d'Instruction d'Urgence
- Consignation / Déconsignation
- Risque routier
- Outillage portatif

Visite de sécurité :

La Visite de Sécurité est un moment privilégié pour parler sécurité sur le terrain avec les collaborateurs, d'analyser ensemble les dangers et risques liés à leurs activités et enfin de définir en commun les mesures à prendre pour mieux les maîtriser.

Sur l'année 2023, 4 visites ont été réalisés avec les collaborateurs travaillant sur la biomasse de CLEA.

TOP- Temps d'Observation Préalable :

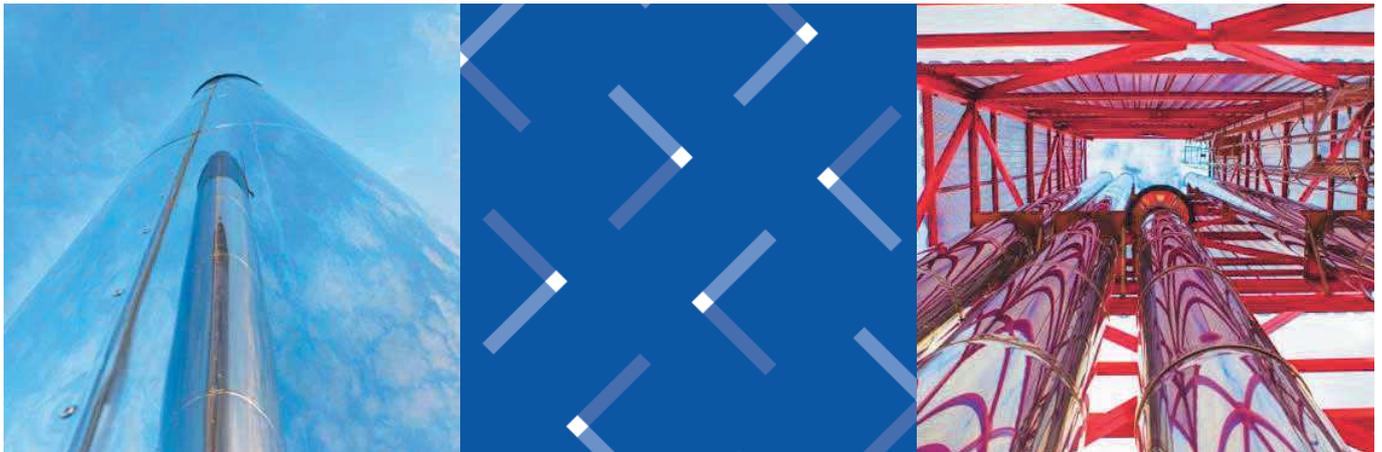
Le module TOP permet de formaliser un Temps d'Observation Préalable avant toute intervention présentant un ou plusieurs risques critiques. L'objectif est d'éviter les accidents dû à la précipitation et de prendre le temps d'analyser la situation avant de s'y engager.

1 TOP a été réalisé sur l'année 2023 avant une opération dans un lieu confiné.

Echap&Belle :

Echap&Belle est une application permettant aux salariés de faire remonter des situations dangereuses avant la survenance de tout accident et de trouver des solutions adaptées qui pourraient être réutilisées ailleurs.

8 Echap&Belle ont été créés cette année par les collaborateurs de CLEA. Cela a permis de faire remonter 7 situations dangereuses et 1 presque accident, permettant ainsi de prévenir de futurs accidents.



4

Compte rendu financier

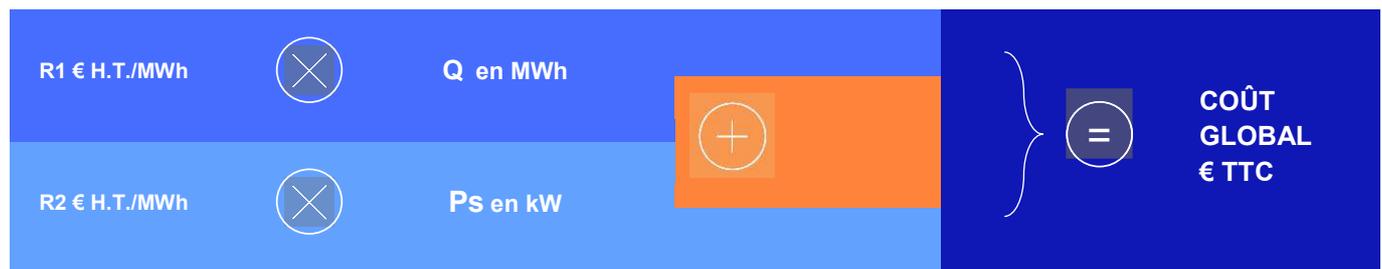


4.1. Rappel de la structure tarifaire

STRUCTURE TARIFAIRE

Conformément au projet de contrat, le tarif est composé :

- D'un terme R1 proportionnel, et représentant le coût des combustibles ou autres sources d'énergie réputés nécessaires en quantité et en qualité pour assurer la fourniture d'un MWh d'énergie calorifique en sous-station et tous frais afférents, ainsi que le coût des divers éléments dont la consommation peut être considérée comme proportionnelle aux quantités de chaleur vendues.
- D'un terme R2, élément fixe représentant la somme des coûts d'exploitation et de financement des ouvrages de premier établissement.



- **Q** représente la quantité d'énergie livrée en sous-station, exprimée en MWh.
- **Ps** représente la puissance souscrite de l'abonné considéré, exprimée en kW.
- **R1** représente le montant unitaire total du terme proportionnel, à la date de facturation considérée exprimé en € HT/MWh.
- **R2** représente le montant unitaire total du terme fixe, à la date de facturation considérée exprimé en € HT/kW.

Les règles de détermination de la puissance souscrite sont précisées dans le règlement de service.

R1

Le terme R1 résulte de la somme de sous-termes R1, mettant en évidence l'engagement de mixité (différentes sources d'énergies utilisées pour la production de chaleur) pris par le candidat puisque les coefficients sont figés. Le terme R1 résultera donc de la formule ci-dessous :

$$R1 = a \times R1_{\text{chaleur importée}} + b \times R1_{\text{bois}} + c \times R1_{\text{gaz}} + d \times R1_{\text{autre énergie}} + R1_{\text{cendres}} + R1_{\text{CO2}}$$

Avec :

- **R1 Chaleur importée** : prix de la chaleur livrée produite importée à partir du réseau de chaleur urbain Centre Loire
 - a = taux de couverture chaleur importée (% de la production utile en sortie d'échangeur, calculé en moyenne sur la durée de la DSP)
- **R1 bois** : prix de la chaleur livrée produite à partir de la ou les chaufferie(s)bois
 - b = taux de couverture bois (% de la production utile en sortie chaudière, calculé en moyenne sur la durée de la DSP)
- **R1 Gaz** : prix de la chaleur livrée produite à partir des générateurs gaz
 - c = taux de couverture gaz (% de la production utile en sortie chaudière, calculé en moyenne sur la durée de la DSP)
- **R1 Autre énergie = R1 condenseur** : prix de la chaleur livrée produite par les condenseurs thermodynamiques associées aux chaudières biomasse

- d = taux de couverture de la tierce énergie (% de la production utile en sortie du générateur, calculé en moyenne sur la durée de la DSP)
- **R1 Cendres** : ce terme rémunère le traitement et l'évacuation des cendres issues de la chaufferie biomasse.
- **R1 CO2** : ce terme rémunère les achats de quotas CO2 complémentaires compte tenu de l'évolution du PNAQ et des émissions de CO2 des équipements de production de chaleur, s'inscrivant dans le respect des objectifs du taux d'ENR contractuel.

Le terme R1 est facturé à partir de l'énergie livrée et comptabilisée au primaire des sous-stations.

R2

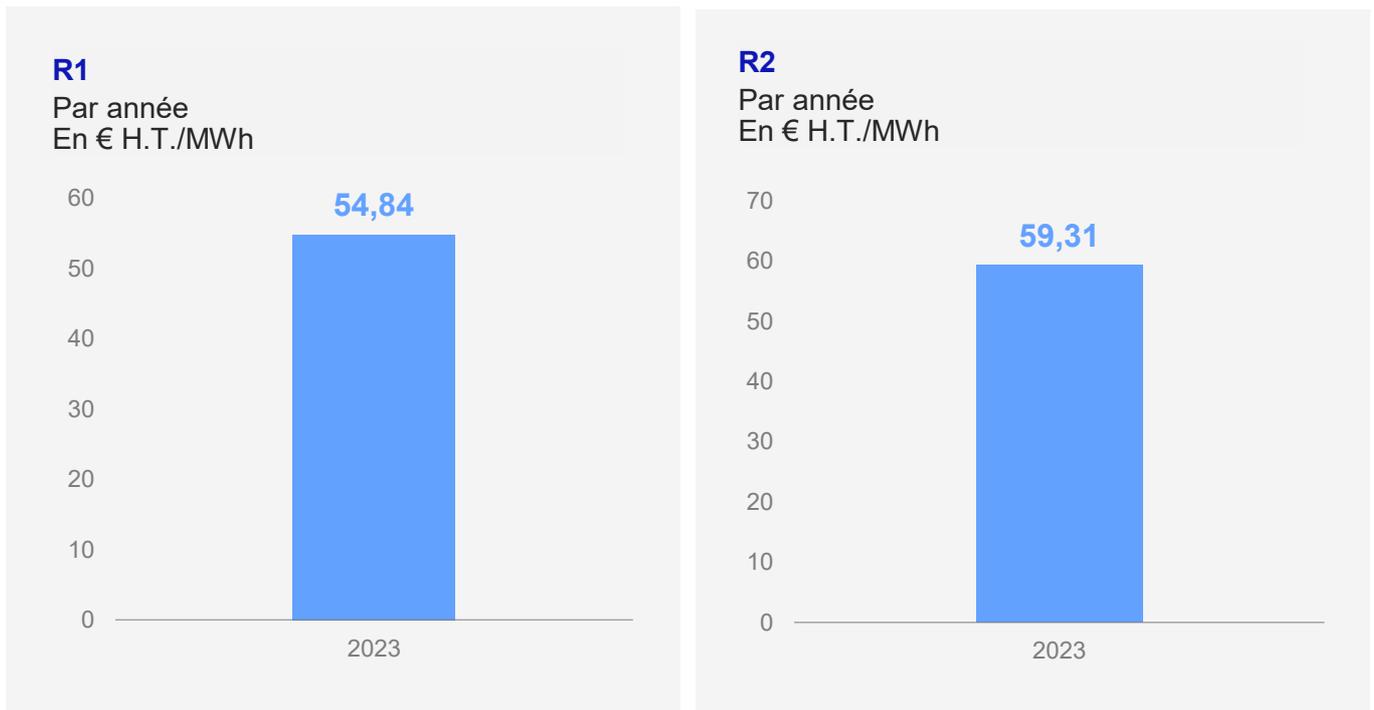
Comme défini dans le projet de contrat, le terme R2 se compose des termes suivants :

$$R2 = R21 + R22 + R23 + R24 + R25$$

- **R21** : coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
- **R22** : coût des prestations de conduite et d'entretien nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires.
- **R23** : coût lié aux charges de gros entretien et de renouvellement à la charge du délégataire.
- **R24** : coût des charges financières et de l'amortissement des investissements de production ou de distribution de la chaleur, hors frais de raccordement. Ce coût est diminué des ventes d'électricité (parts fixes de la rémunération du contrat d'OA et éventuelles recettes liées au MECAPA).
- **R25** : (terme négatif) correspondant aux aides à l'investissement + les intérêts ainsi évités.

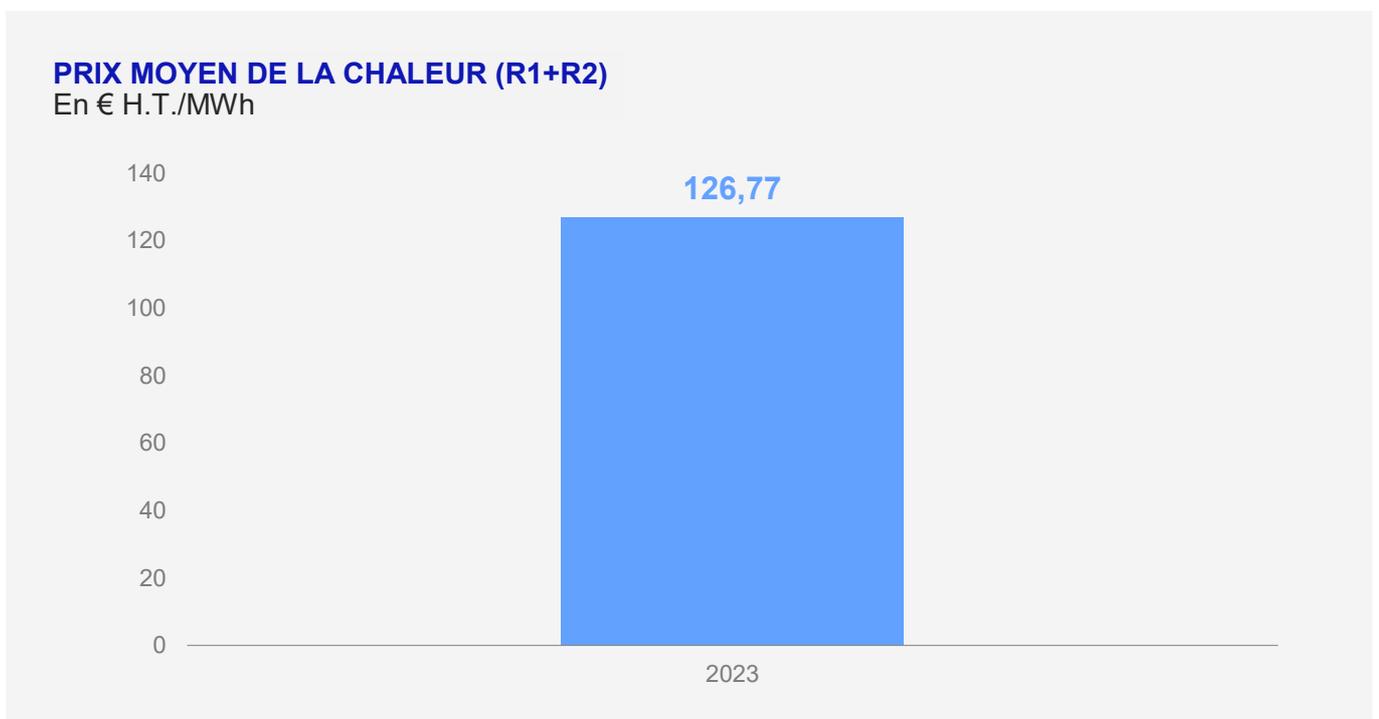


4.2. Historique des prix de la chaleur

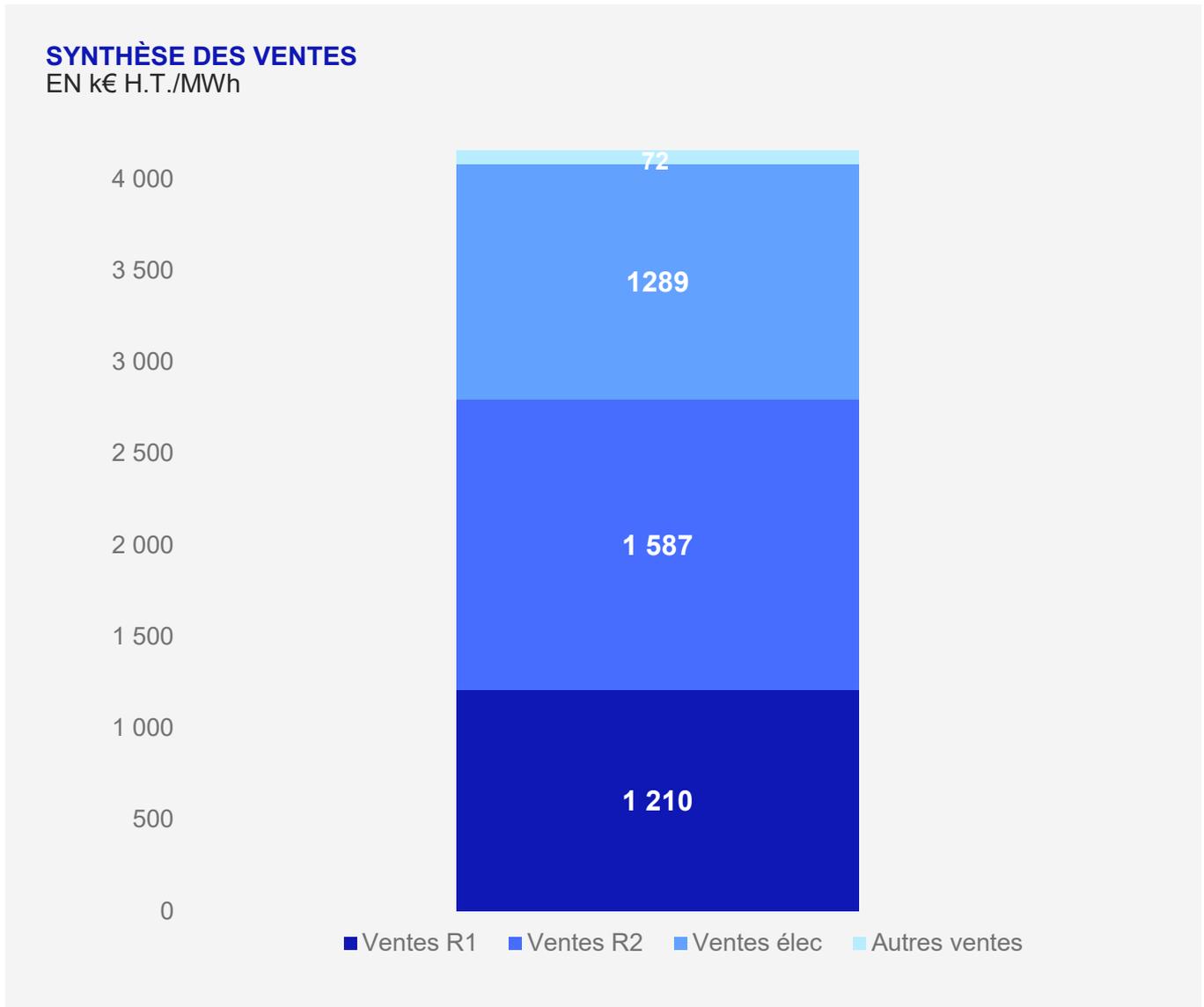


La révision R1 repose à sur la mixité contractuelle suivante : 14.04% de chaleur importée du réseau ERENA, 67.22% de biomasse, 14.70% de gaz et 4.04% du condenseur.

❖ *Annexe 8: tableau d'évolution du tarif*

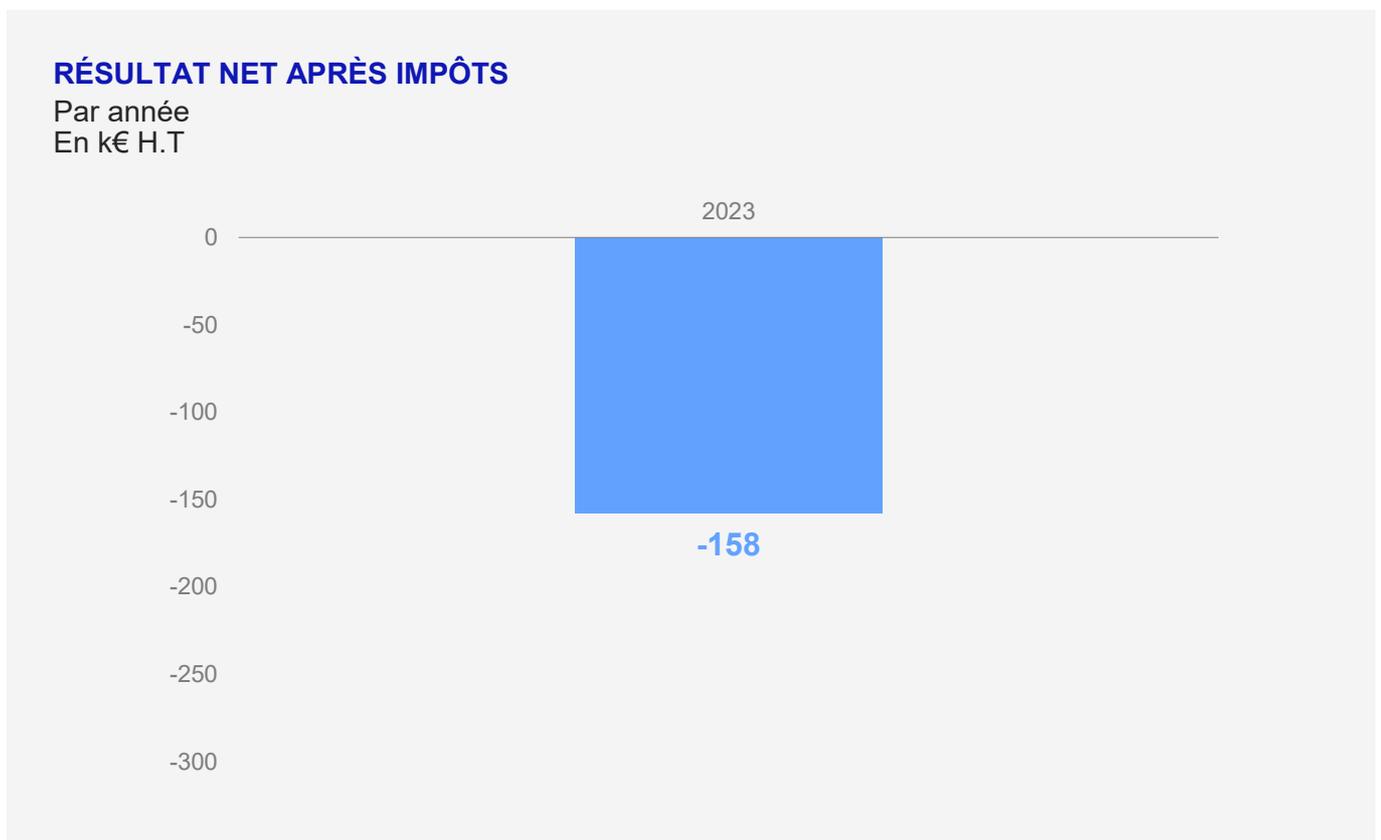
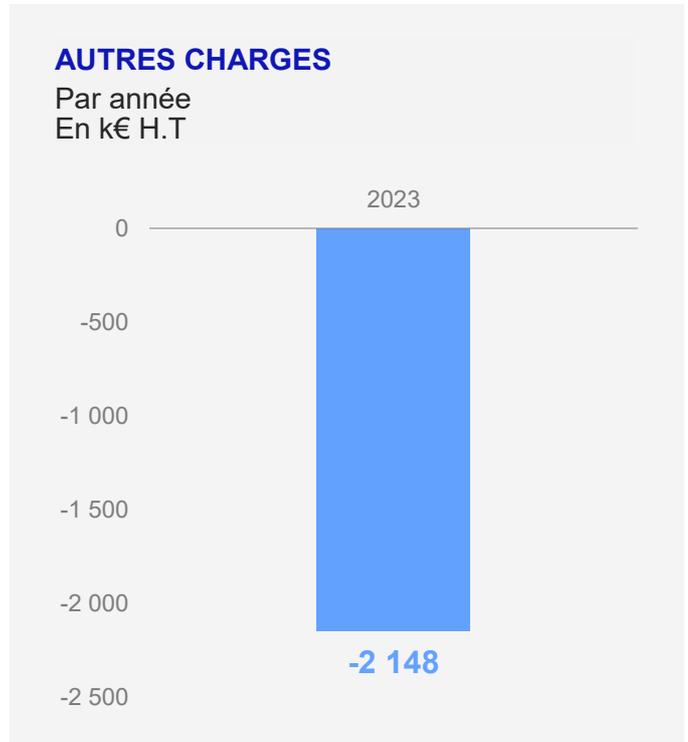
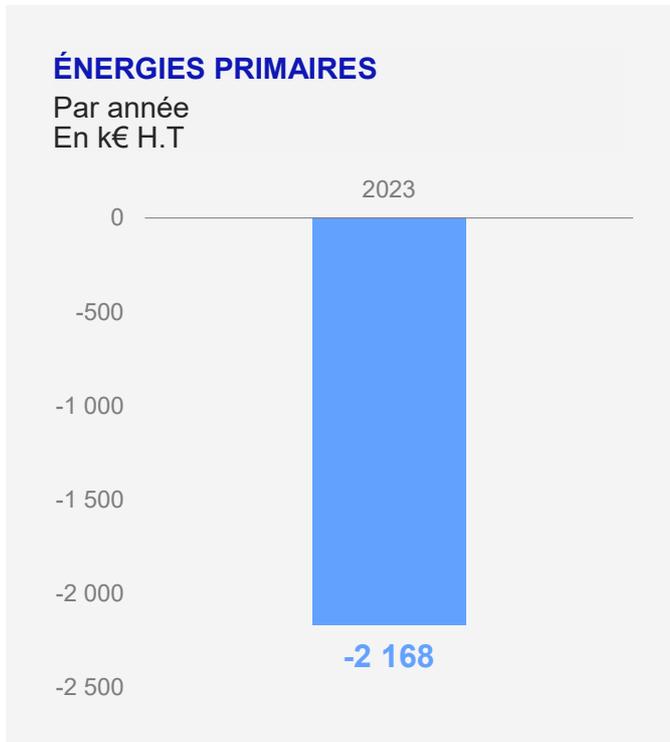


4.3. Détail des revenus



4.4. Détail de l'activité financière

DÉTAIL DES CHARGES



DÉTAIL DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation ci-dessous présente le résultat réel 2023 sur la période 1^{er} juin au 31 décembre 2023 comparé au compte d'exploitation prévisionnel en date de valeur 1^{er} janvier 2022.

		2023 CEP	Réel 31/12/2023
MWh		24 874	22 064
KW souscrits		39 907	45 734
	prix unitaires		
Total produits (A) en € HT		4 839 202,30	4 158 583,75
Sous-total R1	61,15 €	1 521 104 €	1 209 948,39
Ventes abonnements R21	5,78 €	135 624 €	306 450,62
Ventes abonnements R22	27,87 €	653 431 €	816 582,56
Ventes abonnements R23	6,70 €	157 047 €	192 950,48
Ventes abonnements R24	15,85 €	371 642 €	429 023,23
Subventions R25 (terme négatif)	-5,90 €	-138 334 €	-157 962,50
Sous-total R2	50,30 €	1 179 409 €	1 587 044,39
Sous-Total R1+R2		2 700 513,15	2 796 992,78
Frais de raccordement		558 265 €	0,00
Quote part subventions, aides		306 750 €	0,00
Autres (travaux P6)			72 453,51
Reprise de provision (à détailler)			0,00
CEE		0 €	0,00
Ventes d'électricité		1 273 674 €	1 289 137,46
Sous-total Autres produits:		2 138 689,15	1 361 590,97
Charges (B) en € HT		4 417 618,10	4 316 444,02
Coût en € HT par Mwh PCI		25,08 €	30,71
Quantité en Mwh PCI		19 804	22 793
Ss-total Achat Bois		496 687 €	699 882,63
Coût unitaire €/Mwh PCS Gaz		116,88 €	55,64
Coût unitaire TICGN €/ Mwh PCS Gaz		1,53 €	
Quantité		15 111	21 172
Ss-total Achat Gaz		2 045 874 €	1 177 926,98
Ss-total Achat Electricité		79 357 €	290 574,56
Eau		13 125 €	20 603,29
Produit de traitement		11 625 €	15 099,57
Gestion des sous produits (évacuation des cendres)		19 803 €	16 867,18
Fournitures d'entretien courant		10 465 €	37 656,72
Sous-total Achats en € HT		2 676 936,13	2 258 610,93
Sous-traitance		219 959 €	155 867,73
Assurances		39 355 €	42 706,59
Sous-total services extérieurs en € HT		259 313,91	198 574,32
Frais de siège et d'assistance technique groupe		297 361 €	313 000,00
Frais généraux		7 321 €	275,61
Frais de communication et d'information des usagers		3 644 €	0,00
Frais postaux et télécommunication		2 562 €	2 952,50
Honoraires		7 933 €	4 645,13
Frais véhicules et transport		10 005 €	
Sous-total Autres services extérieurs en € HT		328 826,73	320 873,24
Contribution Economique Territoriale		7 952 €	11 604,00
Quotas CO2		197 673 €	265 168,87
Autres impôts (hors IS)		31 000 €	44 618,52
Sous-total Impôts et taxes en € HT		236 625,08	321 391,39
Charges de personnel des agents mis à disposition par la société mère		190 072 €	267 859,55
Sous-total Charges de personnel P2 en € HT		190 071,58	267 859,55

	2023 CEP	Réel 31/12/2023
Redevances versées :		
Redevance d'occupation du domaine public	92 221 €	94 656,70
Redevance pour frais de contrôle	29 167 €	29 166,67
Redevance de cloisonnement de chantier	0 €	0,00
Redevance interconnexion	9 917 €	0,00
Autres charges (P6)	0 €	64 740,35
Sous-total Autres charges de gestion courante en € HT	131 304,83	188 563,72
Dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) pièces/fournitures	14 315	148 033,09
Dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) sous-traitance	23 557	302 360,72
Dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) main d'oeuvre délégataire	34 400	27 393,38
Sous-total Dépenses de GER en € HT	72 272,17	477 787,19
Dotations aux provisions pour renouvellement (GER)	212 746 €	0,00
Reprise de provision (GER)	-72 272 €	0,00
Dotations aux amortissement de caducité	136 791 €	212 449,37
Dotation au compte projet		2 514,01
Autres dotations		44 000,00
Sous-total Dotations d'exploitation en € HT	277 264,04	258 963,38
Produits financiers		-888,46
	245 004 €	24 708,76
Charges financières liées au financement des investissements		
Sous-total Charges financières en € HT	245 003,62	23 820,30
Résultat courant avant impôt (A-B) en € HT	421 584,20	-157 860,37
IS en € HT	105 396 €	0,00
Participation	78 547 €	0,00
Résultat net en € HT	237 641,11	-157 860,37

ANALYSE FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2023

Le présent compte-rendu a été établi à partir des comptes annuels de la société CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR (CLEA).

Le contrat ayant pris effet au 01/06/2023, nous ne sommes pas en mesure cette année de comparer les résultats avec l'année précédente.

SYNTHESE DE L'EVOLUTION DU RESULTAT

Le résultat de la concession au titre de l'exercice 2023 s'élève à -157 860.37 € pour un chiffre d'affaires de 4 158 583.75 €.

1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

LES VENTES R1

Le chiffre d'affaires R1 s'élève à 1 210 K€ pour 2023 pour 22 064 MWh vendus sur la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2023.

Les quantités vendues sont en retrait de 2 810 MWh par rapport à l'attendu et le prix moyen R1 s'élève à 54.84€ contre 61.15€ dans le CEP.

LES VENTES R2

Les ventes R2 s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1 587 k€ pour une puissance souscrite au 31 décembre 2023 de 45 734 kW.

LES VENTES D'ELECTRICITE

Le chiffre d'affaires lié à la vente d'électricité s'élève à 1 289 K€. La décomposition est présentée dans le tableau ci-dessous :

		oct-23	nov-23	déc-23	total 2023
Energie produite (kWh)	MWh elec		144	5 525	5 669
Prime fixe (€)			286 660	286 660	573 320
Rémunération gaz (€)	euros		12 131,15	425 268,47	437 400
Rémunération hors appel	euros	432,28	1 221,39	0,00	1 654
Rémunération proportionnelle (€)	euros		1 082,32	41 690,82	42 773
Rémunération TICGN (€)	euros		2 475,10	95 340,75	97 816
Coût carbone (€)	euros		4 168,29	144 948,95	149 117
Rémunération efficacité énergie (€)	euros		-	-	-
Réfaction TICGN (€)	euros	-9,19	-349,49	-12 583,38	12 942
Régularisation TICGN (€)	euros		0,00		-
Rémunération totale (€)	euros	423	307 389	981 326	1 289 137

Le chiffre d'affaires issu de la vente d'électricité du CEP est net des achats de gaz servant à produire de l'électricité et du CO2 émis en relation avec ces consommations de gaz.

Il était prévu en CEP un fonctionnement de la cogénération sur 2 mois.

AUTRES PRODUITS DE LA CONCESSION

CHIFFRE D'AFFAIRES TRAVAUX

Les ventes travaux s'élèvent à 72 k€, Il s'agit principalement des travaux concernant l'augmentation de la puissance de l'échangeur pour le groupe scolaire Alain Fournier et à la prise en charge d'une partie des frais raccordements de l'Ilôt 10 – Villogia par l'aménageur LOMA.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Il est à noter que dans le CEP, les frais de raccordement sont constatés en résultat dès leur perception. Au 31 décembre 2023, les premiers raccordements ne sont pas finalisés et il n'a été perçu aucun frais de raccordement.

La convention de financement avec l'ADEME n'étant pas signée, il n'a été constaté aucun produit à ce titre dans les comptes de Cléa.

2. LES CHARGES D'EXPLOITATION

LES ACHATS DE COMBUSTIBLES

- Achats de Biomasse

La consommation totale de Biomasse pour 2023 représente 700 k€ pour 22 793 MWh PCI achetés.

		juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	total 2023
quantité bio	MWh PCS	571	2 044	2 147	1 775	2 554	8 149	5 553	22 793
PU biomasse	€/MWh PCI	26,08	26,08	26,08	26,08	26,08	26,08	26,08	
coeff révision		1,16	1,16	1,18	1,18	1,18	1,18	1,19	
px révisé	€/MWh PCI	30,32	30,32	30,67	30,67	30,67	30,67	30,98	
PU Cendre	€/MWh PCI	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74	
Total	euros	17 313	61 960	65 844	54 446	78 345	249 940	172 033	699 883

❖ Annexe 9 : Suivi de la facturation fournisseur BOIS

La quantité de biomasse consommée est supérieure à l'attendu du fait du moindre fonctionnement de la cogénération.

- Achats de Gaz

La consommation totale de gaz naturel de 21 172 MWh PCS pour 2023 représente 1 178 k€.

		juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	total 2023
quantité gaz th	MWh PCS	654,37	2,10	0,00	68,18	711,89	2 450,87	7 199,11	11 087
quantité gaz elec	MWh PCS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323,00	9 762,44	10 085
total quantité	MWh PCS	654,37	2,10	0,00	68,18	711,89	2 773,87	16 961,55	21 172
Terme fixe	euros	31 030,78	31 608,78	31 608,78	31 608,78	31 608,78	31 608,78	31 608,78	220 683,46
CTA	euros	3 317,44	3 456,48	3 456,48	3 456,48	3 456,48	3 456,48	3 456,48	24 056,32
terme de stockage	euros	3 422,18	3 422,18	3 422,18	3 422,18	3 422,18	3 422,18	3 422,18	23 955,26
terme variable gaz th (PEG NO+4,82)	€/MWh PCS	34,96	36,35	0,00	39,31	40,97	50,56	48,74	
terme variable gaz elec (PEG DA+0,40)	€/MWh PCS						36,80	33,54	
TVD	€/MWh PCS	0,84	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	18 419,60
TICGN (1,52% - part impactée 0,67)	€/MWh PCS	666,41	2,14	0,00	69,43	724,98	2 824,91	17 273,64	21 561,51
location de compteur	euros		71,31	71,31	71,31	71,31	71,31		
		61 860	38 639	38 559	41 367	69 070	179 604	748 827	1 177 927

❖ Annexe 10 : Suivi de la facturation fournisseur GAZ

Retraité du gaz « électrique », la consommation est moindre à comparer au CEP. L'effet prix est significatif puisque le CEP a été établi avec un prix gaz part variable hors TICGN de 116.88 € à comparer en réel 2023 à un prix moyen de 36.71€.

AUTRES CHARGES DE LA CONCESSION

- Achats d'électricité

Les achats d'électricité s'élèvent à 290,6 k€ pour 2023. Le site « rue de la Chicotière » n'ayant pas fait l'objet de facturation sur la période, nous avons provisionné un montant sur la base des consommations 2022 de la même période.

	Année 2023	
	Quantité en KWh	Montant HT en €
Chaufferie Bellevue	438 310	154 477
Rue de la Chicotière	3 357	531
Chaufferie bd Pierre Koenig	349 057	132 052
Rue Antoine WATTEAU	7 948	3 515
TOTAL consommation électricité	798 672	290 575

❖ *Annexe 11 : Suivi de la facturation fournisseur d'électricité*

• **Achats d'eau et produits de traitement d'eau**

Les achats d'eau s'élèvent au 31/12/2023 à 20.6 k€.

Les achats de produits de traitement d'eau s'élèvent à 15 k€. Ces dépenses ne font pas l'objet d'une comptabilisation en stock et ont donc un impact plus ou moins important sur un exercice comptable en fonction du moment où elles sont engagées.

❖ *Annexe 12 : Suivi de la facturation fournisseur d'eau*

• **Evacuation des cendres**

Les dépenses de traitement des cendres s'élèvent à 16.9 k€.

	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	total 2023
quantité bio: MWh PCS	571	2 044	2 147	1 775	2 554	8 149	5 553	22 793
PU Cendre €/MWh PCI	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74	0,74	
Cendre euros	423	1 512	1 589	1 314	1 890	6 031	4 109	16 867

• **Achats de fournitures et petits matériels**

Les dépenses de fournitures et petits matériels sont de 38 k€ en 2023.

• **Achats de sous-traitance hors P3**

Les prestataires sous-traitants sont analysés au préalable et sélectionnés avec les critères suivants établis par la société Dalkia :

- Qualité de services rendus
- Sécurité / Plan de prévention / Actions de prévention
- Garantie / Validité technique
- Prestataires locaux
-

Dans la majorité des cas, les prestataires font partie du panel de fournisseurs Dalkia et ont participé à un appel d'offre famille obtenant ainsi un accord cadre et vous assurant le respect de notre charte sous-traitants.

Ci-dessous le listing des différentes prestations sous-traitées, classées par montant en € HT :

FOURNISSEUR - NOM	NATURE DEPENSE	MONTANT
DALKIA ELECT IG	Maintenance cogénération	48 380,00
ADI AMS	Ramonage chaudières	15 614,38
NANFOURMA	Maintenance/dépannage centrale hydraulique chaufferie biomasse	9 544,00
DEFI BRETAGNE	Maintenance/dépannage portails automatisés (entrée sites + quais biomasses)	9 296,24
BUREAU VERITAS	Contrôles réglementaires (air, eau, elec, foudre, levage, comptage,...)	7 720,00
COFEDEL	Recherche de fuite réseau (acoustique, drone)	7 000,00
DV ELECTRONIQUE	Entretien Variateurs Chaufferie gaz, modification paramètres variateurs pompes Danfoss	6 769,00
DKE	prélèvements et analyses PACK OR	5 529,88
CHIMIREC	Traitement déchets chimiques	4 610,58
SMAC	Reprise complète de deux naissances EP Fuyardes	4 707,38
AES	Aspiration de la zone trémie	6 410,00
TSM LAMBERT	Réparation sur fuite importante, prestation enlèvement calorifuge sur tuyauterie condensat, sc	3 345,00
LOXAM	Location charge compresseur , chargeuse et fourche, chariot télescopique	3 278,19
OUEST CŒUR	Entretien espace vert	3 145,90
COMPTE R	Ramoneur électrique	2 898,18
SIEMO	Echaffaudage opération CRYO	2 340,00
ABER PROPLETE	Nettoyage locaux bureaux, base de vie	2 299,82
SNC DUBILLOT	Assainissement (pompage convoyeur, bassin orange)	2 100,14
AIRMAX	Maintenance air comprimé	1 722,08
DESAUTEL	Maintenance extincteurs	1 555,88
ERYMA	Maintenance système de Sureté	1 460,62
DRESSER	Contrat Gaz	1 118,00
GRANDJOUAN	Collecte déchets	823,02
KILOUTOU	Location nacelle à mât vertical, aspirateur poussière	807,64
SCE	Bac de rétention de 40 litres	722,69
SIPELEEC	Travaux divers d'ordre électrique	632,66
ENEDIS	Entretien compteur	583,76
EIFPAGE	Maintenance détection gaz chaufferie gaz	533,00
ALIBEK	Remplacement pompe de chauffage, clapet ECS	400,00
SYSMOSTIC	Automatisme sous-station et chaufferie	211,31
CULLIGAN	Location fontaine eau	188,38
FRANKY SERRURERIE	Serrurerie diverse	120,00
Total		155 867,73

- **Assurance concession**

Les dépenses d'assurance s'élèvent à 42.7 k€ et comprennent l'assurance pour responsabilité civile qui s'élève à 15.9 k€ et l'assurance dommage pour 26.8 k€. Ces primes d'assurance sont calculées et réparties au niveau du groupe Dalkia en fonction du chiffre d'affaires N-1 et en fonction des biens assurés exploités.

L'intégralité des primes d'assurance de l'exercice 2023 a été facturée à CLEA. Les quotes-parts correspondant à la période 1^{er} janvier – 31 mai 2023 ont été respectivement facturées à NADIC et NBI.

❖ *Annexe 13 : Attestations d'assurances*

- **Main d'œuvre sous-traitée**

Dans un souci d'harmoniser les statuts sociaux et pour regrouper tous les hommes et femmes sous une même bannière, le groupe Dalkia a choisi de réunir tous ses salariés chez un seul employeur Dalkia. Cette centralisation des moyens humains, tant de production que de structure, permet également une meilleure rationalisation des besoins et des capacités de production, donc un abaissement des coûts.

Les modalités de facturation de cette main d'œuvre s'établissent ainsi :

Le personnel opérationnel (les techniciens intervenant sur la conduite et la maintenance des installations) impute ses heures de travail effectif sur les affaires.

Aussi, lorsqu'une affaire comme la concession du chauffage urbain de l'agglomération Nantaise est mouvementée d'un nombre H d'heures sur un mois donné, la société DALKIA établit une facture à la société CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR qui porte l'affaire, pour ce nombre d'heures H valorisé à un taux horaire défini budgétairement comme décrit ci-après :

Le taux horaire opérationnel (THO) est le résultat du coût total des frais de salaires, charges sociales, charges directes d'équipement du technicien opérationnel (véhicule, caisse à outils, téléphone portable, vêtements de travail pour l'essentiel) ainsi que les coûts de management et de l'assistance opérationnelle ramené au nombre d'heures théoriques disponibles de l'ensemble de ces techniciens.

Ces éléments sont définis au niveau du centre opérationnel des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée de DALKIA.

	Année 2023	
	Quantité en heures	Montant HT en €
Taux horaire		70,42
Heures affectées aux dépenses P3	389,00	27 393
Heures hors dépenses P3	3 803,74	267 860
Coût total de la main d'œuvre	4 192,74	295 253

Le nombre d'heures valorisés en CEP s'élevait à 3 424 hors dépenses P3 contre 3 804 heures en réel.

Le taux horaire est passé de 55.54 € à 70.42€.

FRAIS DE GESTION GROUPE

La facturation globale des frais de gestion est portée à 313 k€ pour 2023

Cette facturation s'inscrit dans le cadre d'une convention d'assistance générale signée entre Dalkia et sa filiale CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR. Il s'agit d'une convention groupe harmonisée pour l'ensemble des filiales du groupe qui répond aux principes de l'OCDE en matière de politique de prix de transfert.

Ainsi Dalkia met à disposition de sa filiale les moyens dont elle dispose à savoir des ressources humaines et des moyens techniques permettant la fourniture de toute une gamme de services notamment dans les domaines administratifs, financiers, juridique, marketing, stratégique, gestion du personnel, informatique, commerciale sans que cette liste soit exhaustive.

Les coûts de structure identifiés tant au niveau du siège du groupe qu'au niveau des sièges de la région sont alors refacturés aux filiales sur la base d'une clé de répartition qui est le chiffre d'affaires.

L'article 99 du contrat de DSP prévoit un plafonnement à 499 k€ par an révisés selon la formule du R22.

Le plafond pour l'exercice 2023 s'élève donc à $499 \text{ k€} * 7/12^{\text{ème}} * 1.1086$ soit 322.7 k€.

La facturation de Dalkia à CLEA de 313 k€ représente un montant en dessous de ce plafond.

❖ *Annexe 14 : facturation frais de siège*

IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes dus par la société Chézine Loire Energies d'Avenir sont la taxe foncière pour 43.9 k€, la C.E.T (Cotisation Economique Territoriale) pour 11.6 k€, la TGAP (Taxe Générales sur les Activités polluantes) pour 0.7 k€.

A noter, pour la taxe foncière, à date, l'intégralité a été facturée aux sociétés NBI et NADIC. Nous avons constaté dans les comptes de CLEA une provision à hauteur de 7/12eme du montant dans l'attente de recevoir un titre de Nantes Métropole adressée à CLEA

❖ *Annexe 15 : avis d'imposition*

QUOTAS CO2

CLEA a récupéré un stock de quotas de CO2 au 1^{er} juin 2023 de 3 740 tonnes au prix unitaire de 69.48€.

Les allocations relatives au site ont été partagées entre NADIC et CLEA au prorata de leurs émissions.

CO2 CLEA 2023			
	QUANTITES	PRIX UNITAIRE	TOTAL
STOCK 1/6/2023	3 740	69,48	259 869
ALLOCATIONS	485	0,00	0
ACHATS POSTERIEURS 31/05/23	1 182	92,41	109 229
	2 004	71,79	143 867
EMISSIONS	-3 831	69,22	-265 169
STOCK FINAL 31/12/2023	3 580	69,22	247 795

Ainsi l'impact en charges au titre des CO2 pour CLEA s'élèvent à 265 169 € soit la valorisation des émissions à hauteur de 3 831 tonnes à 69.22€ (Coût moyen pondéré du stock, des allocations et des achats de l'année).

REDEVANCES

En application de l'article 50 du contrat de DSP, le montant des redevances est facturé par Nantes Métropole suivant les échéances contractuelles. Le montant de la provision des redevances impactant le résultat 2023 s'élèvent à 123 700 k€.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Redevance d'occupation du domaine public :

- Part forfaitaire : $6.10 * 25\,468\text{ ml} = 90\,623.63\text{ €}$
- Part proportionnelle aux MWh vendus : $22\,064\text{ MWh} * 0.2 * 0.91 = 4\,033\text{ €}$

Redevance de contrôle : 29 166.67 €

DÉBOURSÉS TRAVAUX

Les débours travaux s'élèvent à 65 k€, ils sont à rapprocher du « Chiffre d'affaires travaux » de 72 k€.

DÉPENSES P3

Ci-dessous l'état des dépenses de gros entretien et renouvellement pour 2023 :

Libellé de la dépense	Nombre d'heures	Coût main d'œuvre	Achats fournitures et sous-traitance	Total coût dépenses P3
Nettoyage par cryogénie des 4 chaudières de récupération cogé	10,00	-704,20	-31 450,00	-32 154,20
Calorifuge suite travaux compteur énergie chaudières gaz	4,00	-281,68	-2 120,00	-2 401,68
Reprise fuite sur virole chaudière 2	6,00	-422,52	-2 749,00	-3 171,52
Chaufferie JAMET - Pose d'un compteur thermique sortie chaudières	8,00	-563,36	-7 468,80	-8 032,16
Remplacement complet du système de détection Gaz	3,00	-211,26	-8 481,57	-8 692,83
Reprise isolation chaudière 2	5,00	-352,10	-2 110,00	-2 462,10
Intervention FUJI baie analyse	4,00	-281,68	-2 704,00	-2 985,68
Réfection des fixations portes chaudières gaz nadic clea	2,00	-140,84	-2 300,00	-2 440,84
Fuite chaudière 3 gaz	3,00	-211,26	-1 010,00	-1 221,26
Sous-total chaufferie	45,00	-3 168,90	-60 393,37	-63 562,27
Fuite N°4 Rue de Joncours, NANTES	30,00	-2 112,60	-31 595,50	-33 708,10
Fuite n° 5 les Dervallières	30,00	-2 112,60	-33 007,05	-35 119,65
Fuite n° 6	10,00	-704,20	-21 543,00	-22 247,20
Réparation fuite 2.9 + Déplacement du regard demande de COLAS	8,00	-563,36	-9 040,00	-9 603,36
Fuite n° 7	8,00	-563,36	-10 970,00	-11 533,36
Fuite n° 8	15,00	-1 056,30	-46 577,67	-47 633,97
Fuite réseau	8,00	-563,36	-22 318,00	-22 881,36
Fuite N°6- ECOLE LA SENSIVE -P4	10,00	-704,20	-11 990,00	-12 694,20
Reprise Réseau de chaleur - rue de la Corrèze	6,00	-422,52	-2 210,00	-2 632,52
Recherche fuite réseau extension	6,00	-422,52	-3 900,00	-4 322,52
Fuite N°5 Branche EHPAD DERVALIERES	8,00	-563,36	-1 880,00	-2 443,36
Sous-total réseau	139,00	-9 788,38	-195 031,22	-204 819,60
SST Joncours - Remplacement de 5 vannes isolement réseau primaire plus skid	8,00	-563,36	-2 190,00	-2 753,36
JONCOURS - Fourniture et pose plaques échangeurs	6,00	-422,52	-6 938,10	-7 360,62
Remplacement tuyauterie défectueuse alimentation primaire après échangeur Villa Paraiso	6,00	-422,52	0,00	-422,52
SST Bornéo -Fourniture et remplacement mesureur	8,00	-563,36	-900,00	-1 463,36
SST Primaire Les PasserellesPose mesureur ultra-son	4,00	-281,68	-900,00	-1 181,68
SST 13 G-Les Rochelles et 23,1 Bel Air II - Remplacement télégestion sur 2 sous stations	4,00	-281,68	-4 925,99	-5 207,67
Sous-total sous stations circuit primaire	36,00	-2 535,12	-15 854,09	-18 389,21
Réfection pompes primaires x2	16,00	-1 126,72	-5 894,40	-7 021,12
Réfection pompe HT GE3	4,00	-281,68	-1 336,60	-1 618,28
Remplacement roulements alternateur (version CLEA)	4,00	-281,68	-17 196,00	-17 477,68
Remplacement chargeur 48 volt Cogé	2,00	-140,84	-2 950,00	-3 090,84
Cogénération - Remplacement culasse N° 4 / Ge N° 4	2,00	-140,84	-7 656,00	-7 796,84
Fourniture groupe froid baie analyse	1,00	-70,42	-3 842,21	-3 912,63
Sous-total cogénération	29,00	-2 042,18	-38 875,21	-40 917,39
Humidimètre réception biomasse	4,00	-281,68	-1 536,00	-1 817,68
ADC - Pièces détachées maintenance grappin Biomasse	8,00	-563,36	-23 674,00	-24 237,36
Maintenance filtres à manches	40,00	-2 816,80	-55 384,00	-58 200,80
Fournitures chaînes pour convoyeur cendre fine	12,00	-845,04	-10 309,62	-11 154,66
Turbulateur SINUFLOW	36,00	-2 535,12	-5 861,84	-8 396,96
Maintenance vérins	6,00	-422,52	-7 083,88	-7 506,40
Inspection à froid filtre manche	4,00	-281,68	-4 450,00	-4 731,68
Maintenance CH2 (tension chaîne TRC + groupe alim CH2)	6,00	-422,52	-3 083,00	-3 505,52
Réfection du garnissage réfractaire dans le foyer	6,00	-422,52	-4 730,00	-5 152,52
Réparation pompe condenseur	4,00	-281,68	-7 479,24	-7 760,92
Installation Modem 4 G et étude automatisme	2,00	-140,84	-8 079,14	-8 219,98
Maintenance grilles mobile des deux chaudières biomasse	8,00	-563,36	-6 114,20	-6 677,56
Audit à chaud FAM	4,00	-281,68	-2 455,00	-2 736,68
Sous-total chaufferie biomasse	140,00	-9 858,80	-140 239,92	-150 098,72
Totaux	389,00	-27 393,38	-450 393,81	-477 787,19

Dotation aux amortissements de caducité (P.R.C.I)

La dotation aux amortissements de caducité (PRCI) s'élève à 212 449 € en 2023 contre 137 k€ en CEP 2023. La différence s'explique par un amortissement plus rapide de la Cogénération qui a une date d'arrêt en Novembre 2024.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE (P.R.C.I)							
Investissements	Date de Mise En Service	Durée d'amortissement (en mois)	Valeur d'origine	Amortissements au début de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur résiduelle
VNC COGENERATION	01/06/2023	18	300 897 €	0 €	117 015 €	117 015 €	183 881 €
VNC BIOMASSE ET EXTENSION RESEAU	01/06/2023	240	2 714 103 €	0 €	79 161 €	79 161 €	2 634 942 €
VNC RESEAU ZAC DE LA BAULE	01/06/2023	240	557 918 €	0 €	16 273 €	16 273 €	541 645 €
			3 572 918 €	0 €	212 449 €	212 449 €	3 360 469 €

Dotations aux provisions pour sinistres

En 2023, les dotations aux provisions s'élèvent à 44 k€. Il s'agit de quatre nouveaux dossiers relatifs à une fuite sur le réseau, de la corrosion, et deux dommages suite à des travaux de fouilles.

Descriptif du sinistre	date du sinistre	provision au 01/06/2023	dotation provisions (*)	reprises de provisions	provision au 31/12/2023	dépenses engagées en 2023 neutralisées (**)	cumul dépenses engagées constatées (***)
Fuite réseau rue du petit verger	01/06/2023	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
chaudière biomasse: corrosion interne du filtre à manche	06/07/2023	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
endommagement du réseau suite à des travaux de fouille, rue Claude Lorrain	14/09/2023	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
endommagement du réseau suite à des travaux de fouille, rue George de la Tour	14/09/2023	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
	total	-	44 000	-	44 000	-	-

(*) les provisions sinistres ont pour objet de couvrir la part du sinistre non couverte par les assurances qui correspond en général à la franchise.

(**) ces dépenses sont celles qui sont engagées par la société pour faire face aux sinistres survenus. Dans l'attente d'un éventuel remboursement de l'assurance, elles sont neutralisées en charges constatées d'avance et couvertes si nécessaire par une provision.

(***) dépenses engagées cumulées sur la durée du sinistre constatées en charges à la clôture du dossier

RESULTAT FINANCIER

Charges financières

Au 01/10/2023, la société Chézine Loire Energies d'Avenir a contracté, auprès de Dalkia, un emprunt de 3 272 021,20 €, au taux de 3%, à échéance au 29/05/2043. Les intérêts de cet emprunt s'élèvent à 25 k€ pour 2023.

❖ *Annexe 16 : les tableaux d'amortissement des emprunts contractés par le Délégué*

Participation des salariés

A la clôture des comptes 2023, CLEA n'avait pas encore été intégré dans les accords de participation du groupe Dalkia.

Impôts sur les sociétés

Le résultat social de l'exercice a généré un calcul d'IS dans les comptes sociaux mais avec le retraitement des effets « cut-off », le résultat est devenu négatif en CRA, l'IS a donc été neutralisé.

3. CONCLUSION

Le résultat net de ce premier exercice de 7 mois est en retrait par rapport à celui du CEP. Les principaux écarts sont :

- Les frais de raccordement constatés à leur perception dans le CEP : - 558.3 k€
- La subvention non constatée en réel, la convention ADEME n'étant pas encore signée : - 306.7 k€
- Des dépenses de gros entretien et renouvellement en dépassement de - 405.5 k€
- Un boni de 221.2 k€ sur les intérêts financiers, le financement ayant été mis en place plus tardivement dans l'année. De plus, une erreur de formule de calcul dans le CTF vient prendre en compte une charge d'intérêt relative à 2024 en 2023 pour 125 k€.

ETATS DES IMPAYES

ETAT DES IMPAYES

Comptes clients				
Clients	Solde compte client	Montant exigible	Montant non exigible	
			-30 à 0	0 à 30
NANTES METROPOLE HABITAT-OFFICE PUBLIC	241 424 €	0 €	241 424 €	0 €
SANTE ATLANTIQUE	195 985 €	100 341 €	95 645 €	0 €
CABINET BRAS	88 019 €	56 075 €	31 944 €	0 €
ATLANTIQUE HABITATION	81 750 €	52 299 €	29 451 €	0 €
CABINET THIERRY	45 225 €	6 916 €	38 308 €	0 €
COMMUNE DE NANTES	43 392 €	6 903 €	36 489 €	0 €
CABINET JEAN MICHEL LEFEUVRE	34 365 €	20 067 €	14 298 €	0 €
MOISON	31 164 €	23 062 €	8 102 €	0 €
HLM AIGUILLON CONSTRUCTION	30 317 €	23 153 €	7 164 €	0 €
LPT SACRE COEUR	24 897 €	18 251 €	6 646 €	0 €
HARMONIE HABITAT	23 926 €	8 282 €	15 644 €	0 €
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIRE AT	23 237 €	-1 227 €	24 463 €	0 €
BEL AIR II S/ST 23/1 ATLAS	21 506 €	0 €	21 506 €	0 €
LOIRE OCEAN METROPOLE AMENAGEMENT	21 181 €	21 181 €	0 €	0 €
SYNDICAT DE COPROPRIETE DE LA RESIDENCE 4 IMMO	20 213 €	-1 265 €	21 479 €	0 €
RESIDENCE WINSTON CHURCHILL	17 740 €	7 722 €	10 018 €	0 €
STE NANTAISE D'HABITATION	13 932 €	5 091 €	8 841 €	0 €
IMMEUBLE ARMORICA	13 468 €	7 535 €	5 933 €	0 €
COMMUNE DE ST HERBLAIN	12 819 €	-12 536 €	25 355 €	0 €
COPROPRIETE LE BORNEO	12 340 €	9 373 €	2 968 €	0 €
CIF SERVICES	10 669 €	4 549 €	6 120 €	0 €
LYCEE ALBERT CAMUS	7 323 €	0 €	7 323 €	0 €
NEXITY LAMY	5 625 €	3 565 €	2 060 €	0 €
GUERLESQUIN ET ASSOCIES	5 588 €	4 214 €	1 374 €	0 €
RESIDENCE SYMBIOZ	5 102 €	-4 867 €	9 969 €	0 €
CIF COOPERATIVE	5 033 €	-4 819 €	9 852 €	0 €
RESIDENCE LIKE HOME	4 312 €	-6 787 €	11 099 €	0 €
DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE	3 917 €	-1 235 €	5 152 €	0 €
ASSOCIATION TOULOUSE BELLEVUE	3 460 €	0 €	3 460 €	0 €
CES 2 ERNEST RENAN	3 228 €	0 €	3 228 €	0 €
SAS NOVAPOLE IMMOBILIER	3 107 €	1 534 €	1 573 €	0 €
LEFEUVRE IMMOBILIER	2 234 €	0 €	2 234 €	0 €
SOCIETE DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS	2 031 €	0 €	2 031 €	0 €
COPROPRIETE VILLA FLORIA	1 516 €	-1 445 €	2 961 €	0 €
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HAB	1 468 €	-17 113 €	18 581 €	0 €
RESIDENCE SOLARIS	1 452 €	-1 383 €	2 835 €	0 €
ASS DE GESTION DE LA MAISON DES SPORTS	179 €	-2 854 €	3 033 €	0 €
CABINET RONGIER	88 €	-1 717 €	1 805 €	0 €
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY	65 €	-1 052 €	1 117 €	0 €
IMMEUBLE LES JARDINS D'AKEBIA	63 €	-1 363 €	1 426 €	0 €
	1 082 080 €	320 452 €	761 628 €	0 €

Au 31/12/2023, la société Chézine Loire Energies D'avenir ne présentait pas de retard significatif de paiement, le montant de l'exigible client est de 320 K€.

COMPTE DE GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT

Conformément à l'article 60 du contrat de DSP, vous trouverez ci-dessous l'état du compte de gros entretien et renouvellement au 31/12/2023.

Exercice	Recettes R23	Dépenses P3 *1,15	Provisions	Produit ou charge financière	Solde GER
2023	192 950,48	-549 455,27	0,00		-356 504,79

COMPTE PROJET

Conformément à l'article 60.2 du contrat de DSP, un compte projet est créé. Pour l'exercice 2023, aucune somme n'y est affectée au titre du fonctionnement de la cogénération puisque le contrat d'obligation d'achat n'est pas terminé.

Au titre des émissions de CO2, ci-dessous le bilan 2023 comparé au CEP :

	CEP	REEL
	2023	2023
Stock de quotas en début d'exercice en tonne		3740
Allocations en tonnes	524	485
Quotas consommés en tonnes	2 967	3 831
Solde quotas avant acquisition en tonnes	-2 443	394
Aquisition de quotas en tonnes (Qpc CO2)	2 443	3 186
Solde quotas après acquisition en tonnes	0,00	3 580
Prix de la tonne de CO2 (Pr.ind CO2)	80,91 €	79,44
Coût des achats de quotas en €	197 673 €	253 096
% Frais de gestion	2,8%	
Frais de gestion	5 614 €	1 396
Coût total des achats de quotas en €	203 287,15	254 492

Il est à noter que le CEP n'intégrait pas les tonnes de CO2 émises consécutives à la consommation de gaz servant à produire l'électricité issue de la cogénération. Ces dépenses de CO2 étaient présentées en déduction des recettes de ventes d'électricité.

Ainsi en retraitant des quotas consommés les tonnes émises au titre du gaz électrique, les quotas consommés s'élèvent alors à 3 831 – 1 825 soit 2 006 tonnes. Nous sommes donc dans le cas où les quotas achetés et consommés sont inférieurs aux prévisions.

Les quantités vendues sont inférieures à celles prévues (22 064 MWhu vs 24 873.62 MWhu prévues soit -11%). Les quantités vendues étant inférieures de + de 5% aux prévisions, il n'y aura pas de dotation au compte projet sur la base de l'écart quantité.

Le prix moyen d'achat des tonnes de CO2 est en moyenne de 79.44€, prix inférieur au prix prévisionnel figurant dans le CEP.

En conséquence, **le compte projet est doté de $70\% * (80.91 - 79.44) * 2\,443 = 2\,514\text{ €}$**

RACCORDEMENT AVEC LES COMPTES SOCIAUX

- ❖ *Annexe 17 : liasse fiscale*
- ❖ *Annexe 18 : rapport des commissaires aux comptes*

RACCORDEMENT AVEC LES COMPTES SOCIAUX	
RESULTAT DE LA CONCESSION	-157 860
écart de cut-off sur ventes R1 + R2	52 164
écart de cut-off sur ventes électricité	-6 207
écart de cut-off sur les achats de gaz	145 494
écart de cut-off sur les achats de biomasse	4 684
écart de cut-off sur les achats d'électricité	-20 371
écart de cut off sur les achats d'eau	14 757
écart de cut off sur les CO2 et le compte projet	29 481
transfert dépenses d'entretien courant de NADIC à CLEA	15 780
transfert dépenses de GER de NADIC à CLEA	93 744
écart de cut off sur les dépenses d'entretien	-19 586
autres écarts de cut off	1 532
neutralisation Impôt sur les sociétés	-38 289
RESULTAT COMPTES SOCIAUX	115 322

5

Relation Clients



5.1. Mieux communiquer avec le délégant

Pour garantir l'amélioration continue des services, le Délégué souhaite perdurer la relation partenariale, dynamique et transparente avec le Délégant en mettant à disposition des outils d'exploitation communicants et s'engage à assurer :

- Des rencontres périodiques entre délégant et délégataire
- La transparence des informations concernant le réseau de chaleur
- Un mode de fonctionnement interactif à l'aide d'outils numériques

Le Délégant et son Délégué ont instauré une réunion trimestrielle afin de faire un bilan et une projection sur la vie du réseau de chaleur. A cette occasion, sont principalement abordés les points suivants :

- La signature des polices d'abonnement.
- L'avancement des gros travaux (production, réseaux).
- La validation des actions d'information et de communication.
- La vie commerciale du réseau.
- Le suivi des consommations.
- La tarification.
- Le point sur les gros projets et travaux.
- Des informations diverses.

En cas de dysfonctionnement technique sur le Réseau de Chaleur, le Délégué a mis en place une communication automatisée par l'envoi d'un compte-rendu d'intervention par e-mail auprès :

- Du Délégant,
- De l'entreprise en charge du contrôle de la DSP
- Des principaux abonnés

C'est grâce à notre Centre de Relation Client que nous sommes en mesure d'assurer la réactivité d'intervention essentielle à la tenue de nos engagements de continuité de service.

5.2. Le Centre de Relation Clients

**À mon écoute, 24h/24,
365 jours/an**

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Par Internet
Sur votre Espace client
<https://espace-clients.dalkia.fr>
Je me connecte à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, communiqués lors de l'établissement de mon contrat

Par téléphone
0 800 80 93 00
Service & appel gratuits

UNE INTERFACE UNIQUE ENTRE DALKIA ET MOI

 **7 jours/7, 24h/24**

 **Le centre de relations clients traite toutes mes demandes**



2
SITES EN FRANCE
pour un service garanti en toutes circonstances

Moins de 50 SECONDES
pour répondre à mon appel

SUIVRE MA DEMANDE EN TEMPS RÉEL VIA MON ESPACE CLIENT



1. Je saisis ma demande sur mon espace client ou j'appelle le centre de relations clients

Je suis identifié et ma demande est enregistrée **2.**

3. Je suis informé du numéro de suivi de ma demande

Je peux suivre le traitement de ma demande en temps réel sur mon espace client **4.**

5. Je consulte le compte-rendu sur mon espace client

NOS ENGAGEMENTS

Un service de qualité

- Des conseillers formés pour accueillir vos demandes
- Des méthodes éprouvées pour minimiser vos temps d'attente
- Proche de vous par tous les temps

Une traçabilité garantie

- Le suivi en temps réel de l'historique de vos demandes
- Le compte-rendu pour chaque intervention réalisée

5.3. Travaux en domaine public

Tous nos chantiers respecteront nos procédures Qualité Sécurité ISO : une attention particulière est portée à la sécurité, la propreté et le respect de l'environnement et des riverains.

CHANTIERS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Afin de lutter contre le bruit des chantiers urbains, le CidB (Centre d'information sur le bruit) a fait part de la publication du Livre Blanc « Silence Chantier » par la Société du Grand Paris. Ce Livre Blanc est « une ingénieuse boîte à outils de bonnes pratiques, de méthodes et de pistes d'innovation à l'attention des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de génie civil, collectivités et riverains. »

Le but est de trouver des solutions préventives pour limiter les conséquences négatives du bruit causé par les chantiers urbains. « Silence Chantier » condense, avec une check list, la réglementation française, des méthodes et des solutions pour agir sur les nuisances sonores avant les travaux et pendant le chantier. Ce livre blanc résume les solutions existantes et innovantes pour travailler à la source, à la transmission et à la réception du bruit.

Nos équipes d'exploitation ont été sensibilisées à ces actions de réduction des nuisances liées aux chantiers sur le réseau de CLEA.

UNE FORMATION SPECIFIQUE A LA GESTION DE CHANTIERS

Nos équipes ont reçu en 2020 une formation sur les bonnes pratiques afin de maîtriser la gestion des chantiers.

Voici les grands axes de cette formation :

- **S'approprier les mécanismes et impératifs de la gestion des chantiers Travaux** : politique achat, procédures, sécurité et réglementation ;
- **Identifier sa contribution et le rôle des acteurs** à chaque temps fort de la gestion de chantier depuis la préparation jusqu'à sa clôture ;
- **Développer une posture de leadership dans les relations** (avec le client, les sous-traitants, les équipes et avec les parties prenantes internes) ;
- **Mesurer les impacts de ses actions sur le résultat du chantier** : coût / qualité / délais et satisfaction client.

DEMARCHE « CHANTIER VERT »

Les Chantiers Verts ont pour but principal de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, leur objectif est de mieux identifier les enjeux liés aux questionnements environnementaux sur les chantiers et de mettre en évidence des solutions tant techniques qu'organisationnelles pour y répondre.

Réduire les nuisances environnementales répond à deux objectifs, à deux échelles différentes :

- **Celle du chantier et de sa proximité.** Il s'agit alors des nuisances ressenties par les usagers, extérieurs ou intérieurs au chantier : le personnel du chantier, les riverains, les occupants dans le cas de réhabilitation, les usagers de la voie publique. Ces nuisances sont par exemple le bruit, les salissures, les circulations, les stationnements.
- **Celle de l'atteinte à l'environnement et à la population en général.** L'objet est alors de préserver les ressources naturelles et de réduire l'impact des chantiers sur l'environnement. Cet objectif revêt une importance particulière au regard des nuisances provoquées par l'ensemble des chantiers de bâtiment, surtout en termes de déchets produits et de pollutions induites.

On distingue trois types de cibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion et de réduction des nuisances environnementales :

- Les flux entrants du chantier : engins et matériels utilisés sur le chantier, matériaux et produits mis en œuvre...
- Le chantier lui-même : techniques employées, gestion des déchets...
- Les flux sortants du chantier : déchets évacués, nuisances générées vis-à-vis des riverains...

5.4. Commission des usagers et visites de la chaufferie

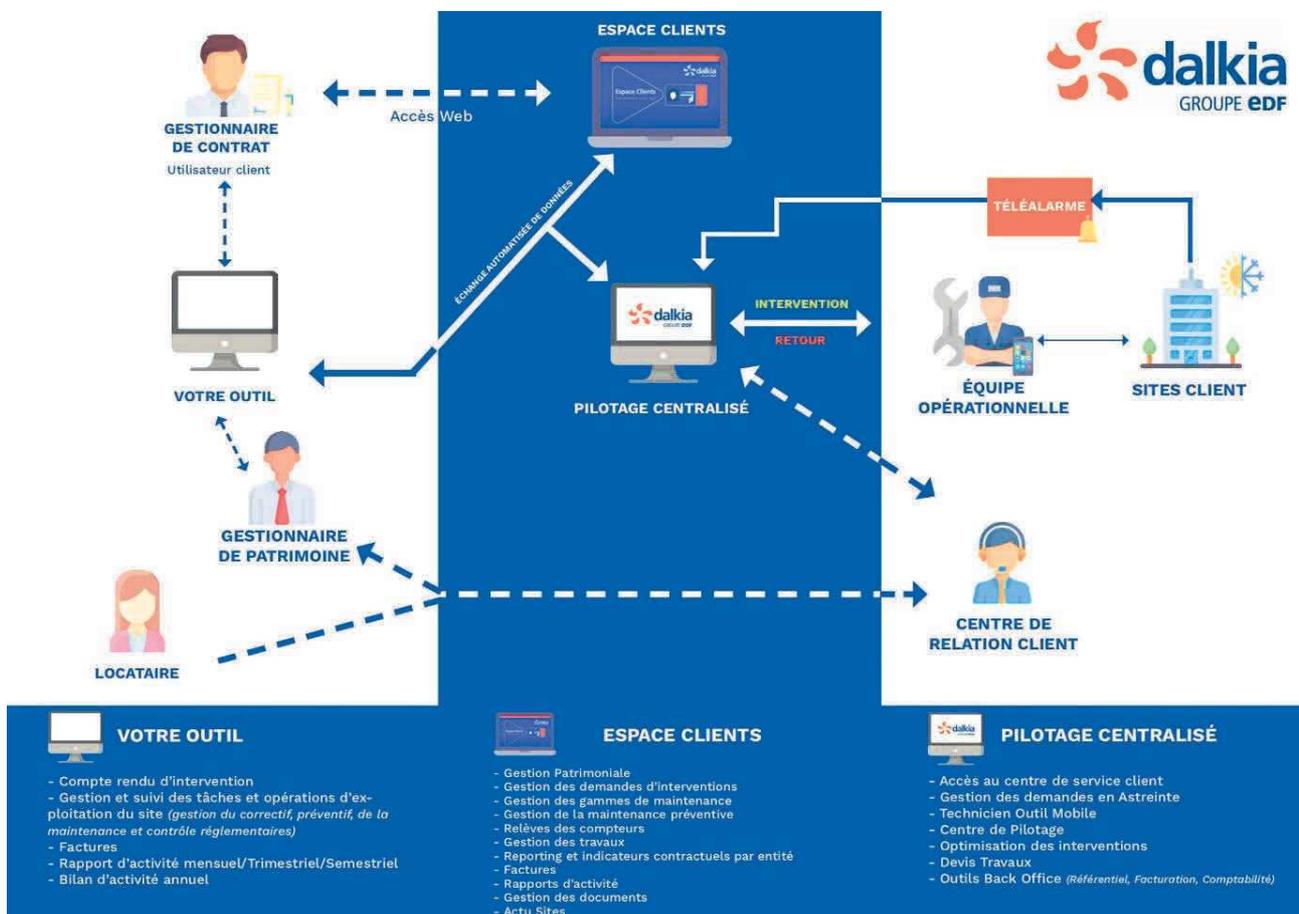
Dans le cadre de la Délégation de Service Public, il est organisé annuellement « la commission des usagers », une réunion destinée aux abonnés, pilotée par Nantes Métropole et son AMO en charge du contrôle de la DSP.

La Commission des Usagers a pour objectif de présenter le Compte Rendu Administratif et Financier de l'année précédente (bilan financier, administratif, technique et commercial), d'échanger sur les évolutions tarifaire, réglementaires liées aux réseaux de chaleur et plus simplement d'être à l'écoute des principaux usagers de CLEA.

Elle s'est tenue le 6 novembre 2023.

5.5. L'Espace Client CLEA

CLEA a mis à disposition des abonnés du réseau de chaleur une plateforme accessible via internet : L'Espace Clients.



L'Espace Clients est un site WEB permettant d'accéder en temps réel aux informations relatives aux contrats. Parce que modernité et mobilité vont de pair dans l'ère du digital, cet Espace est consultable sur tous les supports numériques : ordinateur, tablette, smartphone...

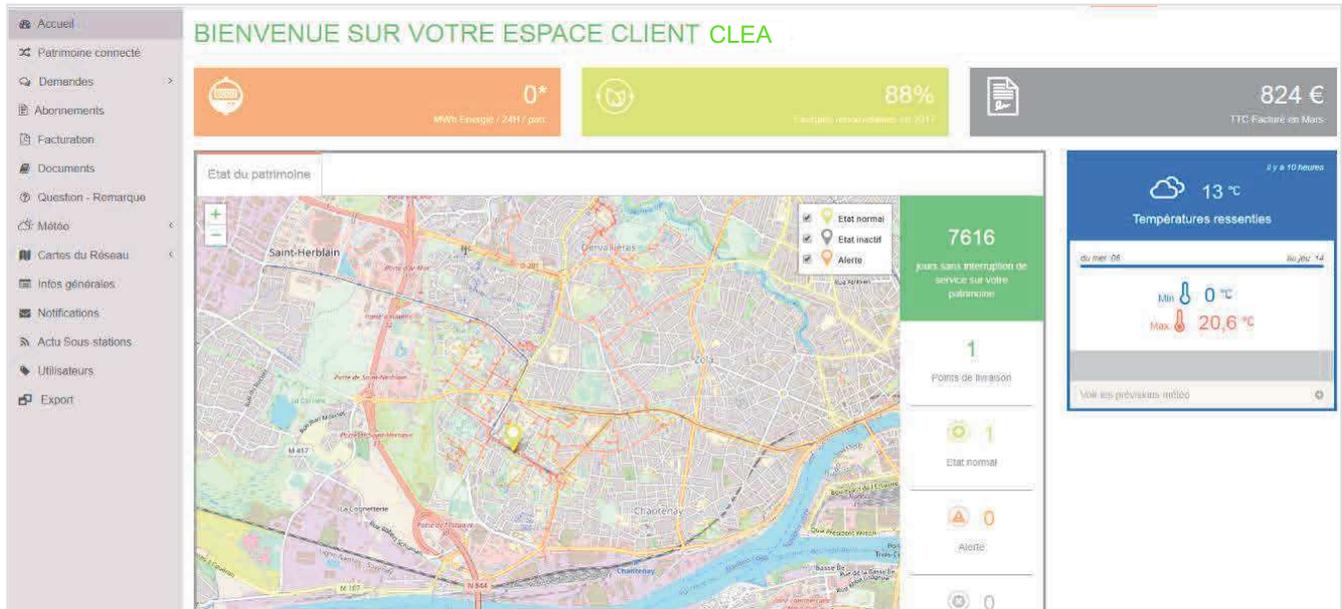
Il permet de retrouver, grâce à une interface fluide et dynamique, les éléments d'ordre :

- Administratifs (contrats, factures, devis, documents)
- Techniques (installations, interventions, travaux)
- Énergétiques (consommations, comparaisons, prévisions).



L'outil s'adresse aux abonnés qui disposent d'un espace personnalisé où chacun peut retrouver :

- L'évolution de ses consommations
- Le détail de sa facturation
- Des informations sur le fonctionnement du réseau en temps réel



L'espace client permet également :

- De réaliser des demandes d'intervention et d'en obtenir le suivi
- Pour un gestionnaire, de s'informer des travaux en cours sur le réseau ou de l'éligibilité d'un site
- D'obtenir toute les pièces contractuelles en un clic

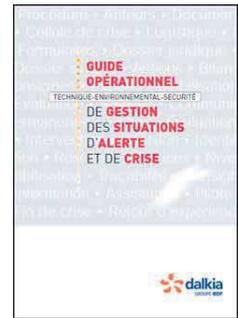


5.6. Communication de crise

Malgré la qualité des prestations réalisées sur le terrain, aucune installation n'est à l'abri de l'apparition d'une situation de crise. Pour pallier à cette éventualité, une procédure de gestion de crise (technique, management et communication) est mise en œuvre au sein du Délégataire.

Dans le cadre de la procédure, le pilote de la cellule de crise actualise et diffuse un message qu'il adapte aux différents destinataires que sont :

- Les clients : le Délégant, les Abonnés, les Usagers
- La presse, les médias,
- Les élus, administrations concernées,
- La population locale,
- Les instances internes concernées.



Grâce à l'Espace Client, les abonnés disposent d'un canal d'information supplémentaire en cas de situation de crise :



5.7. Procédure de traitement des réclamations

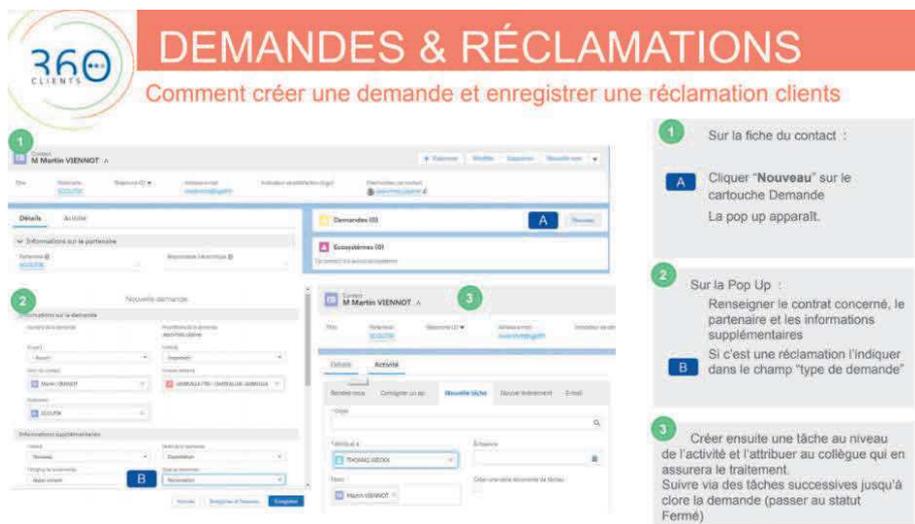
Afin de pouvoir recueillir, traiter et répondre aux réclamations clients, Dalkia a mis en place tout un système de collecte, de traitement, et de communication lié à la gestion des réclamations. Cette procédure est inscrite dans le cadre de notre certification ISO 9001.

Sous l'Espace Client, chaque abonné peut envoyer une réclamation, cette dernière sera traitée sous 15 jours par les collaborateurs de Dalkia.



Chaque collaborateur Dalkia a reçu en 2020 une formation sur le traitement des réclamations clients. Via le CRM Dalkia, les collaborateurs saisissent les réclamations clients, répondent à la réclamation, puis la clôture une fois cette dernière traitée.

Un guide du traitement des réclamations et une campagne de sensibilisation ont été déployés afin de tenir nos engagements de satisfaction client.




6

Actualités

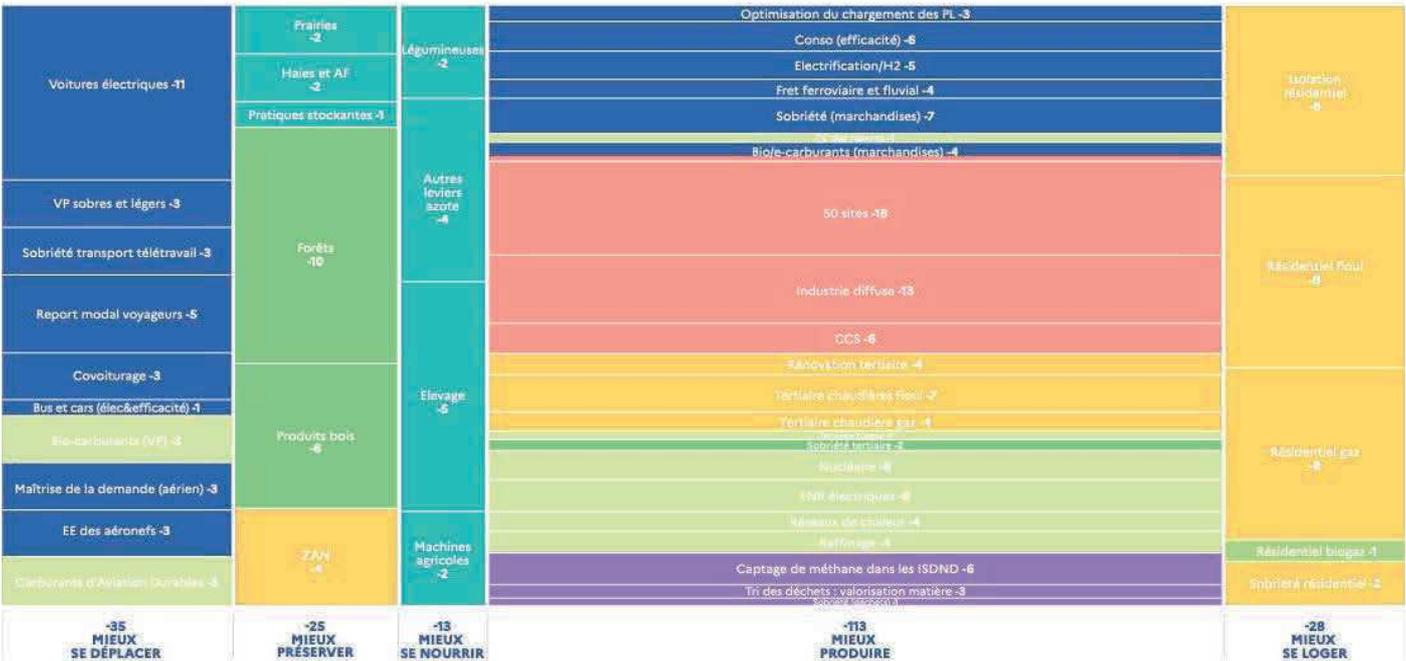


6.1. Actualités des réseaux de chaleur en France

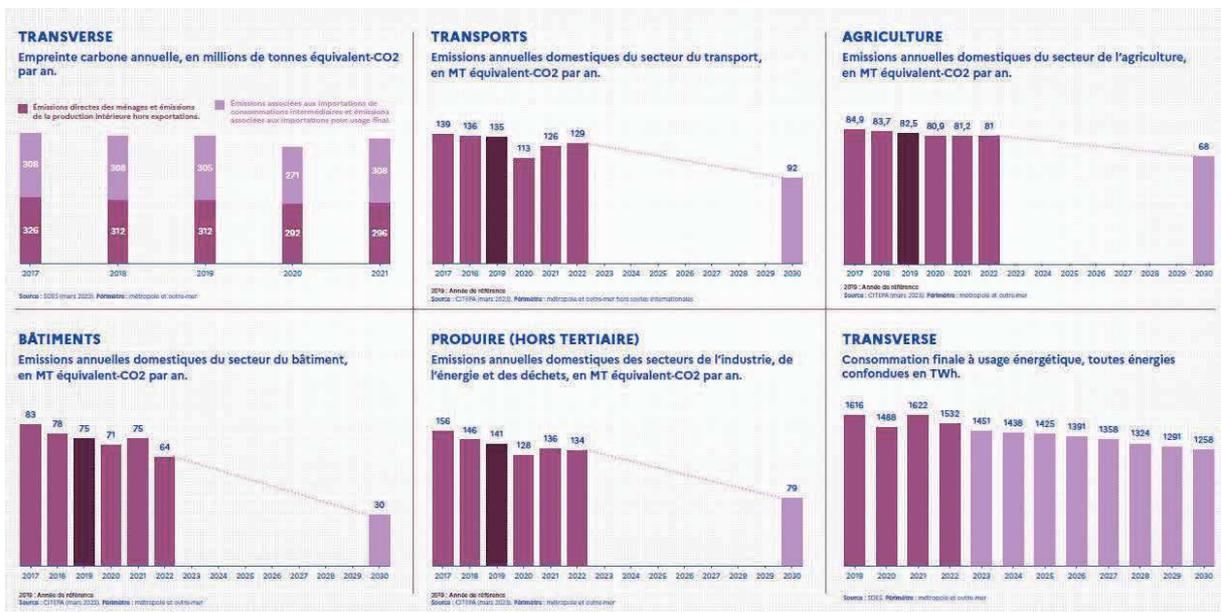
LA CHALEUR RENOUVELABLE, DE PLUS EN PLUS PRESENTE DANS LE PAYSAGE ENERGETIQUE

C'EST QUOI LE PLAN ?

Le tableau de bord ci-dessous présente de premiers indicateurs de la planification écologique, relatifs en particulier au plan de décarbonation 2030 illustré par les leviers ci-dessous.



Ces premiers indicateurs n'ont ainsi pas vocation à représenter une vision exhaustive de la planification écologique, mais à illustrer chacun des leviers d'action sur lesquels repose le plan. Ils seront complétés, dans le courant de l'année, par des indicateurs plus complets, y compris pour couvrir les autres enjeux de la planification écologique (biodiversité, adaptation, ressources naturelles, etc.). Les trajectoires affichées pour l'avenir reposent parfois sur des objectifs officiels, parfois sur des hypothèses techniques de travail dans le cadre des travaux actuels de la SNBC ; elles pourront donc évoluer le cas échéant.



Enfin, un grand nombre de ces indicateurs ne concerne que la métropole ; faute notamment de données. Un travail spécifique sera mené dans le cours de l'année pour bâtir les indicateurs adéquats correspondant aux spécificités ultra-marines ou se mettre en position de les construire à l'avenir. Dans ce contexte, il sera important de distinguer chacun des territoires ultramarins et de les placer dans leur contexte singulier, par rapport aux autres territoires d'outre-mer, mais aussi en comparaison avec la métropole et dans le contexte de leur bassin géographique.

CHALEUR RENOUVELABLE, UN LEVIER DECISIF POUR REUSSIR NOTRE PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Régionalisation de la Stratégie française pour l'énergie et le climat

Fin 2023, le ministère de la Transition énergétique publiait la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) dont l'objectif est de créer « *une écologie à la française, fondée sur la science, alliant souveraineté, création d'emplois et de richesses pour les territoires et justice sociale.* » Avec 45 % de la consommation d'énergie finale en France, la chaleur est le premier poste de consommation énergétique du pays. Or, seuls 27% sont couverts par des énergies renouvelables et de récupération, éminemment locales. Réduire notre consommation de chaleur et la verdir sont indispensables pour mener à bien la transition énergétique française.

En rehaussant les objectifs de développement des différentes filières énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), la SFEC s'inscrit dans cette dynamique tout à fait vertueuse :

Production de chaleur EnR&R (TWh)	2022	2030	2035 bas	2035 haut
Consommation de chaleur	625	556	507	507
Bois domestique	77	60	51	80
Bois collectif, industriel et tertiaire	31,1	74	83	98
Chaleur fatale	6,3	20	25	29
Géothermie profonde	2,1	6	8	10
Géothermie de surface	4,6	10	15	18
(géothermie)	39	74	92	102
Solaire thermique	1,3	6	10	10
Biogaz injecté et cogénération	9	37	35	61
Combustibles solides de récupération	0,2	10	11	11
Total	170,6	297	330	419
Taux EnR&R moyen national	27%	53%	65%	83%

Évolution des réseaux de chaleur en France	2021	2030	2035
Livraisons (TWh)	29	68	90
Taux EnR&R moyen (%)	63%	75%	80%

DECLINAISON REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE CHALEUR

Ancrés au cœur des territoires, les réseaux de chaleur sont des agrégateurs d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales. Ils ont la capacité de « faire basculer très rapidement tous ses usagers vers des modes de chauffage vertueux ». Ils peuvent aussi générer des économies d'énergies en récupérant de la chaleur fatale.

Grâce aux réseaux, la chaleur est :

- **+ verte** : 66,5 % de la chaleur livrée aujourd'hui par les réseaux est issue d'EnR&R locales. Ce taux montera à 75 % d'ici 2030 !
- **+ propre** : un réseau de chaleur émet en moyenne deux fois moins de gaz à effet de serre qu'une chaudière gaz et trois fois moins qu'une chaudière fioul. Avec une division par 2 du contenu CO2 tous les 10 ans, en 2030, les réseaux seront aussi – voire plus - décarbonés que l'électricité !
- **+ économique** : en 2022, les réseaux de chaleur ont été en moyenne 25 % moins chers qu'un chauffage utilisant du gaz fossile.

Objectif SFEC 2030 : Considérant l'aptitude des réseaux à répondre au triple enjeu de souveraineté, de compétitivité et de lutte contre le changement climatique, la SFEC fixe des objectifs ambitieux pour les réseaux de chaleur : livrer 68 TWh de chaleur à 75% EnR&R en 2030.

	EARCF 2023 ³²		Objectifs SFEC 2030		
	Livraisons (TWh)	Taux EnR&R (%)	SFEC (TWh)	SFEC haut (TWh)	Taux EnR&R (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	3,6	75%	11,5	13,3	76%
Bourgogne-Franche-Comté	1,2	72%	3,0	3,5	75%
Bretagne	0,8	71%	2,2	2,5	76%
Centre-Val-de-Loire	0,8	77%	2,1	2,4	78%
Grand-Est	2,9	70%	6,7	7,7	74%
Hauts-de-France	1,7	64%	5,0	5,8	73%
Île-de-France	10,8	58%	23,3	26,8	75%
Normandie	1,5	76%	3,1	3,6	78%
Nouvelle-Aquitaine	0,9	76%	2,9	3,4	78%
Occitanie	0,7	80%	2,8	3,2	81%
Pays-de-la-Loire	1,0	76%	2,7	3,1	78%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	0,5	72%	2,6	3,0	77%
France	26,3	67%	68,0	78,2	76%

LES ENERGIES RENOUVELABLES

Certification RED II de Biomasse

La biomasse certifiée RED II est une biomasse qui répond aux critères de durabilité définis par la directive européenne RED II (Renewable Energy Directive II). Cette directive vise à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans l'Union européenne, tout en garantissant que leur production ne cause pas de dommages environnementaux. Les installations concernées par cette nouvelle obligation sont les chaufferies biomasse de plus de 20 MW, soumises aux quotas ETS.

Toutes ces installations, plus d'une trentaine chez Dalkia, ont été enregistrées dans le système dédié puis auditées par un cabinet accrédité qui analyse la traçabilité et l'origine de la biomasse.

Pour être certifiée RED II, la biomasse doit respecter plusieurs critères, dont :

- **Etre d'origine durable** : Cela signifie que la biomasse ne doit pas provenir de terres dont l'utilisation a entraîné la déforestation, la dégradation des sols ou la perte de biodiversité.
- **Avoir une faible émission de gaz à effet de serre** : Les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de biomasse doivent être inférieures à celles des combustibles fossiles qu'elle remplace.
- **Etre produite de manière efficace** : La biomasse doit être produite de manière à minimiser l'utilisation d'intrants et d'énergie.

La certification RED II est délivrée par des organismes indépendants accrédités. Les producteurs de biomasse qui souhaitent obtenir la certification doivent soumettre leur production à un audit indépendant.

L'utilisation de biomasse certifiée RED II présente plusieurs avantages :

- Elle permet de garantir la durabilité de la production d'énergie renouvelable.
- Elle peut contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Elle peut donner accès à des subventions et à des avantages fiscaux.

Voici quelques exemples de biomasse qui peuvent être certifiées RED II :

- Bois forestier
- Déchets agricoles
- Cultures énergétiques
- Algues

Cette certification renforce notre engagement en faveur de solutions durables et illustre l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des équipes qui s'investissent au quotidien pour apporter une énergie propre, sûre et responsable à nos clients.

Une nouvelle dynamique pour les géothermies

Le 2 février 2023, dans le cadre du plan d'accélération des énergies renouvelables, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, aux côtés de François Bayrou, Haut-commissaire au Plan ayant rédigé un rapport sur le sujet, ont présenté un plan d'action pour s'appuyer sur l'importance stratégique du sous-sol et accélérer le déploiement des géothermies.

Ce plan comporte six grands axes et une quinzaine d'actions, qui visent à :

- Structurer la filière et renforcer sa capacité de production et de forage
- Développer l'offre de formations
- Accompagner les porteurs de projets et les usagers, notamment financièrement
- Sensibiliser les acteurs locaux
- Simplifier la réglementation
- Améliorer notre connaissance du sous-sol

La géothermie profonde représente 78 installations en fonctionnement fin 2022 pour la production de chaleur (58 en Île-de-France et 1 en Centre-Val de Loire sur le bassin parisien, 15 en Nouvelle-Aquitaine et 3 en Occitanie sur les bassins aquitains et du Sud-Est, 1 dans le Bas-Rhin). Cet objectif représente une forte croissance du rythme des projets de chaleur géothermique profonde et des besoins de financement accrus sur la période 2023-2028. Une trentaine de projets ont été identifiés à l'horizon 2030 par l'AFPG. En géothermie profonde, l'enjeu principal concerne l'identification et la valorisation d'aquifères profonds moins connus, sous-exploités, voire non exploités

Dans le Bassin parisien, le développement d'opérations de géothermie profonde avec réseaux de chaleur a été soutenu par le fonds de garantie géothermie pour les aquifères profonds géré par la SAF-Environnement (17,2 M€ de dotations publiques depuis 1981). Ce fonds propose une double garantie : court terme, qui couvre le risque de ne pas obtenir la ressource souhaitée (débit insuffisant, température trop basse, composition du fluide géothermal inadaptée) ; long terme qui couvre le risque d'évolution de la ressource en eau lors de l'exploitation. Il est prévu de pérenniser le fonds de garantie géothermie et de le réaménager pour couvrir une part plus importante du risque géologique, afin d'encourager le développement des réseaux de chaleur géothermiques en dehors du Bassin parisien. Une extension de ce fonds de garantie a été pré notifiée en décembre 2021 à la Commission européenne pour un montant de 45 M€ d'aide publique.

Cette évolution du fonds de garantie permettra d'atténuer les risques pour les maîtrises d'ouvrage publique ou privée et contribue à nourrir l'ambition d'augmenter de 40% le nombre de projets de géothermie profonde lancés d'ici 2030.

Faciliter l'accès à la récupération de chaleur fatale chez les industriels grâce au fond de garantie

Le fonds de garantie pour les projets de chaleur fatale a été annoncé par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en mars 2024. Ce fonds vise à réduire les risques financiers liés aux projets de récupération de chaleur fatale et à encourager leur développement.

ACTUALITES REGLEMENTAIRES AUTOUR DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

FOND CHALEUR ADEME 2024 : PLUS SIMPLE, PLUS VITE, PLUS FORT !

Le 23 novembre 2023 les équipes de Sylvain Wasserman ont présenté le projet de nouvelles règles du Fonds chaleur pour 2024. Les évolutions pour cette nouvelle année sont marquées par la simplification des modes de calcul de la majorité des projets.

Un calcul simple et prévisible, c'est la possibilité de donner des business plans et donc des prix de la chaleur verte précis aux consommateurs de chaleur. C'est une instruction plus simple et plus rapide pour les équipes de l'ADEME, submergées de projets depuis 2 ans.



ENQUETE SUR LES PRIX DE VENTE DE CHALEUR ET DE FROID AMORCE 2023 (SUR PRIX 2022)

L'année 2022 a été particulièrement marquée par le conflit en Ukraine, qui a eu des répercussions fortes sur le marché des énergies dans toute l'Europe.

En particulier, des hausses conséquentes du prix des énergies ont été constatées aussi bien sur les entreprises que sur les ménages en 2022 :

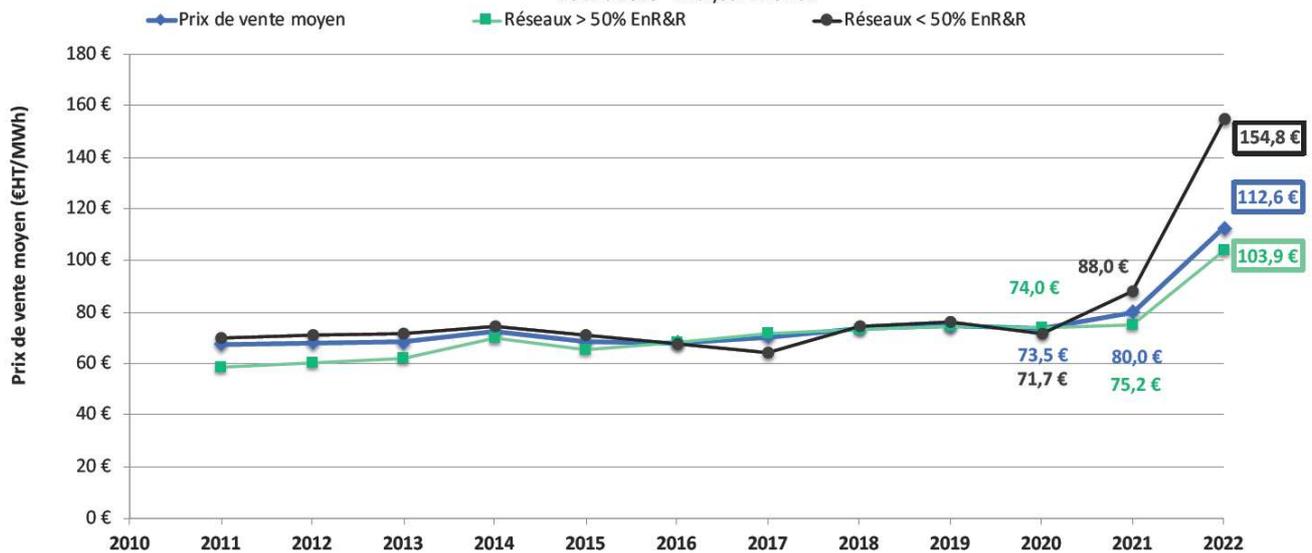
- Les entreprises ont enregistré une augmentation de 103 % du coût du gaz et de 31 % de celui de l'électricité hors taxes.
- Pour les ménages, ces hausses, modérées par la prise en compte du bouclier tarifaire, se sont chiffrées à 22 % pour le gaz et 7 % pour l'électricité hors taxes.

Ce bouclier tarifaire sur les énergies fossiles, mis en place en octobre 2021 est toujours actif sur l'ensemble de l'année 2022. Son mécanisme est le suivant : les gestionnaires facturent normalement leurs prestations et d'achats des énergies, l'Etat leur reverse ensuite le montant du bouclier tarifaire correspondant à la consommation de gaz du réseau pour les clients résidentiels. Le gestionnaire reverse ensuite le montant correspondant aux abonnés. Le prix du gaz avec prise en compte du bouclier est calculé sur la base de Tarifs Réglementés de Vente gelés au 1er Novembre 2021 et appliqués pendant toute l'année 2022. Comme attendu, le bouclier tarifaire a surtout bénéficié aux chaufferies gaz, les réseaux de chaleur ont profité du bouclier mais dans une moindre mesure, du fait d'une majorité d'ENR&R dans leur mix énergétique. Les réseaux de chaleur ont donc permis de moins recourir au bouclier tarifaire, et donc de réduire les dépenses de l'État.

Lors de l'enquête annuelle, et par conséquent dans l'ensemble de ce rapport, ce sont les chiffres sans le versement du bouclier par l'État qui ont été communiqués.

Évolution du prix de vente moyen de la chaleur et de la rigueur climatique de 2011 à 2022 (€HT/MWh)

Source : Enquêtes annuelles des réseaux de chaleur et de froid SDeS/SNCU/AMORCE
2012 à 2023 - Analyse AMORCE



FRANCE CHALEUR URBAINE, LE NOUVEL ACTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

France Chaleur Urbaine est un service gratuit proposé par l'État qui promeut le chauffage urbain, afin de répondre à trois enjeux majeurs : la lutte contre le changement climatique, la maîtrise du tarif des énergies et la sécurité d'approvisionnement. France Chaleur Urbaine agit en tiers de confiance en mettant en relation les copropriétaires et gestionnaires de bâtiments tertiaires avec les opérateurs des réseaux de chaleur.

Leurs missions :

- Outiller en mettant à disposition des outils afin de valoriser les réseaux de chaleur : test de raccordement, cartographie des réseaux, simulateur de CO2...
- Informer en centralisant les informations et les données sur les réseaux de chaleur et potentiels de raccordement.
- Mettre en lien des prospects intéressés par la solution réseau de chaleur avec les gestionnaires des réseaux les plus proches

L'opendata France Chaleur Urbaine s'enrichit ! France Chaleur Urbaine, acteur majeur de l'ouverture des données des réseaux de chaleur, continue ainsi de simplifier le travail des bureaux d'études, acteurs de la rénovation, bailleurs sociaux, institutionnels... Sont désormais diffusés dans l'open data :

- Plus d'une centaine de périmètres de développement prioritaire (PDP)
- Près d'une cinquantaine de réseaux de chaleur en construction (tracé ou zone d'implantation)
- Les données techniques et économiques 2022 issues de la bibliothèque de données de la FEDENE Réseaux de chaleur & froid et de l'Association AMORCE, associées à chaque réseau existant. Le nombre de tracés de réseaux existants a par ailleurs fortement augmenté grâce à notre travail continu de collecte auprès des collectivités et exploitants, que nous remercions pour leur collaboration.

Aujourd'hui, sont ainsi visibles sur la carte et disponibles dans l'open data les tracés de : 758 réseaux de chaleur représentant 92% des livraisons de chaleur annuelles par les réseaux en France, 31 réseaux de froid représentant 82% des livraisons de froid annuelles par les réseaux en France

France Chaleur Urbaine se propose également d'accompagner les collectivités et leurs opérateurs de réseaux de chaleur pour réaliser des campagnes de communication à l'occasion de la création ou d'extensions du réseau de chaleur

A Charleville-Mézières, ce ne sont pas moins de 13 kilomètres de réseaux supplémentaires qui vont être créés d'ici fin 2024. Cette période de travaux est un moment clé faire connaître le chauffage urbain et convaincre de nouveaux prospects de se raccorder.

La collectivité et Dalkia se sont appuyés sur les outils et services de France Chaleur Urbaine pour communiquer sur le projet auprès des habitants, France Chaleur Urbaine a réalisé des visuels de promotion du réseau pour le journal communal, les bâches travaux et l'espace d'affichage de la collectivité. La collectivité a intégré dans son site le test d'adresse et la cartographie France Chaleur Urbaine.

Cette campagne a généré plus de 50 demandes de raccordement sur France Chaleur Urbaine en 2 mois, dans la zone d'extension du réseau.



COTE RACCORDEMENT DES BATIMENTS, CE QUI BOUGE

Le classement automatique des réseaux de chaleur : sur le terrain, où en est-on ?

La liste des réseaux de chaleur qui satisfont aux critères du classement a été mise à jour par un arrêté en date du 22 décembre 2023, entré en vigueur au 1er janvier 2024. Le classement intervient de plein droit pour 592 collectivités, sauf si elle s'y oppose par délibération motivée.

Concrètement, qu'est-ce qu'un réseau classé ? C'est un réseau sur lequel une obligation de raccordement s'applique pour tout bâtiment neuf ou renouvelant son installation de chauffage au-dessus d'une certaine puissance, dans une zone autour du réseau qualifié de périmètre de développement prioritaire.

La profession en lien avec le ministère travaille à l'élaboration d'outils permettant d'accompagner les collectivités et les opérateurs dans leurs prises de décisions vis-à-vis des demandes de dérogations économiques et du taux ENR&R.

RE2020 : DE NOUVEAUX SEUILS CARBONE EN 2025 ET 2028

La réglementation environnementale RE2020 établit divers critères pour définir des normes concernant la sobriété énergétique des bâtiments (Bbio renforcé, Cep), l'utilisation d'énergies à faibles émissions de carbone (RCR), les émissions de gaz à effet de serre (EGES en ACV), ainsi que le confort estival minimal (Degré-heures d'inconfort).

Pour chaque catégorie de bâtiments (logements individuels, logements collectifs, établissements scolaires, bureaux), la RE2020 a défini des valeurs seuils et des trajectoires pour ces indicateurs. Les vecteurs énergétiques qui fournissent de l'énergie aux bâtiments doivent se conformer à ces normes.

IC énergie max	2022 - 2024		2025 - 2027		à partir de 2028	
	Réglementaire	Equiv FEDENE	Réglementaire	Equiv FEDENE	Réglementaire	Equiv FEDENE
	kgCO2/m2.sref.50ans	gCO2/kWh	kgCO2/m2.sref.50ans	gCO2/kWh	kgCO2/m2.sref.50ans	gCO2/kWh
Logements collectifs RCU	560	285	320	145	260	120
Logements collectifs autres cas	560	285	260	120	260	120
Bureaux RCU	280	143	200	92	200	92
Bureaux autres cas	200	102	200	92	200	92
Enseignement RCU	240	122	200	92	140	65
Enseignement autres cas	240	122	140	65	140	65

ÉVOLUTIONS DES CONTRIBUTIONS (CEE, ETS BATIMENT, ETC) ET TAXE (TICGN) POUR LE GAZ DANS LES ANNEES A VENIR

Les réglementations récentes ainsi que les orientations de programmation de l'énergie pour les années à venir sont tournées vers une sortie du gaz naturel.

Parmi les impacts de ces orientations se trouvent la fin des aides sur les équipements individuels de chauffage à partir de gaz, mais aussi l'augmentation du coût de la fourniture en gaz. Cette section récapitule quelques taxes et contributions actuelles et futures sur le gaz.

Dès l'année 2024 une augmentation des taxes sur la consommation de gaz naturel après des années de blocage à 8.45 €/MWh (tous consommateurs de gaz, hors industriels éligibles à la taxe à taux réduit)

Un décret concernant l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (accise du gaz, ex-TICGN) a été publié fin 2023 : cette taxe a été augmentée de 8.45 €/MWh à 16.37 €/MWh pour le 1 er janvier 2024.

Les sites soumis à quotas de CO2 ou à fuite de carbone restent soumis à une TICGN réduite (1,52 €/MWh et 1.6 €/MWh).

Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2023 fixant le tarif normal d'accise sur les gaz naturels en application de l'article L. 312-36 du code des impositions sur les biens et services

Certificat d'Economies d'Énergie - « une marche » d'augmentation significative en 2026 (consommateurs du segment résidentiels et tertiaires – hors industries)

L'obligation d'économies d'énergie, portée par les vendeurs d'énergie dans le cadre du dispositif des CEE, s'est accentuée depuis plusieurs années, en particulier pour le gaz naturel.

Compte tenu des ambitions françaises en matière d'efficacité énergétique et de décarbonation, l'administration en charge des CEE prévoit à partir de la nouvelle période d'obligation qui démarre en 2026, que la contribution CEE puisse représenter une charge de l'ordre de 12 €/MWh à 14 €/MWh, contre environ 6 €/MWh en 2024 et moins de 3 €/MWh en 2021.

Texte de référence : Document de consultation sur la 6 ème période des CEE

Quotas d'émissions de CO2 appliqués aux bâtiments (« ETS 2») – dès 2027 (Tous segments de consommations exceptés ceux soumis à l'EU-ETS historique (« ETS 1»))

Le dispositif européen des quotas d'émissions de gaz à effet (EU-ETS), jusqu'alors réservé aux sites les plus émetteurs en CO2, va progressivement évoluer pour intégrer l'ensemble des secteurs d'activités.

- Aussi, à compter de 2027, les vendeurs de gaz devront payer « un poids carbone » du gaz qu'ils vendent à ces secteurs, et répercuteront ce coût dans la facture de gaz : la valeur cible est fixée 45 €/tCO2 en 2024 soit un équivalent de 9 €/MWh.
- Les entités soumises à l'EU-ETS historique seront exclues de l'assiette.

Texte de référence : En cours de transposition sur la base de la Directive Européenne 2023/959 - Chapter IVa, qui définit notamment le coût maximal à 45€.

Certificats de Production de Biogaz - dès 2026 (Consommateurs des segments résidentiels et tertiaires – hors industries)

Afin d'accompagner le développement de la filière de production du biogaz, la Loi Climat et Résilience a instauré un dispositif extrabudgétaire : les vendeurs de gaz devront financer la construction de nouvelles unités de production, en supportant une obligation de restitution de Certificats de Production de Biogaz (CPB), proportionnelle à leur ventes de gaz au secteur résidentiel et tertiaire.

Les échéances précises et coefficients d'obligations ne sont pas encore définitivement précisés, mais ce qu'il est possible de dire à date :

- o Les vendeurs de gaz répercutent ce coût dans la facture de gaz
- o La valeur cible estimée dans les discussions actuelles serait progressive et estimée à moins d'1€/MWh PCS en 2026 et 7 €/MWh PCS en 2028.

Texte de référence : Le code de l'énergie ne prévoit pas à date les échéances mais précise « La première période d'obligation de restitution de certificats de production de biogaz s'étend du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. »

Les tarifs d'acheminement du gaz - dès 2024

Les tarifs d'acheminement du gaz, l'Accès des Tiers aux Réseaux de Transport (ATRT) et l'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution (ATRD) permettent de financer les réseaux de transports et de distribution (GRDF, GRT Gaz, TEREGA...).

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) révisé ces tarifs tous les 4 ans. Elle a statué sur une hausse de 27.5% le 1er juillet 2024.

Texte de référence : Délibération de la CRE du 25 janvier 2024.



INFO

- **Acheminement du Gaz :**
Augmentation de 30% des tarifs d'acheminement en 2024
- **TICGN :** Taxe intérieure de consommation du gaz naturel – sous réserve d'évolutions futures
- **CTA :** Contribution Tarifaire d'Acheminement - appliqué par les gestionnaires des réseaux de distribution gaz naturel.
- **CEE :** Coûts estimés après consultation DGEC
- **ETS :** Échange de quotas d'émissions
- **CPB :** Certificat de production de BioGaz

6.2. Actualités de votre réseau

LES NANTAIS ONT CHOISI LE NOUVEAU NOM DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR

Pour que les usagers, les abonnés et les Nantais s'approprient le réseau de chaleur et en deviennent les ambassadeurs, Nantes Métropole et Dalkia ont lancé **un atelier de naming** suivi d'une consultation participative pour choisir le nouveau nom de la société dédiée au réseau de chaleur Bellevue-Chantenay.

L'objectif est simple : proposer un nom qui valorise le dynamisme du territoire en matière de politique énergétique et environnementale.

Suite aux votes, c'est le nom CLÉA (Chézine Loire Énergie d'Avenir) qui a été retenu.



SUCCES LOCAL DU FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR

200 000 euros ont été levés en seulement 16 jours pour l'extension du réseau de chaleur de Bellevue Chantenay grâce à la participation de **101 habitants de Nantes Métropole**, témoignant d'un beau succès 100 % local.

La campagne de financement participatif, en prêt rémunéré, dédiée au projet d'extension du réseau de chaleur Bellevue Chantenay a été clôturée avec succès sur la plateforme de Lendosphere. Au total 200 000 € ont été investis - entre le 4 et le 20 décembre 2023 - par 101 prêteurs, tous résidant dans la Métropole nantaise. Les investisseurs ont prêté en moyenne 2 197 €, avec des montants unitaires compris entre 50 € et 10 000 € (le montant maximum pour cette campagne). L'objectif était de favoriser le recours à une épargne en circuit court et de permettre des retombées économiques directes pour les habitants du territoire qui veulent participer à la transition énergétique.



Cette campagne de financement participatif a reçu le label
 « Financement Participatif pour la croissance verte ».

UN SITE INTERNET DÉDIÉ

Le site internet clea-energies.fr est composé :

- De pages grand public en accès libre pour offrir à tous une meilleure connaissance du service et de la vie du réseau au quotidien.
- D'un Espace Clients avec accès restreint pour répondre aux besoins d'information et à la mise à disposition des données d'exploitation de l'Autorité Délégante, et aux besoins d'informations de chaque abonné – L'Espace clients est largement développé plus bas.

Le site internet est à destination d'un large public, regroupant les abonnés, les usagers du réseau de chaleur, les riverains permet d'obtenir :

- Des informations générales sur le service, la présentation du projet de délégation de service public.
- Du contenu de promotion du réseau de chaleur, de présentation du principe de fonctionnement, de ses avantages économiques et environnementaux.
- Un formulaire interactif pour effectuer une demande de devis de raccordement et d'abonnement.
- Le prix et son évolution accompagnés de supports pédagogiques d'explication de la facturation pour les abonnés.

- Le règlement de service en vigueur.
- Des actualités régulières sur la vie du réseau au quotidien (développement du réseau, évènements, nouveaux documents publiés...).
- Un état de disponibilité du service, d'éventuelles coupures du réseau et de traitement en cours par nos équipes.
- Les travaux en cours et programmés avec une présentation claire des zones concernées et des dates d'intervention.
- Un moteur de recherche interne au site pour accéder rapidement aux informations.

Le site Internet du réseau met également à disposition du grand public des outils éducatifs et interactifs visant à mieux appréhender les enjeux environnementaux et notamment les éco gestes pour inciter aux économies d'énergie en matière de chauffage.



RESTEZ INFORMÉS !

SITES INTERNET

www.dalkia.fr & clea-energies.fr



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...



LINKEDIN
[linkedin.com/
company/dalkia](https://linkedin.com/company/dalkia)



YOUTUBE
[youtube.com/
@dalkia](https://youtube.com/@dalkia)



INSTAGRAM
[instagram.com/
dalkiaofficiel](https://instagram.com/dalkiaofficiel)



TWITTER
[twitter.com/
dalkia](https://twitter.com/dalkia)

7

Annexes



Les annexes sont situées dans le dossier ANNEXES joint à ce document.

Ci-dessous la liste des annexes :

-
- 7.1. Annexe 1 : Liste des abonnés**
 - 7.2. Annexe 2 : Consommations sous-stations par sous-stations**
 - 7.3. Annexe 3 : Indisponibilité cogé CLEA**
 - 7.4. Annexe 4 : Planning contrôles réglementaires CLEA**
 - 7.5. Annexe 5 : Demandes d'intervention CLEA**
 - 7.6. Annexe 6 : Arrêts technique de la biomasse**
 - 7.7. Annexe 7 : Inventaires**
 - ANNEXE 7.1 : INVENTAIRE BIOMASSES**
 - ANNEXE 7.2 : INVENTAIRE CHAUFFERIE**
 - ANNEXE 7.3 : INVENTAIRE COGENERATION**
 - ANNEXE 7.4 : INVENTAIRE SOUS-STATIONS**
 - 7.8. Annexe 8 : tableau d'évolution du tarif**
 - 7.9. Annexe 9 : Suivi de la facturation fournisseur BOIS**
 - 7.10. Annexe 10 : Suivi de la facturation fournisseur GAZ**
 - 7.11. Annexe 11 : Suivi de la facturation fournisseur d'électricité**
 - 7.12. Annexe 12 : Suivi de la facturation fournisseur d'eau**
 - 7.13. Annexe 13 : Attestations D'assurance**
 - 7.14. Annexe 14 : facturation frais de siège**
 - 7.15. Annexe 15 : avis d'imposition**
 - 7.16. Annexe 16 : les tableaux d'amortissement des emprunts contractés par le Délégataire**
 - 7.17. Annexe 17 : liasse fiscale**
 - 7.18. Annexe 18 : rapport des commissaires aux comptes**

NOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE

DALKIA CENTRE-OUEST AGENCE DE SAINT-HERBLAIN

5A Chemin de la Chatterie
44800 Saint-Herblain

CLEA

36 rue du Jamet
44000 Nantes

Tel : 02 40 46 19 30
Fax : 02 40 58 17 11

24h/24 et 7j/7 – Numéro Centre Relations Clients :
0 800 80 93 00 (*service et appels gratuits*)



Libellé contrat	Puissance souscrite
NANTES (44) - CLEA - SST P1 - GS A.FOURNIER	331
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 21 - POLE DANIEL ASSERAY	95
NANTES (44) - CLEA - SST 23.1 - BEL AIR 2	263
NANTES (44) - CLEA - SST VT - STAO PL 44 DEPOT DE NANTES	59
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 2 - RESIDENCE BOREAL	112
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 5 - CONTRIE 2 - CORMIER	265
NANTES (44) - CLEA - SST 22B - BEL AIR 1	165
NANTES (44) - CLEA - SST N1 - VILLA PARAISO 1 ET 2	487
NANTES (44) - CLEA - SST P9 - GS BERNARDIERE	171
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT A - RESIDENCE LES JARDINS D'AKEBIA BAT A	96
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT E - RESIDENCE PASSIFLORA - BAT E	84
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 34 - RESIDENCE MY PARK - ILOT 5 - BAT A	120
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 33 - RESIDENCE ARMORICA - ILOT 5	206
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 31 - IMMEUBLE VARIATIONS- ILOT 6.2	105
NANTES (44) - CLEA - SST 19.6 - RESIDENCE LES PROVINCES	443
NANTES (44) - CLEA - SST 19.2 - RESIDENCE LES PROVINCES	717
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 5 - RESIDENCE 12 RUE LOUIS LE NAIN	75
NANTES (44) - CLEA - SST S2 - RESIDENCE ROSSIGNOL	232
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT 2 - RESIDENCE ZAC DES TILLEULS BAT 2	62
NANTES (44) - CLEA - SST 4D - BELLEVUE	545
NANTES (44) - CLEA - SST 4A3 - BELLEVUE	549
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 10 - RUBAN DE LA CHEZINE 1	117
NANTES (44) - CLEA - SST N2 - RESIDENCE NOVALLLENDE	295
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT 4 - RESIDENCE SOLARIS	109
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 36 - RESIDENCE SYMBIOZ	368
NANTES (44) - CLEA - SST 4D-1 - RESIDENCE ASTRAGALE	371
NANTES (44) - CLEA - SST 9.32 - BOIS DE LA MUSSE 9.32	190
NANTES (44) - CLEA - SST 9.34 - BOIS DE LA MUSSE 9.34	723
NANTES (44) - CLEA - SST 10.39 - PETIT VERGER 10.39	630
NANTES (44) - CLEA - SST 10.42 - PETIT VERGER 10.42	872
NANTES (44) - CLEA - SST 10.45 - MOULIN LAMBERT 10.45	242
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 22 - PROMENADE DES NEFS	156
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 10 - DERVALLIERES B1-B4	924
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 13 - DERVALLIERES E2 - DE LA TOUR	739
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 14 - DERVALLIERES E2 - LORRAIN	670
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 16 - DERVALLIERES C5	1353
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 28 - PSLA RENOIR	56
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 6 - CONTRIE 3 - CHEVASNERIE	67
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 9 - DERVALLIERES A	809
NANTES (44) - CLEA - SST 2.9 - PLESSIS CELLIER 2.9	304
NANTES (44) - CLEA - SST 2.12 PLESSIS CELLIER 2.12	465
NANTES (44) - CLEA - SST 2.13 - PLESSIS CELLIER 2.13	296
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 1 - PLESSIS GAUTRON 2	410
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 2 - PLESSIS GAUTRON 1	773
NANTES (44) - CLEA - SST 9.29 - PORT MENIER 9.29	548
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 17 - DERVALLIERES B6	877
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 18 - DERVALLIERES G4	1031
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 1 - LES BALCONS DE LA CHEZINE	194
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 3 - PLESSIS GAUTRON 3 - VILLA PALADIA	364
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 4 - CROIX BONNEAU LINEAIRE	777

NANTES (44) - CLEA - SST N5 - IMMEUBLE MOULIN DES HIORTS	146
NANTES (44) - CLEA - SST 2.4 - MOULIN LAMBERT 2.4	343
NANTES (44) - CLEA - SST 2.2 - MOULIN LAMBERT 2.2	185
NANTES (44) - CLEA - SST 1.26 - BOIS HARDY 1.26	594
NANTES (44) - CLEA - SST 1.20 - BOIS HARDY 1.20	616
NANTES (44) - CLEA - SST 1.16 - BOIS HARDY 1.16	134
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 29 - LES BELVEDERES	269
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 27 - EHPAD RENOIR	252
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 15 - DERVALLIERES D - PERRON	969
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 4 - LES PASSERELLES DU VALLON	196
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 6 - CALLOT B1	61
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 12 - DERVALLIERES E1 - LE NAIN	140
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 8 - JONCOURS	555
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 7 - CONTRIE 1 - BOUILON	225
NANTES (44) - CLEA - SST 17.21-2 - IMMEUBLE 14 BD WINSTON CHURCHILL	226
NANTES (44) - CLEA - SST 17.21-1 - IMMEUBLE 14 BD WINSTON CHURCHILL	279
NANTES (44) - CLEA - SST 4B - ASL TOULOUSE BELLEVUE	689
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 24 - POLYCLINIQUE - BAT. E	971
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 9 - RESIDENCE EDEN VALLEE	102
NANTES (44) - CLEA - SST GB - GYMNASSE BERNARDIERE	48
NANTES (44) - CLEA - SST 13D - RESIDENCE LES ROITELETS	492
NANTES (44) - CLEA - SST 13G - RESIDENCE LES ROCHELETS	1217
NANTES (44) - CLEA - SST 8A1 - NOBEL 1	334
NANTES (44) - CLEA - SST 18B1 - NOBEL 2	199
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 19 - RESIDENCE 38 BOIS DE HERCE	37
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 20 - RESIDENCE 44 BOIS DE HERCE	173
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 12 - RESIDENCE LE BORNEO	176
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 7 - RESIDENCE WOODY WOOD	113
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 8 - RESIDENCE EKO GREEN CITY	145
NANTES (44) - CLEA - SST CES 2 - CES ERNEST RENAN	294
NANTES (44) - CLEA - SST M.S. - MAISON DES SPORTS ALICE MILLIAT	334
NANTES (44) - CLEA - EXT 23 - POLE SOCIAL DERVALLIERES	105
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 26.1 - POLYCLINIQUE - BAT. ABCD-SSR	1578
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 25 - POLYCLINIQUE - BAT. FG	949
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 11 - RESIDENCE RUBAN DE LA CHEZINE 2	125
NANTES (44) - CLEA - SST VDD 3 - RESIDENCE AUGUSTE LEPERE	143
NANTES (44) - CLEA - SST PER - ENSEMBLE SPORTIF ERNEST RENAN	305
NANTES (44) - CLEA - SST P11 - GS CREMETTERIE	70
NANTES (44) - CLEA - SST P7 - GS RABOTIERE	94
NANTES (44) - CLEA - SST P6 - GS HARLIERE	95
NANTES (44) - CLEA - SST P4 - GS SENSIVE	153
NANTES (44) - CLEA - SST P3 - GS J. ZAY	177
NANTES (44) - CLEA - PC - CARRE DES SERVICES	115
NANTES (44) - CLEA - SST MA - MAISON DES ARTS	115
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT D - RESIDENCE VILLA FLORIA	111
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT B - RESIDENCE PRIMAVERA BAT B	71
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT 1 - ZAC DES TILLEULS	49
NANTES (44) - CLEA - SST GP8 - GYMNASSE CAMUS	88
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 38 - RESIDENCE SABLES D'OLONNE	610
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 32 - RESIDENCE LIKE HOME	565
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 30 - RESIDENCES THARON 1 ET 2	142

NANTES (44) - CLEA - SST B2 - MAISON DE LA SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE	91
NANTES (44) - CLEA - SST AS1 - CRECHE DE BELLEVUE	25
NANTES (44) - CLEA - SST 26A - LES HIRONDELLES	319
NANTES (44) - CLEA - SST 16.6 - MOULIN DU BOIS	245
NANTES (44) - CLEA - SST 16.3 - MOULIN DU BOIS	291
NANTES (44) - CLEA - SST 16.2 - MOULIN DU BOIS	520
NANTES (44) - CLEA - SST 12.12 - LES RICHOLETS	602
NANTES (44) - CLEA - SST 12.8 - LES RICHOLETS	438
NANTES (44) - CLEA - SST 11.2 - CLOS DU TERTRE	377
NANTES (44) - CLEA - SST 6-5 - RESIDENCE WINSTON CHURCHILL	878
NANTES (44) - CLEA - SST 6.3 - CSC BERNARDIERE	87
NANTES (44) - CLEA - SST 2.14 - MAISON DE L'HABITANT	24
NANTES (44) - CLEA - SST 2.13-1 - 2 ET 4 RUE DU DRAC	121
NANTES (44) - CLEA - SST S1 - NEVEA/ALBA	311
NANTES (44) - CLEA - SST 24.2 - RESIDENCE DES COTEAUX	556
NANTES (44) - CLEA - SST 24.1 - RESIDENCE DES COTEAUX	643
NANTES (44) - CLEA - SST CS1 - LYCEE ALBERT CAMUS	572
NANTES (44) - CLEA - SST N3 - RESIDENCE EMBLEME	333
NANTES (44) - CLEA - SST P10 - LYCEE SACRE COEUR	689
NANTES (44) - CLEA - SST ILOT C - RESIDENCE LES TILLEULS BAT C	115
NANTES (44) - CLEA - SST EXT 35 - ILOT 11 - BATIMENT MULTIFONCTIONNEL	450
NANTES (44) - CLEA - SST CES1 - CES DEBUSSY	120
NANTES (44) - CLEA - SST 23.2 - BEL AIR 3	154
NANTES (44) - CLEA - SST 20.2 - LES HAUTS DE ST HERBLAIN	278
NANTES (44) - CLEA - SST 15B - BELLEVUE 1 - 15 RUE YVES KARTEL	840
NANTES (44) - CLEA - SST 14B - BELLEVUE 1 - 5 RUE YVES KARTEL	569

TOTAL PUISSANCE SOUSCRITE

45734

3. DETAILS CONSOMMATIONS DES SOUS STATIONS CHAUFFAGE				juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	2023	
VEOLIA TRANSPORT	T00149730V	350	Autre	kWh	-	-	-	130	3 940	13 830	17 900	
Maison_de_sante_B2	T00149730V	484	Autre	kWh	-	-	-	500	5 353	8 370	14 223	
SOUS STATIONS RESEAUX N+S												
ASSAINISSEMENT	T00149730V	52	Autre	kWh	-	-	-	-	-	-	-	
ASTRAGALE CABIN (sous compteur de la 4D)	T00149730V	49		kWh	-	-	-	-	63 640	118 850	182 490	
GYMNASSE BERNARDIERE	T00149730V	322	Autre	kWh	-	-	-	-	1 810	9 010	10 820	
PISCINE ERNEST RENAN	T00149730V	317	Autre	kWh	-	-	48 950	8 810	37 210	35 870	205 660	
ILOT 1 - RESIDENCE TILLEULS 1	T00149730V	277		kWh	-	-	-	-	4 060	13 170	17 230	
ILOT 2 RESIDENCE ZAC DES TILLEULS	T00149730V	271		kWh	-	-	-	-	4 450	11 520	15 970	
ILOT 4 RESIDENCE SOLARIS	T00149730V	282		kWh	-	-	-	-	14 650	33 590	48 240	
ILOT A - JARDIN AKEBIA	T00149730V	275		kWh	-	-	-	1 120	15 430	31 650	48 200	
ILOT B - PRIMAVERA	T00149730V	273		kWh	-	-	-	-	10 240	24 940	35 180	
ILOT C RESIDENCE LES TILLEULS	T00149730V	269		kWh	-	-	-	-	12 730	35 900	48 630	
ILOT D VILLA FLORIA	T00149730V	283		kWh	-	-	-	-	15 560	35 800	51 360	
ILOT E RESIDENCE PASIFLORA	T00149730V	267		kWh	-	-	-	-	13 320	28 190	41 510	
KARTEL 15 S/ST 14B	T00149730V	366		kWh	-	-	-	1 460	60 870	128 970	191 300	
KARTEL 5 S/ST 15B	T00149730V	368		kWh	-	-	-	2 090	120 950	203 980	327 020	
MAISON DES SPORTS	T00149730V	53	Autre	kWh	-	-	-	-	20 620	49 780	70 400	
MDA - MAISON DES ARTS	T00149730V	279	Autre	kWh	-	-	-	-	11 090	32 750	43 840	
N3-EMBLEME	T00149730V	463		kWh	27 400	26 920	20 640	21 350	28 040	40 860	240 750	
NOVALLENDE	T00149730V	441		kWh	34 090	27 300	32 580	26 800	34 510	52 290	303 970	
POLE CREPINAIS - CARRE DES SERVICES	T00149730V	378	Autre	kWh	4 070	1 979	7 801	4 950	5 769	10 831	59 995	
ROCHELET S/ST 13G	T00149730V	364		kWh	-	-	-	-	32 600	80 000	497 300	
ROITELET S/ST 13D	T00149730V	361		kWh	-	-	-	6 500	80 410	111 440	198 350	
S/ST 10-39 PETIT VERGER	T00149730V	71		kWh	-	-	-	-	68 600	204 070	272 670	
S/ST 10-42 PETIT VERGER	T00149730V	70		kWh	-	-	-	-	91 050	219 300	310 350	
S/ST 10-45 MOULIN LAMBERT	T00149730V	65		kWh	-	-	-	-	22 980	60 770	83 750	
S/ST 11-2	T00149730V	62		kWh	-	-	-	-	42 310	110 690	153 000	
S/ST 1-16 BOIS HARDY	T00149730V	34		kWh	-	-	-	-	19 250	40 980	60 230	
S/ST 1-20 BOIS HARDY	T00149730V	44		kWh	-	-	-	-	73 490	189 170	262 660	
S/ST 12-12	T00149730V	13		kWh	-	-	-	1 270	76 420	185 070	262 760	
S/ST 1-26 BOIS HARDY	T00149730V	32		kWh	-	-	-	-	93 550	239 100	332 650	
S/ST 12-8	T00149730V	19		kWh	-	-	-	-	32 430	145 710	178 140	
S/ST 16-2	T00149730V	80		kWh	40	-	-	6 140	38 130	79 090	123 400	
S/ST 16-3	T00149730V	77		kWh	370	-	-	-	22 940	58 810	82 120	
S/ST 16-6	T00149730V	55		kWh	10	-	-	-	26 820	54 130	80 960	
S/ST 17-21.1 (BPBA 1)	T00149730V	30		kWh	-	-	-	-	25 850	69 440	95 290	
S/ST 17-21.2 (BPBA 2)	T00149730V	31		kWh	-	-	-	-	15 010	37 510	52 520	
S/ST 18-B1	T00149730V	58		kWh	-	-	-	-	37 440	89 240	126 680	
S/ST 19-2	T00149730V	6		kWh	-	-	-	-	94 410	145 620	240 030	
S/ST 19-6	T00149730V	7		kWh	-	-	-	-	71 960	130 790	202 750	
S/ST 20-2	T00149730V	5		kWh	20	-	-	-	41 570	86 380	127 970	
S/ST 2-12 PLESSIS CELLIER NOUVEAU	T00149730V	428		kWh	-	-	-	-	42 930	83 230	126 160	
S/ST 2-13 PLESSIS CELLIER	T00149730V	37		kWh	-	-	-	-	19 290	93 880	113 170	
S/ST 2-14 MAISON DU CITOYEN	T00149730V	45	Autre	kWh	30	-	-	-	3 120	10 000	13 150	
S/ST 2-2 MOULIN LAMBERT	T00149730V	29		kWh	-	-	-	-	33 070	65 980	99 050	
S/ST 22-B BEL AIR 1	T00149730V	56		kWh	-	-	-	7 030	43 560	77 870	128 460	
S/ST 23-1	T00149730V	8		kWh	-	-	-	16 528	79 766	58 336	154 630	
S/ST 23-2	T00149730V	4		kWh	-	-	-	7 520	34 570	65 150	107 240	
S/ST 2-4 MOULIN LAMBERT	T00149730V	36		kWh	-	-	-	-	59 620	128 380	188 000	
S/ST 24-1 RESIDENCE LES COTEAUX	T00149730V	21		kWh	-	-	-	12 000	86 570	154 370	252 940	
S/ST 24-2 RESIDENCE LES COTEAUX	T00149730V	9		kWh	-	-	-	14 930	97 590	176 800	289 320	
S/ST 26-A	T00149730V	28		kWh	160	-	-	-	45 670	91 620	137 450	
S/ST 2-9 PLESSIS CELLIER	T00149730V	35		kWh	-	-	-	-	24 710	99 420	124 130	
S/ST 4-A3	T00149730V	15		kWh	3 580	3 460	5 200	1 350	69 800	130 980	222 030	
S/ST 4-B	T00149730V	63		kWh	12 730	11 400	12 760	10 400	22 500	78 350	275 760	
S/ST 4-D	T00149730V	2		kWh	11 120	10 130	11 040	9 080	12 070	138 000	455 320	
S/ST 6-3	T00149730V	27		kWh	-	-	-	-	5 710	17 430	23 140	
S/ST 8-A1	T00149730V	68		kWh	20	-	-	-	52 770	126 740	179 530	
S/ST 8-CC	T00149730V	11	Autre	kWh								
S/ST 9-29 PORT MEUNIER	T00149730V	67		kWh	-	-	-	-	69 070	131 580	200 650	
S/ST 9-32 BOIS DE LA MUSSE	T00149730V	73		kWh	-	-	-	-	27 160	61 500	88 660	
S/ST 9-34 BOIS DE LA MUSSE	T00149730V	72		kWh	-	-	-	-	84 810	173 040	257 850	
S/ST AS1	T00149730V	83	Autre	kWh	50	-	-	140	1 430	4 910	6 530	
S/ST CES 2	T00149730V	12	Autre	kWh	-	-	-	3 380	27 730	85 910	117 020	
S/ST CES-1	T00149730V	76	Autre	kWh	-	-	-	200	7 880	22 900	30 980	
S/ST CS-1	T00149730V	66	Autre	kWh	-	-	-	1 130	71 820	155 240	228 190	
S/ST GP-8	T00149730V	3	Autre	kWh	-	-	-	-	900	7 830	8 730	
S/ST P-1	T00149730V	75	Autre	kWh	8 330	7 630	5 960	1 670	2 330	18 850	86 880	
S/ST P-10	T00149730V	78	Autre	kWh	3 610	2 890	4 080	4 580	4 740	49 220	189 340	
S/ST P11	T00149730V	214	Autre	kWh					4 640	20 650	25 290	
S/ST P-2	T00149730V	16	Autre	kWh								
S/ST P-3	T00149730V	81	Autre	kWh	-	-	-	2 930	24 370	62 900	90 200	
S/ST P4	T00149730V	20	Autre	kWh	-	-	-	-	13 470	52 290	65 760	
S/ST P-6	T00149730V	64	Autre	kWh	1 247	-	-	-	13 147	23 580	37 974	
S/ST P-7	T00149730V	79	Autre	kWh	-	-	-	-	8 439	32 281	40 720	
S/ST P-9	T00149730V	18	Autre	kWh	-	-	-	-	12 850	52 230	65 080	
S1-NEVEA ALBA	T00149730V	454		kWh	21 010	20 840	24 580	19 610	25 880	57 090	275 450	
SST N1 - VILLA PARADISO 1 ET 2	T00149730V	414		kWh	38 610	35 160	42 460	35 180	51 090	93 170	455 440	
IW CHURCHILL S/ST 6.5	T00149730V	369		kWh	-	-	-	17 610	118 020	247 360	382 990	
N5 MOULIN des Hiorts	T00149730V	482		kWh	670	-	-	-	35 610	54 970	91 250	
SST ROSSIGNOL	T00149730V	491		kWh	4 760	5 480	5 490	5 500	7 540	26 820	128 673	
ESPALION	T00149730V	479		kWh	-	-	-	-	-	-	-	
SOUS STATIONS RESEAUX EXTENSION												
BELVEDERE	T00149730V	438		kWh	15 260	14 850	16 700	13 970	18 980	48 820	85 720	214 300
BOURDERIES PLESSIS GAUTRON NANTES HABITAT	T00149730V	299		kWh	-	-	-	-	55 849	111 791	167 640	
BOIS DE HERCE 38	T00149730V	325		kWh	-	-	-	-	4 340	10 050	14 390	
BOIS DE HERCE 44	T00149730V	327		kWh	-	-	-	-	23 630	48 260	71 890	
1 RUE DE LA CONTRIE	T00149730V	307		kWh	-	-	-	-	26 590	79 040	105 630	
2 RUE CORMIER	T00149730V	309		kWh	-	-	-	-	44 190	106 880	151 070	
3 RUE LAPERRINE	T00149730V	311		kWh	-	-	-	-	7 860	16 230	24 090	
CROIX BONNEAU NANTES HABITAT	T00149730V	304		kWh	36 780	34 010	43 940	36 550	49 050	116 910	570 630	
DERVALLIERES - B1 à B4	T00149730V	289		kWh	-	-	-	-	94 679	179 040	273 719	
DERVALLIERES - E1 RUE LENAIN	T00149730V	295		kWh	-	-	-	-	13 370	45 890	59 260	
DERVALLIERES - E2 RUE DE LATOUR	T00149730V	296		kWh	-	-	-	-	67 340	170 140	237 480	
DERVALLIERES - E2 RUE LORRAIN	T00149730V	298		kWh	-	-	-	-	67 140	113 910	181 050	
DERVALLIERES - TOUR WATTEAU BUILDING	T00149730V	287		kWh	50 660	51 850	57 260	68 520	52 570	129 033	625 760	
DERVALLIERES - B6 à B9	T00149730V	331		kWh	2 220	-	-	-	91 650	211 740	305 610	
DERVALLIERES - C5	T00149730V	334		kWh	-	-	-	-	156 610	324 740	481 350	
DERVALLIERES - D	T00149730V	335		kWh	-	-	-	-	107 860	217 130	324 990	
DERVALLIERES - G1 à G6	T00149730V	329		kWh	-	-	-	-	120 050	266 350	386 400	
EXT33-LOTS-ARMORICA	T00149730V	459		kWh	20 790	17 230	20 730	16 590</				

POLE SOCIAL DERVALIERES S/ST 23	T00149730V	373	Autre	kWh	-	-	-	-	-	12 410	24 630	37 040
POLYCLINIQUE EXTENSION "NORMAL"	T00149730V	425	Autre	kWh	47 620	48 120	54 070	48 210	65 890	106 060	227 620	597 590
POLYCLINIQUE EXTENSION "SECOURS"	T00149730V	426	Autre	kWh	46 420	47 400	52 600	47 380	65 090	105 140	226 390	590 420
POLYCLINIQUE LOIRE MATERNITE	T00149730V	397	Autre	kWh	57 200	54 190	54 390	46 670	96 630	132 360	217 400	658 840
POLYCLINIQUE OCEANE CHIRURGIE	T00149730V	396	Autre	kWh	52 800	40 890	48 740	52 620	81 430	167 040	302 680	746 200
PROMENADE DES NEFS S/ST22	T00149730V	388		kWh	6 690	9 369	4 921	6 410	8 760	18 120	36 982	91 252
RESIDENCE LANDES BOURDERIES	T00149730V	343		kWh	-	-	-	-	-	86 728	199 442	286 170
S/ST POLE EMPLOI	T00149730V	359	Autre	kWh	-	-	-	-	-	8 440	17 020	25 460
SST EXT 27 - EHPAD RENIOR	T00149730V	411	Autre	kWh	20 230	19 760	22 730	18 010	24 350	52 730	88 380	246 190
SST EXT 28 - PSLA RENIOR - CHAUFFAGE	T00149730V	413	Autre	kWh	4 980	4 500	5 160	4 470	6 390	15 280	24 280	65 060
SST THARON	T00149730V	429		kWh	-	-	-	-	-	20 660	44 550	65 210
S/ST VDD1 RESIDENCE BALCON CHEZINE(BALCON VALLON)	T00149730V	354		kWh	5 890	5 190	5 060	4 460	6 230	30 550	50 250	107 630
RESIDENCE BOREAL S/ST VDD2	T00149730V	341		kWh	-	-	-	-	2 250	16 900	34 620	53 770
RESIDENCE LES VALLONS (CITY) S/ST VDD3	T00149730V	339		kWh	6 500	3 747	7 413	6 050	6 070	21 890	35 360	87 030
RESIDENCE LES PASSERELLES DU VALLON S/ST VDD4	T00149730V	337		kWh	4 670	4 630	4 560	4 280	7 786	28 434	50 330	104 690
RESIDENCE LOUIS LE NAIN (SAMO) S/ST VDD5	T00149730V	352		kWh	3 980	3 310	3 350	2 910	3 710	9 990	17 160	44 410
IMMEUBLE CALLOT B1 S/ST VDD6	T00149730V	382		kWh	4 860	4 150	4 340	3 800	5 230	11 880	20 310	54 570
WOODY WOOD S/ST VDD7	T00149730V	380		kWh	5 940	5 500	4 330	5 200	4 980	12 940	28 200	67 090
EKO GREEN CITY S/ST VDD8	T00149730V	387		kWh	5 600	5 000	5 360	4 770	8 283	15 777	35 430	80 220
EDEN VALLEE S/ST VDD9	T00149730V	385		kWh	4 479	4 000	3 614	3 496	4 719	12 233	26 974	59 515
RUBAN DE LA CHEZINE 1	T00149730V	405		kWh	4 430	4 000	3 160	4 100	4 680	14 070	27 650	62 090
RUBAN DE LA CHEZINE 2	T00149730V	408		kWh	5 130	5 000	5 000	5 150	6 290	19 090	32 780	78 440
SST VDD12 BORNEO	T00149730V	430		kWh	17 863	16 910	18 100	15 110	24 436	34 354	64 210	190 983
(Batiment multifonctionnel - lot11	T00149730V	492	Autre	kWh	-	-	45 910	7 880	9 950	36 590	45 000	155 710

Id dp	Id installati	Libellé	Date début	Date fin	Durée	Pertes	Type	Détail	Organe	Commentaire
348929	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	02/12/2023 06:10	02/12/2023 07:50	1,67	2876,17	Def	Pression mini de gaz 1	Moteur	Rien de spécial, redémarrage
348930	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	02/12/2023 09:30	02/12/2023 12:30	3,00	5576,00	Def	Pression mini de gaz 1	Moteur	Rien de spécial, redémarrage
348931	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	02/12/2023 18:10	02/12/2023 19:50	1,67	3023,33	Def	Pression mini de gaz 1	Moteur	Rien de spécial, redémarrage à 1800 Kw
348932	90	Ge N° 4 : JES 616 (version E)	03/12/2023 00:00	03/12/2023 04:20	4,33	8708,67	Def	Ecart de température de gaz d'échappement par rapport à la moyenne	Moteur	Rien de spécial, redémarrage après remplissage circuit refroidissement.
348933	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	03/12/2023 18:10	03/12/2023 19:40	1,50	2456,50	Def	Pression mini de gaz 1	Moteur	Rien de special, redémarrage
349025	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	05/12/2023 08:20	05/12/2023 09:50	1,50	2764,00	Def	Pression mini de gaz 1	Moteur	Réglage du pressostat et redémarrage
349115	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	06/12/2023 14:40	06/12/2023 15:10	0,50	848,83	Mce			Remplacement du by pass turbo car moteur instable
349375	90	Ge N° 4 : JES 616 (version E)	07/12/2023 23:50	08/12/2023 01:40	1,83	3520,33	Def	Température de gaz d'échappement maxi du cylindre	Injecteur	remplacement injecteur cyl 11
349376	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	12/12/2023 14:10	12/12/2023 15:40	1,50	2747,67	Def		Alternateur	Défaut T° NDE max 79,9° alternateur. Inversionsondes NDE et DE
349488	90	Ge N° 4 : JES 616 (version E)	14/12/2023 10:00	14/12/2023 10:20	0,33	583,00	Def		Capteurs / Sondes	Arrêt pour remplacement sonde T° échappement cylindre 11
349489	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	15/12/2023 08:10	15/12/2023 08:50	0,67	1101,33	Def	Ecart de température de gaz d'échappement par rapport à la moyenne	Injecteur	Remplacement injecteur cylindre 10 et inversion des bougies cylindres 10 et 16
349673	90	Ge N° 2 : JES 616 (version E)	18/12/2023 16:10	18/12/2023 17:10	1,00	1859,33	Def	Ecart de température de gaz d'échappement par rapport à la moyenne	Allumage	Ecart négatif T° cylindre 8. Inversion bougies avec le cylindre 7.
349707	90	Ge N° 3 : JES 616 (version E)	20/12/2023 08:00	20/12/2023 17:50	9,83	19871,17	Mce			Remplacement du roulement arrière alternateur
350188	90	Ge N° 4 : JES 616 (version E)	29/12/2023 21:20	29/12/2023 23:20	2,00	3831,17	Def	Défaut allumage pickup TRIGGER	Moteur	Rien de visible, redémarrage
				Heures indispo	31,33	59767,50				

Plan de contrôle réglementaire et contractuel

CLÉA CHAUFFERE GAZ	Texte référence	Plote dakia	A charge	Prestateur	Date dernier contrôle	Cycle	Date prochain contrôle	Avancement	Date planifiée
1 ESP									
Equipements soumis démantelés									
2 Electricité									
Installation chaudière	D du 14 novembre 1988	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	30/11/2023	12 mois	30/11/2024	Réalisé	
Outillage électro portatif	D du 14 novembre 1988	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	08/08/2022	12 mois	08/08/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
Thermographie		Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	08/11/2023	12 mois	08/11/2024	Réalisé	
Analyse du risque foudre	A du 10 janvier 2008	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	12/07/2023	2 ans	12/07/2025	Réalisé	
Vérification visuelle des installations de protection contre la foudre	Arrêté du 04/10/2010	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	12/07/2023	12 mois	12/07/2024	Réalisé	
Protectors foudre	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	Organisme compétent	12/07/2023	2 ans	12/07/2025	Réalisé	
3 Levage									
Contrôle des moyens de levage	A du 01/03/04	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	28/08/2021	12 mois	28/08/2022	Non réalisé	Planifié 02/2024
4 Equipements techniques divers									
Contrôle efficacité énergétique	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	22/01/2024	2 ans	22/01/2026	Réalisé	
Formation annuelle personnel habilité	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	06/11/2023	12 mois	06/11/2024	Réalisé	
Contrôle étanchéité réseau gaz	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	05/10/2023	12 mois	05/10/2024	Réalisé	
Organes de sécurité (AU) soupapes, M	Art 3.7 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	05/10/2023	Suivant besoin	05/10/2024	Réalisé	
Vérification des soupapes	AM du 04/12/1998 et 15/03/2000	Ouvrard S.	DALKA	PRESTO CONTROL	04/05/2022	18 mois	04/11/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
Contrôle des BSES		Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	30/11/2023	12 mois	30/11/2024	Réalisé	
5 Environnement									
Rejets aquaux	A du 23 juillet 2010 art 21	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	01/07/2022	24 mois	01/07/2024	Réalisé	
Contrôle déconnecteur	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	08/11/2023	12 mois	08/11/2024	Réalisé	
Contrôle base analyse		Ouvrard S.	DALKA	SECALUTO	17/01/2022	12 mois	17/01/2023	Non réalisé	GAL2 planifié le 28/03/2024
Contrôle rendement caractéristique chaudière	Décret du 9 jan 2009	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	22/01/2024	3 mois	21/04/2024	Non réalisé	
Mesure des rejets atmosphériques (EA) - CH2	Arrêté préfectoral art. 3.3.1	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	22/01/2024	12 mois	22/01/2025	Réalisé	
Mesure des rejets atmosphériques (EA) - CH4	Arrêté préfectoral art. 3.3.1	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	22/01/2024	12 mois	22/01/2025	Réalisé	
Mesure en continu (AST) - CH2	Arrêté préfectoral art. 3.3.2	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	17/01/2022	12 mois	17/01/2023	Non réalisé	En attente du GAL2
Mesure en continu (AST) - CH4	Arrêté préfectoral art. 3.3.2	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	17/01/2022	13 mois	17/01/2023	Non réalisé	En attente du GAL2
Base Analyse - GAL2 CH2	Arrêté préfectoral art. 3.3.2	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	17/01/2022	5 ans	17/01/2027	Réalisé	GAL2 planifié le 28/03/2024
Base Analyse - GAL2 CH4	Arrêté préfectoral art. 3.3.3	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	17/01/2022	5 ans	17/01/2027	Réalisé	GAL2 planifié le 28/03/2024
Contrôle acoustique	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	16/02/2021	3 ans	16/02/2024	Non réalisé	
Test des détecteurs de fuites foud	A du 18/04/2006	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	08/12/2023	6 mois	18/06/2024	Non réalisé	
Test des pressostats gaz		Ouvrard S.	DALKA	DALKA	08/12/2023	6 mois	18/06/2024	Non réalisé	
Contrôle des détecteurs de fuite	A du 18/04/2006	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	08/12/2023	6 mois	18/06/2024	Réalisé	
6 Compresseurs									
Compresseur énergie chaudière		Ouvrard S.	DALKA	DEH4 METIRNG	11/01/2024	12 mois	11/01/2025	Réalisé	
Compteur gaz chaudière	A du 12/10/1993	Ouvrard S.	DALKA	GRDF	02/11/2023	5 ans	02/11/2028	Réalisé	
Contrôle détection gaz chaudière	Art 2.15 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	SECALUTO		6 mois	19/04/2024	Non réalisé	Matériel neuf installé en 09/2023
Contrôle détection incendie chaudière	Art 2.15 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	IRYMA	08/11/2023	12 mois	08/11/2024	Réalisé	
7 Divers									
Vérification annuelle des extincteurs	Art 4.2 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	DESAUFEL	24/10/2023	12 mois	24/10/2024	Réalisé	
Visite maintenance portail automatique	A du 21 décembre 1993	Ouvrard S.	DALKA	DEFI	02/10/2023	6 mois	02/04/2024	Non réalisé	

CLÉA COGGE	Texte référence	Plote dakia	A charge	Prestateur	Date dernier contrôle	Cycle	Planning	Critère	date planifié
1 Electricité									
Installation chaudière	D du 14 novembre 1988	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	11/12/2023	12 mois	11/12/2024	Réalisé	
Outillage électro portatif	D du 14 novembre 1988	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	08/08/2022	12 mois	08/08/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
3 Levage									
Contrôle des moyens de levage	A du 01/03/04	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	28/08/2021	12 mois	28/08/2022	Non réalisé	2022 - Achat matériel neuf
4 Equipements techniques divers									
Contrôle étanchéité réseau gaz	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	05/10/2023	12 mois	05/10/2024	Réalisé	
Contrôle des BSES		Ouvrard S.	DALKA	DALKA	11/12/2023	12 mois	10/12/2024	Réalisé	
5 Environnement									
Mesure des rejets atmosphériques (ASP)	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	22/01/2024	12 mois	22/01/2025	Réalisé	
Contrôle acoustique	Arrêté préfectoral	Ouvrard S.	DALKA	VERTAS	16/02/2021	3 ans	16/02/2024	Non réalisé	
Test des détecteurs de fuite	A du 18/04/2006	Ouvrard S.	DALKA	DALKA	05/10/2023	12 mois	16/02/2023	Non réalisé	
6 Compresseurs									
Compteur énergie		Ouvrard S.	DALKA	TRCX	08/02/2023	12 mois	08/02/2024	Non réalisé	
Compteur gaz	A du 12/10/1993	Ouvrard S.	DALKA	GRDF	17/10/2023	5 ans	17/10/2028	Réalisé	
Contrôle détection gaz	Art 2.15 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	SECALUTO	08/11/2023	6 mois	19/04/2024	Non réalisé	
Contrôle détection incendie	Art 2.15 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	CH-REB	01/07/2022	12 mois	01/07/2023	Non réalisé	
7 Divers									
Vérification annuelle des extincteurs	Art 4.2 de l'arrêté du 25/07/87	Ouvrard S.	DALKA	DESAUFEL	24/10/2023	12 mois	24/10/2024	Réalisé	

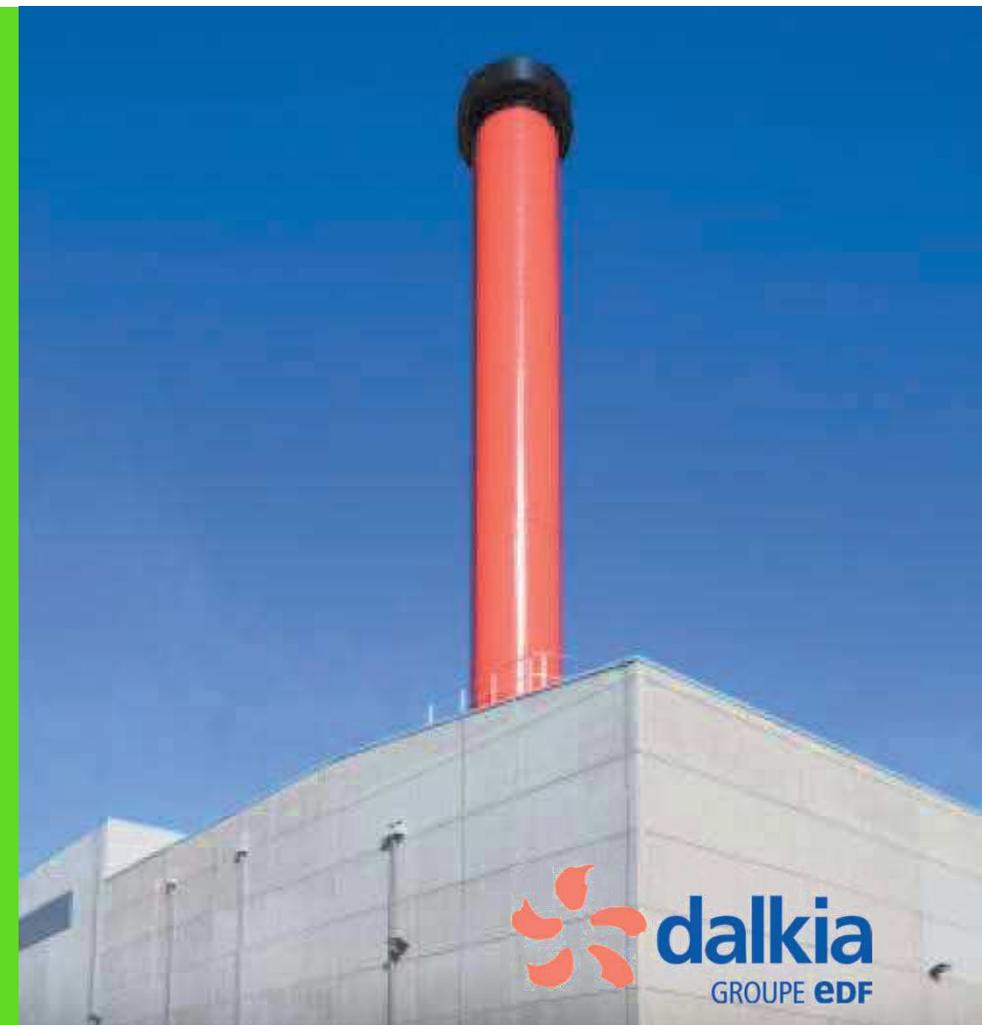
CLÉA BIOMASSE	Texte référence	Plote dakia	A charge	Prestateur	Date dernier contrôle	Cycle	Planning	Critère	Document autre
1 ESP									
Ballon air Requalification									
Ballon air Requalification	A du 13 Mars 2020 Modifs	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	03/11/2020	10 ans	03/11/2030	Réalisé	
Balloon air converti									
Balloon air converti	A du 13 Mars 2020 Modifs	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	03/11/2020	40 ans	03/11/2024	Réalisé	
ESP chaudières 1									
ESP chaudières 1	A du 13 Mars 2020 Modifs	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	28/09/2022	10 ans	25/09/2032	Réalisé	
ESP chaudières 2									
ESP chaudières 2	A du 13 Mars 2020 Modifs	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	28/09/2022	10 ans	25/09/2032	Réalisé	
ESP filtre à manche CH1									
ESP filtre à manche CH1	A du 13 Mars 2020 Modifs	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	28/09/2022	10 ans	25/09/2032	Réalisé	
ESP filtre à manche CH2									
ESP filtre à manche CH2	A du 13 Mars 2020 Modifs	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	28/09/2022	10 ans	25/09/2032	Réalisé	
1 Electricité									
Installation électrique chaudière	Art 3.6 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	12/09/2023	12 mois	11/09/2024	Réalisé	
Outillage électro portatif	D du 14 novembre 1988	Pétrigny A.	DALKA	DALKA	04/11/2021	12 mois	04/11/2022	Non réalisé	Planifié 02/2024
Dispositif de protection contre la foudre	A du 10/07/2011	Pétrigny A.	DALKA	Organisme compétent	07/12/2023	2 ans	06/12/2025	Réalisé	
Analyse du risque foudre (compilée)		Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	07/12/2023	2 ans	06/12/2025	Réalisé	
Analyse du risque foudre (visuelle)		Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	07/12/2023	1 ans	06/12/2024	Réalisé	
Contrôle Thermographie		Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	12/06/2023	1 an	11/06/2024	Réalisé	
3 Levage									
Contrôle des moyens de levage GREE d'atelier	A du 01/03/04	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	19/09/2022	12 mois	19/09/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
Contrôle des moyens de levage Binquet flexa	A du 01/03/04	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	19/09/2022	12 mois	19/09/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
Contrôle des moyens de levage Pflaß à chaîne	A du 01/03/04	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	19/09/2022	12 mois	19/09/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
4 Equipements techniques divers									
Contrôle efficacité énergétique	Arrêté du 2 octobre 2009	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	06/02/2022	2 ans	04/03/2024	Non réalisé	
Contrôle combustion trimestrielle CH1	Décret du 9 jan 2009	Pétrigny A.	DALKA	DALKA	02/11/2023	3 mois	11/03/2024	Non réalisé	
Contrôle combustion trimestrielle CH2	Décret du 9 jan 2010	Pétrigny A.	DALKA	DALKA	10/12/2023	3 mois	11/03/2024	Non réalisé	
Organes de sécurité AU soupapes, la	Art 3.7 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	PRESTO CONTROL	13/01/2021	Suivant besoin	Suivant besoin	Réalisé	
contrôle des BSES par organisme habilité		Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	12/09/2023	12 mois	06/09/2024	Réalisé	
5 Environnement									
Rejets aquaux	Art 5.6 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	01/10/2020	3 ans	01/10/2023	Non réalisé	Planifié 02/2024
Contrôle déconnecteur		Pétrigny A.	DALKA	DALKA	06/07/2023	12 mois	05/07/2024	Réalisé	
Mesure des rejets atmosphériques CH1	Art 5.6 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	16/02/2023	2 ans	16/02/2024	Non réalisé	
Contrôle acoustique	Art 5.4 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	16/02/2021	2 ans	16/02/2022	Non réalisé	Planifié 02/2024
6 Compresseurs									
Compteur énergie chaudière		Pétrigny A.	DALKA	VERTAS	07/04/2023	12 mois	01/04/2024	Non réalisé	
Contrôle détection incendie chaudière	Art 2.15 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	CH-REB	01/07/2023	6 mois	28/12/2023	Non réalisé	
7 Divers									
Vérification annuelle des extincteurs	Art 4.2 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	DESAUFEL	01/12/2023	12 mois	30/11/2024	Réalisé	
Vérification annuelle déverfuitage	Art 4.2 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	DESAUFEL	23/09/2023	12 mois	22/10/2024	Réalisé	
Vérification annuelle BSA	Art 4.2 de l'arrêté du 25/07/87	Pétrigny A.	DALKA	DESAUFEL	01/12/2023	12 mois	30/11/2024	Réalisé	
Visite maintenance portail automatique	A du 21 décembre 1993	Pétrigny A.	DALKA	DEFI	19/09/2023	6 mois	17/03/2024	Non réalisé	

CLEA BIOMASSE NANTES

1 BD GENERAL PIERRE KOENING – 44100 NANTES

Arrêt technique 2023

Arnaud PETRIGNY – Damien BOURRIAU



Descriptif de l'arrêt technique



- Ramonage des deux chaudières
- Reprise du réfractaire foyer/chambre sur les deux chaudières
- Maintenance mécanique sous grille des deux chaudières
- Maintenance du parc moteurs/pompes/ventilateurs
- Maintenance sur le pont grappin (galets de direction à changer)
- Maintenance groupes hydrauliques
- Inspection à froid des filtres à manches
- Reprise pièce d'usure sur le convoyeur
- Contrôle des variateurs
- Documents HSE et bonnes pratiques

Ramonage des deux chaudières

Comme chaque année, le ramonage des chaudières est impératif afin de garantir une fourniture d'énergie optimale. Cette opération est assurée par ADI AMS cette année. Quantité de cendre normale dans les chaudières.



Ramonage des deux chaudières



Foyer avant ramonage



Foyer après ramonage

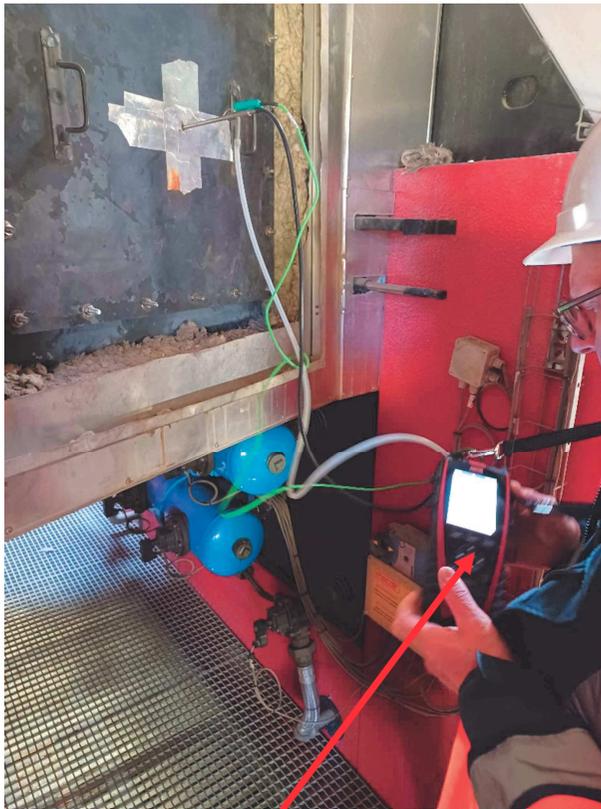


Tube après ramonage



Tube échangeur avant ramonage

Ramonage des deux chaudières



Sonde KIMO de mesure de débits

Nos T° de fumées étant anormalement élevées, nous avons fait des recherches afin de mesurer nos débits d'air, la perte de charge et l'intégrité de nos tubes de fumées.

L'optimisation des recettes de fonctionnement, et la conduite revue, nous avons trouvé une solution de tabulateur à placer dans le dernier parcours de l'échangeur de fumées, afin d'optimiser la surface d'échange.

Reprise du réfractaire

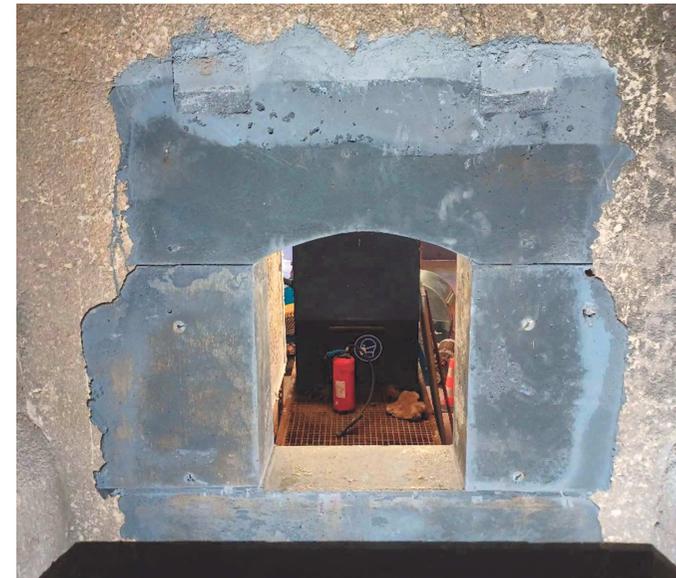
La reprise du réfractaire est nécessaire afin de garantir une protection thermique de la chaudière, et participer à la réduction des pertes calorifiques. Opération réalisée par CTIO sur la CH2 et DAMRYS sur la CH1.



Accroche réfractaire



Reprise de la porte du foyer CH2



Porte chaudière après reprise complète

Maintenance mécanique

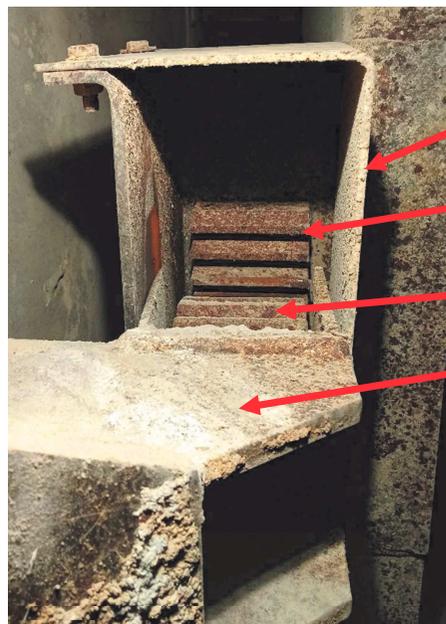
Cette année, nous avons décidé de changer la mécanique sous grille de nos deux chaudières. Ces éléments assurent la stabilité de nos grilles supportant le bois combustible dans la chaudière, et un acheminement progressif de ce dernier lors de la combustion (mouvement de translation par vérins). Il est important de ramoner, contrôler et changer ces pièces pour s'affranchir des avaries possibles. Prestation réalisée par BGST.



Vue de face

Boîte de protection mécanique

Support crémaillère



Vue de dessous

Boîte de protection mécanique

Crémaillère sur pignon

Pignon de direction

Support mécanique

Accès entre les traverses du plan de grille



Barreaux déposés pour accès à la mécanique sous grille

Maintenance du parc motorisé

Maintenance annuelle du parc moteurs (graissage, mesures vibratoires, alignements, changement courroies ...) suite au compte rendu de mesures vibratoires.

Liste des Equipement en état d'alarme

BDD: DALKIA BIOMASSE NANTES.rbm
Zone: CHAUFFERIE

ID EQUIPEMENT	DESCRIPTION	ALARME/GRAVITE	DATE MESURE
->	AIRSEC CH1	VENT AIR SECONDAIRE CH1	C / 39 24/04/23
->	AIRREC CH1	AIR SECONDAIRE RECYCLE CH1	D / 69 24/04/23
->	AIRPRI CH1	VENT AIR PRIMAIRE CH1	/ / 0 24/04/23
->	EXTR CH1	VENT EXTRACTEUR CH1	D / 54 24/04/23
->	TERT CH1	VENT TERTIAIRE CH1	D / 49 24/04/23
->	GRILLE CH1	GRPE HYDRAU GRILLE CH1	/ / 0 24/04/23
->	PPECHARG 1	PPE CHARGE CHAUDIERE 1	/ / 0 24/04/23
->	AIRSEC CH2	VENT AIR SECONDAIRE CH2	C / 38 24/04/23
->	AIRREC CH2	AIR SECONDAIRE RECYCLE CH2	D / 83 24/04/23
->	AIRPRI CH2	VENT AIR PRIMAIRE CH2	/ / 0 24/04/23
->	EXTRACTCH2	VENT EXTRACTEUR CH2	D / 51 24/04/23
->	TERT CH2	VENT TERTIAIRE CH2	C / 10 24/04/23
->	GRILLE CH2	GRPE HYDRAU GRILLE CH2	/ / 0 24/04/23
->	PPECHARG 2	PPE CHARGE CHAUDIERE 2	C / 21 24/04/23
->	PPE COND 1	PPE CHARGE CONDENSEUR 1	/ / 0 24/04/23
->	PPE COND 2	PPE CHARGE CONDENSEUR 2	C / 28 24/04/23
->	PPECONDCH1	PPE CONDENSEUR CH1	/ / 0 24/04/23
->	PPECONDCH2	PPE CONDENSEUR CH2	/ / 0 24/04/23
->	ALIM CH1	GRPE HYDRAU ALIM CH1	/ / 0 24/04/23
->	ALIM CH2	GRPE HYDRAU ALIM CH2	/ / 0 24/04/23
->	ECHELLECH1	GRPE HYDRAU ECHELLE CH1	/ / 0 24/04/23
->	ECHELLECH2	GRPE HYDRAU ECHELLE CH2	/ / 0 24/04/23

Compte rendu mesures vibratoires - DVGROUPE



Ventilateur air secondaire et secondaire recyclé CH1

- Contrôle des volutes
- Changement des paliers
- Contrôle des châssis

Maintenance parc hydraulique

Maintenance sur les groupes hydraulique suivant plan de maintenance de la société Nanfourma.



Maintenance complète sur les deux groupes de plan de grille (CH1 et CH2)



Reprise des tubings de tension de chaine cendre humide des deux chaudières (en prévision du changement des vérins de tension)



Changement des vannes et contrôles des flexibles

Maintenance pont grappin



Essai de l'inclinomètre et des déclenchements automate

Maintenance importante sur les galets/roulements/axes de translation (partie motorisée), à changer impérativement afin d'assurer une fonction optimale du pont grappin. Action réalisée par SAS Joseph Paris sous la tutelle d'ADC.

Inspection à froid des filtres à manche

Inspection à froid des manches à la fluorescine, pour constater l'état des manches (passante ou non).
Vérification des paramètres du séquenceur et état global du caisson de filtration (joints, portes, état partie air propre/air sale).



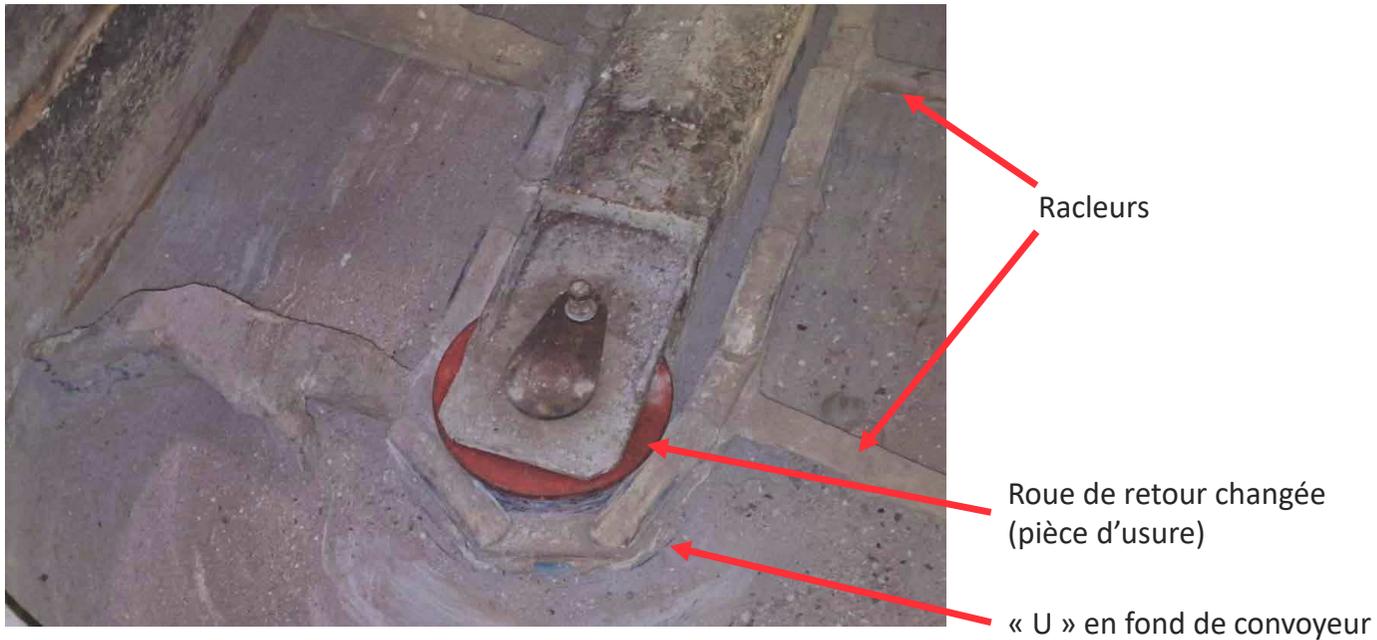
Contrôle des joints de rampes

Contrôle des joints de portes

Echantillonnage d'une manche
et contrôle du panier (support)

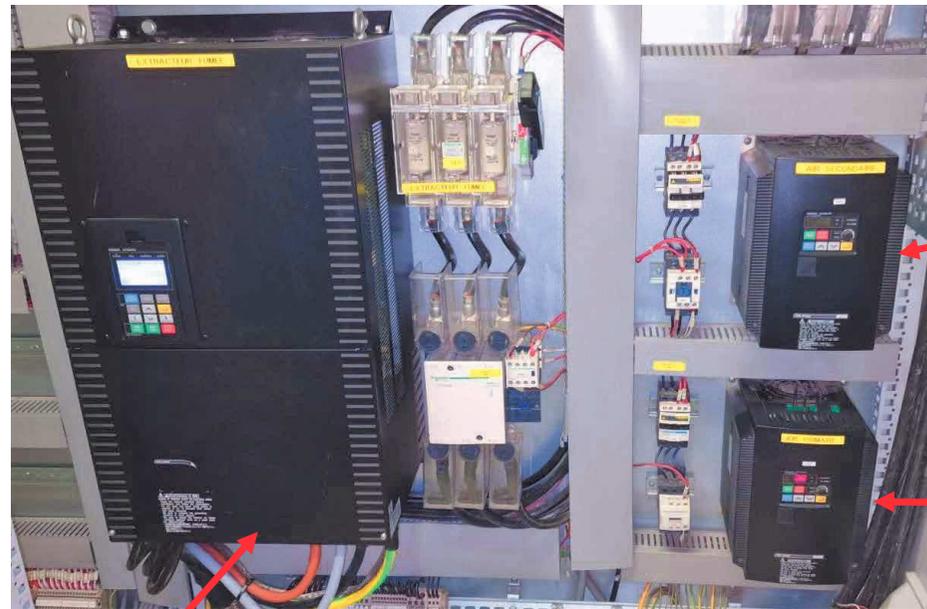
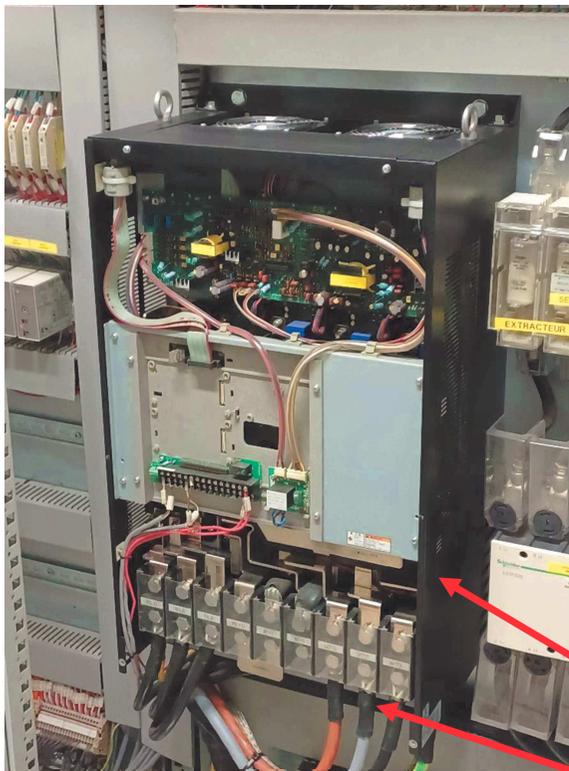
Intervention convoyeur

Changement du U de fond de convoyeur et de la roue de retour sur les deux convoyeurs, pièces d'usures permettant de préserver l'état du convoyeur.



Contrôle des variateurs

Contrôle général des variateurs de ventilateur d'air (tirage, primaire, secondaire)



Variateur
extracteur
Contrôle des
raccordements

Air primaire

Air secondaire

Documents HSE et bonnes pratiques



Cette année, l'arrêt étant concentré sur 3 semaines afin d'optimiser les coûts d'intervention des EGM et limiter le risque d'arrêt biomasse, la coactivité était **accrue**.
Nous avons mis en place des **documents d'émargement quotidien**, en plus des permis spécifiques aux travaux et des bons de travail.
Ces documents nous ont permis d'avoir un **meilleur suivi** sur les travaux et les effectifs sur place, et de transmettre notre culture HSE aux entreprises.

Conclusion



L'arrêt s'est très bien déroulé, dans les délais. Nous avons identifié des axes d'améliorations pour les prochaines fois (aménagement d'espace d'accueil extérieur pour les entreprises, optimisation des interventions en fonction des prestataires, amélioration des techniques de ramonages des tubes, culture HSE toujours plus rigoureuse)

Nous préparons le renouvellement de nos manches sur les filtres, la mise en place de solution pour nos T° de fumées élevées sur la CH2, la remise en service des condenseurs et l'optimisation du pont-grappin. Des travaux sur quelques vérins sont prévus également en Septembre.

Merci et à l'année prochaine.

1. Références

Facture n° 0001 L DBFEP6 du 28/03/2024
Payable pour le 28/03/2024

Exercice : 2023
Décompte
Période de facturation : 01/06/2023 au 31/12/2023

Une question sur votre facture ?

M. NADOT Georges – Tél. : georges.nadot@dalkia.fr

Vos références

Contrat du 01/06/2023

Nos références

Contrat n°C00152049H / GK0009923B / 0001 L 44 N CLEA / GN

A rappeler lors du paiement :

L00202848I / 0568443B / 0001 L DBFEP6

CLEA
0688 BIO
36 RUE DU JAMET
44100 NANTES

2. Récapitulatif de votre facture

Management Fees Dalkia - CLEA

Produit	Montant produit HT	Montant acomptes HT	Résultat HT	TVA
Management fees - FRAIS STRUCTURE				
FS - FRAIS ADM. ET GEST.	251 000,00 €	0,00 €	251 000,00 €	
Sous-Total (TVA 20 %)	251 000,00 €	0,00 €	251 000,00 €	50 200,00 €
FRAIS GESTION				
FG - FRAIS ADM. ET GEST.	62 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	
Sous-Total (TVA 20 %)	62 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	12 400,00 €
Total	313 000,00 €	0,00 €	313 000,00 €	62 600,00 €
Total TTC à payer				375 600,00 €

Voir détail au dos



3. Détail des redevances hors taxes

Management fees - FRAIS STRUCTURE		Management Fees Dalkia - Clea		FS - FRAIS ADM. ET GEST.
Période	Libellé	Détail du calcul	Référence	Résultat HT
01/06/2023 au 31/12/2023	Valeur de base			251 000,00 €
01/06/2023 au 31/12/2023	214 jours contractuels	251000,00 €		251 000,00 €
Total HT				251 000,00 €

FRAIS GESTION		Management Fees Dalkia - Clea		FG - FRAIS ADM. ET GEST.
Période	Libellé	Détail du calcul	Référence	Résultat HT
01/06/2023 au 31/12/2023	Valeur de base			62 000,00 €
01/06/2023 au 31/12/2023	214 jours contractuels	62000,00 €		62 000,00 €
Total HT				62 000,00 €

ANNEXE 16 - Tableau d'amortisemeent de l'emprunt

EMPRUNT CLEA				
Montant	3 272 021,20			
début	01/10/2023			
fin	29/05/2043			
Taux	3%			
Date	capital avant échéance	intérêts	capital remboursé	capital après échéance
30/11/2023	3 272 021,20	16 087,44	39 024,90	3 232 996,30
29/02/2024	3 232 996,30	24 516,89	30 595,45	3 202 400,85
31/05/2024	3 202 400,85	24 551,74	30 560,60	3 171 840,25
30/08/2024	3 171 840,25	24 317,44	30 794,90	3 141 045,35
29/11/2024	3 141 045,35	23 819,59	31 292,75	3 109 752,60
28/02/2025	3 109 752,60	23 323,14	31 789,20	3 077 963,40
30/05/2025	3 077 963,40	23 597,72	31 514,62	3 046 448,78
29/08/2025	3 046 448,78	23 356,11	31 756,23	3 014 692,55
28/11/2025	3 014 692,55	22 861,42	32 250,92	2 982 441,63
27/02/2026	2 982 441,63	22 368,31	32 744,03	2 949 697,60
29/05/2026	2 949 697,60	22 614,35	32 497,99	2 917 199,61
31/08/2026	2 917 199,61	22 365,20	32 747,14	2 884 452,47
30/11/2026	2 884 452,47	21 873,76	33 238,58	2 851 213,89
26/02/2027	2 851 213,89	21 384,10	33 728,24	2 817 485,65
31/05/2027	2 817 485,65	21 600,72	33 511,62	2 783 974,03
31/08/2027	2 783 974,03	21 343,80	33 768,54	2 750 205,49
30/11/2027	2 750 205,49	20 855,72	34 256,62	2 715 948,87
29/02/2028	2 715 948,87	20 595,95	34 516,39	2 681 432,48
31/05/2028	2 681 432,48	20 557,65	34 554,69	2 646 877,79
31/08/2028	2 646 877,79	20 292,73	34 819,61	2 612 058,18
30/11/2028	2 612 058,18	19 808,11	35 304,23	2 576 753,95
28/02/2029	2 576 753,95	19 325,65	35 786,69	2 540 967,26
31/05/2029	2 540 967,26	19 480,75	35 631,59	2 505 335,67
31/08/2029	2 505 335,67	19 207,57	35 904,77	2 469 430,90
30/11/2029	2 469 430,90	18 726,52	36 385,82	2 433 045,08
28/02/2030	2 433 045,08	18 247,84	36 864,50	2 396 180,58
31/05/2030	2 396 180,58	18 370,72	36 741,62	2 359 438,96
30/08/2030	2 359 438,96	18 089,03	37 023,31	2 322 415,65
29/11/2030	2 322 415,65	17 611,65	37 500,69	2 284 914,96
28/02/2031	2 284 914,96	17 136,86	37 975,48	2 246 939,48
30/05/2031	2 246 939,48	17 226,54	37 885,80	2 209 053,68
29/08/2031	2 209 053,68	16 936,08	38 176,26	2 170 877,42
28/11/2031	2 170 877,42	16 462,49	38 649,85	2 132 227,57
27/02/2032	2 132 227,57	16 169,39	38 942,95	2 093 284,62
31/05/2032	2 093 284,62	16 048,52	39 063,82	2 054 220,80
31/08/2032	2 054 220,80	15 749,03	39 363,31	2 014 857,49
30/11/2032	2 014 857,49	15 279,34	39 833,00	1 975 024,49
28/02/2033	1 975 024,49	14 812,68	40 299,66	1 934 724,83
31/05/2033	1 934 724,83	14 832,89	40 279,45	1 894 445,38
31/08/2033	1 894 445,38	14 524,08	40 588,26	1 853 857,12
30/11/2033	1 853 857,12	14 058,42	41 053,92	1 812 803,20
28/02/2034	1 812 803,20	13 596,02	41 516,32	1 771 286,88
31/05/2034	1 771 286,88	13 579,87	41 532,47	1 729 754,41
31/08/2034	1 729 754,41	13 261,45	41 850,89	1 687 903,52
30/11/2034	1 687 903,52	12 799,94	42 312,40	1 645 591,12
28/02/2035	1 645 591,12	12 341,93	42 770,41	1 602 820,71
31/05/2035	1 602 820,71	12 288,29	42 824,05	1 559 996,66
31/08/2035	1 559 996,66	11 959,97	43 152,37	1 516 844,29
30/11/2035	1 516 844,29	11 502,74	43 609,60	1 473 234,69
29/02/2036	1 473 234,69	11 172,03	43 940,31	1 429 294,38
30/05/2036	1 429 294,38	10 957,92	44 154,42	1 385 139,96
29/08/2036	1 385 139,96	10 619,41	44 492,93	1 340 647,03
28/11/2036	1 340 647,03	16 166,57	44 945,77	1 295 701,26
27/02/2037	1 295 701,26	9 717,76	45 394,58	1 250 306,68
29/05/2037	1 250 306,68	9 585,68	45 526,66	1 204 780,02
31/08/2037	1 204 780,02	9 236,65	45 875,69	1 158 904,33
30/11/2037	1 158 904,33	8 788,36	46 323,98	1 112 580,35
26/02/2038	1 112 580,35	8 344,35	46 767,99	1 065 812,36
31/05/2038	1 065 812,36	8 171,23	46 941,11	1 018 871,25
31/08/2038	1 018 871,25	7 811,35	47 300,99	971 570,26
30/11/2038	971 570,26	7 367,74	47 744,60	923 825,66
28/02/2039	923 825,66	6 928,69	48 183,65	875 642,01
31/05/2039	875 642,01	6 713,26	48 399,08	827 242,93
31/08/2039	827 242,93	6 342,20	48 770,14	778 472,79
30/11/2039	778 472,79	5 903,42	49 208,92	729 263,87
29/02/2040	729 263,87	5 530,25	49 582,09	679 681,78
31/05/2040	679 681,78	5 210,89	49 901,45	629 780,33
31/08/2040	629 780,33	4 828,32	50 284,02	579 496,31
30/11/2040	579 496,31	4 394,51	50 717,83	528 778,48
28/02/2041	528 778,48	3 965,84	51 146,50	477 631,98
31/05/2041	477 631,98	3 661,85	51 450,49	426 181,49
30/08/2041	426 181,49	3 267,39	51 844,95	374 336,54
29/11/2041	374 336,54	2 838,72	52 273,62	322 062,92
28/02/2042	322 062,92	2 415,47	52 696,87	269 366,05
30/05/2042	269 366,05	2 065,14	53 047,20	216 318,85
29/08/2042	216 318,85	1 658,44	53 453,90	162 864,95
28/11/2042	162 864,95	1 235,06	53 877,28	108 987,67
27/02/2043	108 987,67	817,41	54 294,93	54 692,74
29/05/2043	54 692,74	419,31	54 692,74	0,00

Désignation de l'entreprise : CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0036 rue du Jamet 44100 NANTES		Durée de l'exercice précédent* 13			
Numéro SIRET* 9 0 7 9 8 2 5 9 9 0 0 0 2 5		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 572 918
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	2 094 038
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	5 666 956	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	955 412
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 455 773
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 229 854
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	25 800	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 666 840	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	16 333 795	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000.....)	DA		37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		-457
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		115 322
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		151 865
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		44 000
	Provisions pour charges	DQ		211 438
	TOTAL (III)	DR		255 438
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		3 241 618
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		42 493
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		6 208 618
	Dettes fiscales et sociales	DY		207 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		6 081 086
Autres dettes	EA		127 639	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		17 651
	TOTAL (IV)	EC		15 926 492
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		16 333 795
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		15 884 000	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 935 434	FH		FI	3 935 434	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 935 434	FK		FL	3 935 434	
	Production stockée*					FM	955 412	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
				Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	4 890 847	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 986 823	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 560 745	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	55 477	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	124 039	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	4 727 083		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	163 763	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	269 106	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	888	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
			Total des produits financiers (V)		GP	269 994		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	211 438	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	24 709	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			Total des charges financières (VI)		GU	236 146		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33 848	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	197 611	

Désignation de l'entreprise <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	44 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	44 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-44 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	38 289	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 160 841	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 045 519	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	115 322	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	888	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	24 709	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PROVISION SINISTRES 2023	44 000			
ARRONDIS CA3		0		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
										1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
																		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ	D8				D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	KE				KF					
CORPORELLES	Terrains										KG	KH				KI					
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	KK				KL						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM	KN				KO						
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2		KP	KQ				KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS	KT				KU	3 572 918						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	KW				KX						
		Matériel de transport*								KY	KZ				LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	LC				LD						
		Emballages récupérables et divers *								LE	LF				LG						
	Immobilisations corporelles en cours										LH	LI				LJ	2 094 038				
	Avances et acomptes										LK	LL				LM					
	TOTAL III										LN	LO				LP	5 666 956				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M				8T						
	Autres participations								8U		8V				8W						
	Autres titres immobilisés								1P		1R				1S						
	Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U				1V						
	TOTAL IV								LQ		LR				LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	ØH				ØJ	5 666 956					
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
										1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN	CØ	DØ				D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO	LV	LW				IX				
CORPORELLES	Terrains										IP	LX	LY				IZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA	MB				MC						
		Sur sol d'autrui				IR				MD	ME				MF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG	MH				MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	MJ	MK	3 572 918			ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers								IU	MM	MN				MO					
		Matériel de transport								IV	MP	MQ				MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW	MS	MT				MU					
		Emballages récupérables et divers *								IX	MV	MW				MX					
	Immobilisations corporelles en cours										MY	MZ	NA	2 094 038			NB				
Avances et acomptes										NC	ND	NE				NF					
TOTAL III										IY	NG	NH	5 666 956			NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU	M7				ØW					
	Autres participations								IØ		ØX	ØY				ØZ					
	Autres titres immobilisés								II		2B	2C				2D					
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	2F				2G					
	TOTAL IV								I3		NJ	NK				2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4	ØK	ØL	5 666 956			ØM					

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>											Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU		QV		QW		QX						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR						
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM							NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	255 438	5X	5Y	255 438	
	TOTAL II	5Z	TV	255 438	TW	TX	255 438	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		– corporelles	6E	6F	6G	6H		
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	255 438	UC	UD	255 438		
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE		UF				
	– financières	UG	211 438	UH				
	– exceptionnelles	UJ	44 000	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 455 773		3 455 773					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	0		0				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 105 661		1 105 661				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0		0				
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	4 191 062		4 191 062					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	933 132		933 132					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	9 685 627	VU	9 685 627	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 241 618		3 241 618						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 208 618		6 208 618						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	38 289		38 289					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	136 426		136 426					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	32 674		32 674					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	6 081 086		6 081 086						
Groupe et associés (2)		VI	0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	127 639		127 639						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	17 651		17 651						
TOTAUX		VY	15 884 000	VZ	15 884 000						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 272 021	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	115 322	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	0	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	38 289	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				I8		
	<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % 				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				WN		
				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	153 611	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				WV		
					WH		
	<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs 				WP		
					WW		
					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	153 611		
				XJ	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	457		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	153 154		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	457
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	457
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	0
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓		
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-457		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	-457		Report à nouveau <small>(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG			-457				
										TOTAL II	ZH		-457
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 439 019	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	7 255				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	294 963	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	316 416	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	503 092				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 560 745	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	11 604
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	43 873				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	55 477		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	137 579	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	569 358	
DIVERS	- Montant brut des salaires *										0B		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	5,57 %	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥						
							I. Immobilisations*	1	2	3	4	5

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪					
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %						
				I. Immobilisations*	1	2		3	4	5	6	7
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+									
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+									
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+									
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+									
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)					
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA Néant *

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ① *.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ① *.</td> <td></td> </tr> </table>	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .							
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.							
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.							

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA</u>												Néant <input type="checkbox"/> *																					
Exercice ouvert le :01/01/2023..... et clos le :31/12/2023.....												Durée en nombre de mois		12																			
DECLARATION DES EFFECTIFS																																	
Effectifs moyens du personnel												YP																					
Dont apprentis												YF																					
Dont handicapés												YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																	
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	4 204 540																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT																					
TOTAL 1												OX	4 204 540																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE																					
Subventions d'exploitation reçues												OF																					
Variation positive des stocks												OD	955 412																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT																					
TOTAL 2												OM	955 412																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Achats												ON	1 986 823																				
Variation négative des stocks												OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	2 553 490																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS	7 255																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	29 167																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												OY																					
TOTAL 3												OJ	4 576 735																				
IV Valeur ajoutée produite																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	583 217																		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)												SA	583 217																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX	4 204 540																				
Effectifs au sens de la CVAE												EY	0																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)												HX	193 669 239 889																				
Période de référence												GY	0	1	/	0	6	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation												HR																					

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 9 0 7 9 8 2 5 9 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

ADRESSE (voie) 0036 rue du Jamet

CODE POSTAL 44100 VILLE NANTES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination DALKIA

N° SIREN (si société établie en France) 456600537 % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 3 699

Adresse : N° 204 Voie rue Sadi Carnot - Panorama

Code Postal 59350 Commune Saint-André-Lez-Lille Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant [X]

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 9 0 7 9 8 2 5 9 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

ADRESSE (voie) 0036 rue du Jamet

CODE POSTAL 44100 VILLE NANTES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 10 rows for filial information, each row containing fields for legal form, name, SIREN, address, and holding percentage.

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA	36 rue du Jamet
SIRET 9 0 7 9 8 2 5 9 9 0 0 0 2 5	44100 NANTES
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 153 154
	Bénéfice imposable à 15%
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
	Déficit

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15%
	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>
	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.	

H COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE	

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA du 01/01/2023
Adresse 0036 rue du Jamet 44100 NANTES au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice	(total col. 9 + total col. 10) 10	- de l'exercice	10
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À _____, le _____	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Nom de l'établissement		CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA		
N° d'identification (SIRET)		9 0 7 9 8 2 5 9 9 0 0 0 2 5	Exercice social	2023
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrrages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA -
36 RUE DU JAMET 44100 NANTES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA -

36 RUE DU JAMET 44100 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA -

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 mai 2024

KPMG SA

Boris TELLIER

Associé

ETATS FINANCIERS

CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

**Société par actions simplifiée
36 rue du Jamet 44100 NANTES
31/12/2023**

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	3 572 918		3 572 918	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	2 094 038		2 094 038	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	5 666 956	0	5 666 956	0
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	5 666 956	0	5 666 956	0
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	955 412		955 412	
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	955 412	0	955 412	0
Avances et acomptes versés				
Clients et comptes rattachés	3 455 773		3 455 773	
Autres créances	5 304 415		5 304 415	36 543
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	8 760 188	0	8 760 188	36 543
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	25 800		25 800	
TOTAL Disponibilités	25 800	0	25 800	0
Charges constatées d'avance				
Total Actif Circulant (III)	9 741 400	0	9 741 400	36 543
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	15 408 356	0	15 408 356	36 543

Bilan passif

BILAN-PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	dont versé : 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence :		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
TOTAL Réserves		0	0
Report à nouveau		-457	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		115 322	-457
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		151 865	36 543
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		44 000	
Provisions pour charges		211 438	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		255 438	0
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		dont emprunts participatifs : 3 241 618	
TOTAL Dettes financières		3 241 618	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		42 493	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 283 179	
Dettes fiscales et sociales		207 389	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 081 086	
Autres dettes		127 639	
TOTAL Dettes d'exploitation		11 741 785	0
Produits constatés d'avance		17 651	
TOTAL DETTES (IV)		15 001 054	0
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		15 408 356	36 543

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023			31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 935 434		3 935 434	
Chiffres d'affaires nets	3 935 434	0	3 935 434	0
Production stockée			955 412	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)			4 890 847	0
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (dont droits de douane)			1 986 823	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 560 745	467
Impôts, taxes et versements assimilés			55 477	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations		Dotations aux amortissements	
			Dotations aux provisions	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges			124 039	
Total des charges d'exploitation (II)			4 727 083	467
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			163 763	-467
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			269 106	
Autres intérêts et produits assimilés			888	9
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			269 994	9
Dotations financières aux amortissements et provisions			211 438	
Intérêts et charges assimilées			24 709	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			236 146	0
RÉSULTAT FINANCIER			33 848	9
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			197 611	-457

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	44 000	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	44 000	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-44 000	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38 289	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 160 841	9
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 045 519	467
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	115 322	-457

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

Notes préliminaires

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 16 333 795,25 € et le résultat s'élève à 115 322,24 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. L'annexe comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/05/2024 par le Président.

Rappel de l'activité

La société CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR est une société par actions simplifiée dont le capital est de 37 000,00 € (divisé en 3 700 actions de 10 euros), domiciliée 36 rue du Jamet 44 000 NANTES.

Elle a pour activité la conception, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergies, la fourniture de vapeur et la gestion d'utilités industrielle comprenant l'exploitation et la maintenance des utilités, l'approvisionnement en combustibles des installations de production de vapeur et des travaux d'optimisation énergétique et environnemental pour des sites industriels qu'elle qu'en soit la nature appartenant à tout tiers public ou privé.

La société a pour activité l'exploitation du chauffage de Bellevue-Chantenay à Nantes et Saint-Herblain. Le contrat de concession, d'une durée de 20 années a pris le 1er Juin 2023, pour se terminer le 31 mai 2043.

Faits caractéristiques

L'année 2023 a été marquée par un contexte géopolitique tendu (poursuite du conflit en Ukraine, conflit Israël/Hamas), la poursuite du contexte inflationniste ainsi que la hausse des taux d'intérêt. Ces événements ont impacté les activités de la Société et le groupe auquel elle appartient, notamment en rendant les évolutions des prix du marché des énergies plus difficilement prévisibles. Ainsi, le cours du PEG (point d'échange de gaz) moyen sur l'année est proche de celui constatée en 2021 mais reste supérieur aux cours constatés en 2020.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont maintenu, d'une part, les dispositifs en vigueur pour protéger les consommateurs (boucliers tarifaires, amortisseurs) et d'autre part, les demandes de restrictions pour assurer la sécurité énergétique du pays (plan de sobriété, diminution des volumes de gaz). La société a continué de s'adapter à ces dispositions avec beaucoup de réactivité vis-à-vis de ses clients.

Ces retournements de prix ont entraîné une amélioration du BFR et une diminution significative de l'endettement court terme de la société.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement N°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général et aux autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement d'estimation ou de présentation n'est intervenu pendant l'exercice.

Immobilisations corporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées conformément au règlement ANC 2014-03 :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production pour celles produites par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature.

Elles sont composées des immobilisations du domaine privé et des immobilisations du domaine concédé.

1. Immobilisations du domaine privé

Les immobilisations du domaine privé sont amorties en fonction de leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leurs durées d'utilité estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire / Dégressif	Durée d'utilité
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	4 à 12 ans

2. Immobilisations du domaine concédé

La société gère en tant que délégataire de service public des installations financées selon le cas, par les collectivités locales ou par elle-même. A ce titre, seules les installations qu'elle a financées figurent à l'actif du bilan, en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations devront être remises gratuitement et en état de fonctionnement à l'autorité concédante à l'issue du contrat de concession.

Parmi les immobilisations du domaine concédé, seules les immobilisations dites renouvelables - c'est à dire devant être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession - font l'objet d'un amortissement industriel en fonction de leur durée d'utilité.

Un amortissement financier appelé " Provision pour Reconstitution des Capitaux Investis ou PRCI" est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé - renouvelables ou non - afin d'amortir sur la durée du contrat le coût de financement du bien à l'origine et des extensions. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la solvabilité du créancier induit un risque de non recouvrabilité. Lorsque l'ancienneté de la créance s'explique par l'existence d'un litige, une provision pour risque est comptabilisée au passif du bilan.

Les produits à recevoir comprennent essentiellement des livraisons de chaleur ou d'électricité et des travaux terminés non facturés.

Charges constatées d'avance

Ces charges correspondent en grande partie aux dépenses engagées par la société pour faire face aux sinistres survenus sur les exploitations gérées et qui seront prises en charges par les compagnies d'assurance concernées.

Subventions

Les subventions d'investissement reçues pour assurer le financement des immobilisations sont rapportées au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé.

Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges et contentieux

La politique en matière de provisionnement des litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les conséquences financières de chaque litige et les probabilités qui lui sont associées. Les provisions pour risques correspondantes sont dès lors ajustées pour refléter cette appréciation.

Provisions pour sinistres

Les sinistres survenant sur les exploitations gérées par la société sont pour la plupart couverts par les polices d'assurance conclues à cet effet. La part non couverte, correspondant en général aux franchises ou à des contentieux en cours sur des sinistres pour lesquels la responsabilité n'est pas définitivement établie, fait l'objet de provisions ajustées à chaque clôture en fonction de l'évolution des dossiers.

Produits constatés d'avance

Ils correspondent en règle générale à :

- la facturation au titre des chantiers en cours
- des droits de raccordement facturés aux abonnés et répartis sur la durée restant à courir du contrat de concession.

Autres éléments d'information

Rémunérations allouées aux membres de Direction

Il n'a pas été versé de rémunération aux membres des organes de Direction au cours de l'exercice.

Engagements Hors Bilan

Engagements de retraite

Remise en état de site, démantèlement

La société est susceptible en cas de non renouvellement de certains de ces contrats d'avoir à démanteler, à l'issue du contrat, les installations et raccordement correspondants. Le dénouement de ces contrats étant par nature incertain, aucune provision n'est constituée à ce titre.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe EDF.

Identité de la société consolidante et tête de Groupe de l'Intégration fiscale

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe EDF.

Depuis le 1er janvier 2015, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la mère est EDF SA (régime prévu aux articles 223.A et suivants du CGI).

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
EDF SA - 22 Avenue de Wagram 75008 PARIS	SA	2 084 365 041	100%

Evènements post-clôture significatifs

Néant.

Compléments d'informations relatives à l'annexe
CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR - CLEA

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				3 572 918	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				2 094 038	
Avances et acomptes					
TOTAL (III)		0	0	5 666 956	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL (IV)		0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	5 666 956	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales et aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				3 572 918	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales et aménagements				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				2 094 038	
Avances et acomptes					
TOTAL (III)		0	0	5 666 956	0
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL (IV)		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	5 666 956	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		0	0	0	0		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		0	0	0	0		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M. Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres							
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		255 438		255 438
TOTAL (II)	0	255 438	0	255 438
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0	255 438	0	255 438
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières		211 438		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		44 000		
dépréciations des titres mis en équivalence				

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations				
		Prêts				
		Autres immos financières				
		TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	
		Clients douteux ou litigieux				
		Autres créances clients	3 455 773	3 455 773		
		Créances représentatives de titres prêtés				
		Personnel et comptes rattachés				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités		Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 105 661	1 105 661		
		Autres impôts				
		Etat - divers				
		Groupes et associés	4 191 062	4 191 062		
		Débiteurs divers	7 693	7 693		
		TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	8 760 188	8 760 188	0	
		Charges constatées d'avance				
		TOTAL DES CREANCES	9 685 627	9 685 627	0	
		Prêts accordés en cours d'exercice				
		Remboursements obtenus en cours d'exercice				
		Prêts et avances consentis aux associés				
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles				
		Autres emprunts obligataires				
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
		Emprunts et dettes financières divers	3 241 618	3 241 618		
		Fournisseurs et comptes rattachés	5 283 179	5 283 179		
		Personnel et comptes rattachés				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	38 289	38 289		
		Taxe sur la valeur ajoutée	136 426	136 426		
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts	32 674	32 674		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 081 086	6 081 086		
		Groupes et associés				
		Autres dettes	127 639	127 639		
		Dettes représentatives de titres empruntés				
		Produits constatés d'avance	17 651	17 651		
		TOTAL DES DETTES	15 884 000	15 884 000	0	0
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 272 021	Emprunts auprès des associés personnes physiques		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distrib. Dividendes	Affectation résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission, de fusion...							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau					-457		-457
Résultat de l'exercice	-457	115 322			457		115 322
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 543	115 322	0	0	0	0	151 865

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	8 621
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42 493
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 972 665
Dettes fiscales et sociales	21 223
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 484 782
Autres dettes	127 639
Total	4 657 422

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	2 450 605
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	0
Disponibilités	0
Total	2 450 605

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			0%
Production vendue biens			0%
Production vendue services	3 935 434		0%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	3 935 434		0%
Chiffres d'affaires nets-Export			0%
Chiffres d'affaires nets	3 935 434	0	0%

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PROVISION SINISTRES 2023 ARRONDIS CA3	44 000	0
TOTAL	44 000	0

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
Résultat courant	197 611	49 256	148 355
Résultat exceptionnel	-44 000	-10 967	-33 032
Participation des salariés			
TOTAL	153 611	38 289	115 322

Fiscalité différée

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	0	0
Total passif d'impôt futur	0	0
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires		
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	0	0
Total actif d'impôt futur	0	0
Situation nette	0	0

(1) Taux d'impôt : 25,83% 25,83%

Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 25,00% 25,00%



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex

CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGÉ - CLEA -

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGÉ - CLEA -
36 RUE DU JAMET 44100 NANTES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex

CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA -

36 RUE DU JAMET 44100 NANTES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société CHEZINE LOIRE ENERGIES D'AVENIR, EN ABREGE - CLEA -
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris La Défense, le 30 mai 2024

KPMG SA

Boris TELLIER

Associé